



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Shalshelet News	3
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Tora Home.....	25
Koidinov	29
La Daf de Chabat.....	30
Honen Daat	34
Autour de la table du Shabbat.....	38
Apprendre le meilleur du Judaïsme	40



Torah-Box



La Parole du Rav Brand

« J'envoyai du désert de Kedémoth des messagers à compréhensible concernant les égyptiens et les Sihon, roi de Hesbon, avec des paroles de paix... Mais nations à qui la Torah fut proposée, car ils restaient Si'hon, roi de 'Hechbon, ne voulut point nous laisser en vie après leur refus, mais Si'hon, lui, fut anéanti passer chez lui... », (Dévarim, 2, 26-30). Le lieu entièrement, et ne pouvait plus rien argumenter ? duquel Moché envoya les messagers, le désert du Mais, Moché craignait que d'autres nations, Sinaï, est appelé ici le désert de « Kedemot », observant que Moché attaquait Si'hon sans devancer, précéder. Ce mot désigne D-ieu et la avertissement, l'accuseraient de cruauté.

Torah qui précédaient le monde. Ce terme est utilisé Il y a lieu de se demander, étant donné que D-ieu ici, car avant que Moché ne conquit le pays de Si'hon ainsi que la Torah, possèdent de nombreux noms, qui lui, attaqua les juifs par la guerre, Moché pourquoi sont-ils désignés ici spécifiquement avec proposa la paix à Si'hon. Cette conduite, Moché l'expression « kedemot », précédé, pour souligner le l'avait apprise de D-ieu et de la Torah, qui tous les fait qu'ils précédaient le monde ? deux précédaient le monde. En effet, avant que D-ieu ne détruit l'Égypte, Il envoya Moché comme messager pour avertir Pharaon, bien qu'il sût que ce Mais, à la fin de l'histoire, la paix résidera dans le monde, et pour cette raison, nous prions dans la dernière bénédiction de la Tefila pour la paix. Or, dernier ne tiendra pas compte de ces selon le principe « sof maasé bema'hachava té'hila » avertissements. Ainsi, bien que D-ieu savait que les - ce qui vient dans le réel à la fin, se trouve être la nations ne l'accepteraient pas, Il envoya des messagers qui leur proposeraient la Torah (Rachi). première dans la pensée qui précède le réel-, la paix précédait tout. Alors comme Moché proposait à Le but de ces propositions de paix était afin que les Si'hon justement la paix, il appellera D-ieu, ainsi que nations n'accuseraient pas D-ieu d'en avoir été trop la Torah, par l'expression « kedemot », précédé. dur avec eux, et de les avoir châtiés sans en avoir au moins essayé de les faire repentir. Ceci est

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Moché réprimande les Béné Israël et parlera de son propre chef dans une grande partie de ce dernier livre de la Torah. Le premier passouk est entièrement allusif et rappelle les fautes des Béné Israël dans le désert.
- Il raconte ensuite, certaines guerres, le conseil de Itron de nommer des gens qui l'aideront à gérer le peuple. L'histoire des explorateurs en longueur.
- Il raconta ensuite les périles des 40 ans du désert, notamment le long détour depuis le Sud jusqu'au Nord Est, passant par plusieurs pays, leur interdisant de franchir la frontière.
- Ils firent finalement la guerre contre Si'hon et Og qu'ils conquirent. Arrivés à la frontière du Jourdain, Gad et Réouven promirent de faire la guerre avec leurs frères avant d'y revenir pour s'y installer.

Enigmes

Enigme 1 : Quelle Mitsva demandant la mise à mort d'un être vivant ne peut être faite à Yerouchalaim ?

Enigme 2 : Deux frères : L'un regarde vers le Nord et l'autre regarde vers le Sud, mais ils peuvent se voir sans utiliser de miroir. Comment est-ce possible ?

Pour aller plus loin...

- Qu'apprenons-nous des termes « à tout Israël » (1-1) ? (Min'ha Béloula)
- Quelle est l'allusion que cache le 1er mot (élé) du livre de Dévarim ? (Mégalé Amoukot)
- Quel lien de parenté y a-t-il entre Si'hon et Og ? Comment Si'hon est-il né ? (Nida 61a et Maarcha)
- A quelle remontrance font allusion les termes : « Et vous voici aujourd'hui nombreux comme les étoiles du ciel » (1-9,10) ? (Péninim Yékarot)
- A quelle remontrance font allusion les termes : « Donnez-vous des hommes sages... et je les placerai à votre tête » (1-13) ? (Ktav Sofer)
- Qu'apprenons-nous de la juxtaposition des termes : « Voici 40 ans qu'Hachem est avec toi, tu n'as manqué de rien », aux termes « nous nous sommes détournés de nos frères, les descendants d'Essav (2-8) ? (Péra'h Chouchane)
- Quel merveilleux enseignement apprenons-nous des termes « oulmakhir natati ète haguilad » (3-15) ? Rabbi Tsadok HaCohen Miloublin) Yaacov Guetta

La Force de la réflexion

Le livre de Dévarim commence par les Hichtadloute, pour ne pas compter abusivement reproche ici est d'avoir procédé de façon remontrances que Moché adresse aux Béné Israël sur un miracle. Pourquoi donc leur reprocher cette désorganisée et sans préparation. concernant toutes leurs fautes commises dans le mission? Enfin, le Yalkout Chimonim (Chéla'h 742) Le Yetser Ara pousse parfois l'homme à agir vite désert (veau d'or, la mane, Kora'h,...). explique que l'intention des Béné Israël d'explorer pour qu'il en vienne à déraper et donc à perdre la Par égard pour les Béné Israël, Moché s'efforce de la terre était pure. Car, Hachem nous ayant promis grandeur de sa Mitsva. Sans réflexion il est possible faire ces remarques par allusion, sans citer de trouver dans cette terre des richesses, de blesser ou causer du tort à quelqu'un sans explicitement toutes les erreurs faites. « envoyons des hommes espionner les cachettes même se rendre compte des dégâts occasionnés. Concernant la faute des explorateurs, Moché de ces trésors pour être sûrs qu'en entrant, la La manière de défendre une cause, aussi louable dit : «Vous vous êtes tous approchés de moi et promesse d'Hachem se réalise ». Pourquoi donc soit-elle, doit toujours être organisée et construite. Les vacances sont souvent une occasion de prendre Moché leur rappelle donc cet épisode douloureux Rachi explique (Dévarim 1,22) que l'expression du recul sur nos projets passés et à venir. Il est (tombé le 9 Av d'ailleurs) qui fut lourd de « vous vous êtes tous approchés » fait allusion à donc peut-être intéressant de s'arrêter également conséquences en entraînant la mort de toute une une démarche Béirvouya , ce qui signifie de sur la méthode utilisée pour mener à bien toutes génération. Comment comprendre ce reproche, manière anarchique, les enfants bousculant les ces choses entreprises. sachant que Moché avait donné son accord à cette anciens et eux-mêmes bousculant les Qu'Hachem nous aide à toujours mener nos projets mission? De plus, d'après plusieurs commentateurs responsables. La démarche d'envoyer des avec la réflexion nécessaire. (Darach David) (Ramban, Or Ha'haïm, Gour Arié), le principe explorateurs était certes justifiée sur le fond mais d'envoyer des espions avant de conquérir la terre la manière de faire révélait que la motivation était utile et même obligatoire vis-à-vis de notre profonde n'était pas bonne. Ce que Moché leur

Jérémie Uzan

Ce feuillet est offert pour la Réfoua chéléma de Ochra bat 'Hanna Ora

Quelles sont les interdictions le jour de Ticha Béav ?

1) Les Sages nous ont interdit ce jour de manger, de boire et même de se laver une partie infime du corps (comme le fait de tremper son doigt dans l'eau). Pour la nétiala du matin, on se lavera les mains jusqu'aux dernières phalanges. Aussi, ils ont interdit de s'ondire, de mettre des chaussures en cuir, ainsi que d'étudier des paroles Torah car en effet l'étude de la Torah réjouit le cœur. Cependant, on pourra étudier tout passage qui attriste comme ceux faisant référence à la destruction du Temple. [Choul'han Aroukh 554,1].

2) On ne salue pas non plus son prochain durant Ticha béav ni par un bonjour, ni en lui serrant la main, ni en lui demandant comment ça va et ce même au téléphone. Si une personne (ignorante) nous tend sa main, on la saluera alors en baissant un peu notre tête de manière à lui faire comprendre que l'on est en deuil [Ch. Aroukh 554,20].

3) De plus, il est totalement défendu de se promener le jour de Ticha béav ainsi que de faire ses courses tel un endeuillé qui doit s'abstenir de toute activité qui le distrairait de son deuil [Choul'han Aroukh 554,21].

4) L'usage est de ne pas travailler ce jour. Il est enseigné que celui qui travaille le jour de Ticha Béav ne verra aucune bénédiction de ce travail [Ch. Aroukh 554,24].

5) Enfin, il est important de préciser que tous ces interdits sont en vigueur toute la journée jusqu'à la fin du jeûne. Le 'Hida se montre particulièrement virulent contre ceux qui pensent qu'il y a lieu d'être plus indulgent après 'hatzot [Ma'hadik Bérakha 554,2] En effet, la seule tolérance rapportée est que l'on peut s'asseoir sur une chaise ainsi que de travailler l'après-midi de Ticha Beav si nécessaire [Rama 554,22 et 559,3].

David Cohen

A la rencontre de nos Sages

La destruction du premier Beth Hamikdash

Nabuchodonosor, roi de l'Empire néo-babylonien (de -605 à -562), était d'une part désireux d'affirmer sa puissance et conquérir Jérusalem, ville fortifiée, et d'autre part saisi d'une crainte paralysante. Traduisant certains résultats de tests comme des signes encourageants, il déduisit que la conquête de Jérusalem devenait désormais accessible. Ainsi, au cours de la deuxième année de son règne, il parvint à assiéger et faire capituler Jérusalem ainsi que son roi Joachim. Ses habitants ne seront pourtant pas exilés, mais asservis et soumis aux paiements d'impôts. Joachim continua de régner sur Jérusalem tout en étant inféodé à Nabuchodonosor. Cette situation perdurera trois années durant. Au terme de la troisième année, Joachim parvint à assoir sa rébellion en annulant les diverses impositions, et durant trois années le royaume de Juda recouvrira son indépendance et ses libertés de décisions. Engagé dans d'autres campagnes militaires, Nabuchodonosor semblait indifférent face à la nouvelle situation qui s'établit en dépit de son autorité. Cependant, au terme de cette troisième année, il décida de venger son honneur défait. Accompagné d'une armée puissante, il monta de nouveau vers Jérusalem où il écrasa la révolte. Dans sa fureur, il décida d'emprisonner Joachim et s'appropria une partie des ustensiles du Beth Hamikdash. Joachim, affaibli par de nombreuses guerres, ne put surmonter cette épreuve et décéda dans les prisons de Nabuchodonosor.

Mais de nouveau, l'hésitation s'installa. L'idée que Hachem puisse lui réservé le même sort qu'à San'hérite évoqua en lui un sentiment de peur difficilement maîtrisable. Il décida finalement de déléguer à sa place le chef de ses armées Néouzardan, à qui il ordonna d'investir Jérusalem, muni de 300 000 âmes chargés de barres de fer afin d'enfoncer les portes de Jérusalem. Le 10 Tévet 3336, Néouzardan assiégea Jérusalem, en

encerclant la ville par son armée afin d'empêcher quiconque de prendre la fuite, où dans une autre mesure, de tenter un approvisionnement en matériel ou en nourriture. Jérusalem fut sous l'emprise du siège durant un an et demi. Peu à peu les réserves de denrées alimentaires s'amenuisèrent, jour après jour la faim s'établit générant avec elle son lot de souffrances insoutenables. Bon nombre d'habitants moururent de faim. Mais une multitude de grands guerriers composait la population de Jérusalem. Ils livrèrent une lutte sans merci aux Babyloniens leur administrant des pertes importantes. Miné par l'échec et cédant au désespoir, Néouzardan se prépara à lever le siège de la ville envisageant le retour vers Babel. Mais il se rendit compte que la muraille de la ville présenta une inclinaison qui s'accentuait chaque jour. L'imposant édifice devenait chancelant. Quelques jours plus tard la muraille s'affaissa permettant à la myriade de soldats de Nabuchodonosor de pénétrer finalement dans la ville.

Le Beth Hamikdash devient la proie des flammes

Le 7 Av 3338, l'ennemi pénétra dans le Hékal du Temple, profanant et dévastant systématiquement, durant trois jours entiers. Le Temple devint la proie des flammes le jour du 9 Av avant la tombée de la nuit et se prolongea toute la journée du 10 Av. Les soldats postés à l'extérieur saisirent le Cohen Gadol qui tentait de fuir et l'égorgèrent sur l'autel des korbanot (sa fille subira le même sort). La scène du Beth Hamikdash plongeant sous un feu dévastateur fut insoutenable pour les Cohanim et les Léviim. Saisissant leur harpe ainsi que leur trompe, ils se jetèrent dans les flammes, sanctifiant ainsi le nom divin. Suivant le même exemple, de nombreuses filles vierges d'Israël sacrifièrent leur vie échappant ainsi aux tortures de l'ennemi. Tout au long de cette tragique conquête, pas moins de 100.000 Juifs auront été massacrés et des millions d'autres exilés.

David Lasry



Mon 1er est le cri du mouton,
Mon 2nd est une couleur,
Mon 3ème est une exclam.,
Mon 4ème est une mesure anglaise,
Mon 5ème est une lettre de l'alphabet,
Mon tout est le dernier passage avant la terre promise.

Jeu de mots Contrairement à ce que l'on pense, les problèmes des boulangers sont croissants.

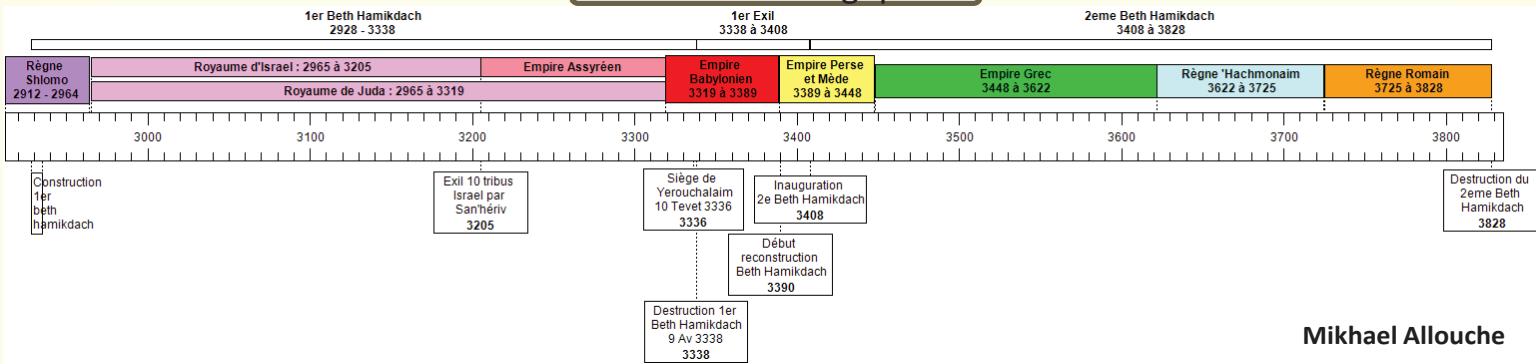
Devinettes

- 1) A quel moment de sa vie Moché a-t-il fait ses reproches au début de la paracha ? (Rachi, 1-3)
- 2) De qui Moché a-t-il appris cette conduite ? (Rachi, 1-3)
- 3) La Torah nous raconte que Moché a expliqué la Torah aux bené Israël du côté Est du Jourdain. Qu'est-ce que cet enseignement avait de particulier ? (Rachi, 1-5)
- 4) « Je lui donnerai (à Caleb ben Yefouné) la terre sur laquelle il a marché ». De quel endroit s'agit-il ? (Rachi, 1-36)
- 5) Hachem a comparé le peuple Emoréen qui a fait la guerre contre les bené Israël à des abeilles. Pourquoi ? (Rachi, 1-44)
- 6) A quel peuple appartenait la peuplade des « Avim » ? (Rachi, 2-23)

Réponses aux questions

- 1) Ils nous apprennent que les paroles de remontrances que Moché adressa allusivement au peuple furent miraculeusement amplifiées et entendues très distinctement dans tout le camp d'Israël par chaque individu.
- 2) Les trois lettres de ce mot (alef, lamed, hé) constituent l'expression « avak lachone ara ». Moché met en garde au début de Dévarim (signifiant « paroles ») les bené Israël : « la majorité des gens fautent en volant, une petite partie en se débauchant, mais tous sont coupables de avak lachone ara » (baba batra 145).
- 3) - Si'hon et Og sont des demi-frères, nés d'un même père (A'hai fils de l'ange déchu Chemhazaye).
- Si'hon est né dans la téva de Noa'h. Il est le fils de la femme de 'Ham et de A'hai.
- 4) Le seul point commun que vous avez avec les étoiles est que vous êtes nombreux. Mais contrairement aux étoiles qui se témoignent du respect mutuellement (Bamidbar Rabba, paracha 2), vous vous manquez de respect.
- 5) Il y a malheureusement des dirigeants, des rabanim, dont les épouses se mêlent d'un peu trop près des affaires et de la manière dont leurs époux gèrent et dirigent leur communauté. Le Tsibour est donc dirigé par la « rabanite » et non par le Rav, d'où l'expression « donnez-vous des hommes », et non des femmes, pour juger et diriger le peuple.
- 6) A quel moment avons-nous mérité la bénédiction : « Hachem est avec nous, si bien que nous ne manquions de rien » ? Lorsque nous nous étions détournés et demeurions loin des enfants d'Essav (qui nous apparaissaient comme des frères) et de leurs mœurs et cultures profanes.
- 7) Celui qui reconnaît (makhir) que toutes ses forces ne viennent que d'Hachem (uniquement de Lui : en effet, on peut former avec les deux lettres du préfixe « oul » de « oulmakhir », le terme « lo », lui), méritera le dévoilement du prophète Eliahou de Guilad (natati ète guilad).

Frise chronologique



Mikhael Allouche

Minhag Tou Beav

La Michna Taanit (Chapitre 4, Michna 8) nous enseigne qu'il n'y avait pas de jour plus joyeux que le 15 Av et Yom Kippour. La Guemara s'étonne et dit bien comprendre que Yom Kippour est un jour de joie car Hachem nous pardonne ce jour-là de toute nos fautes. Or, le 15 Av pourquoi était-il si festif ? A cela la Guemara répond plusieurs raisons. Parce que ce fameux jour, les jeunes filles sortaient dans les champs parées de leur plus bel habit blanc (on peut déduire que ceci se passait seulement ce jour-là mais que le reste de l'année elles se comportaient avec Tsinout et ne se faisaient point remarquer), afin d'attirer le regard des jeunes hommes et ainsi pouvoir se marier. Mais la Guemara donne aussi une toute autre explication. Elle nous apprend que le 15 Av, le soleil perd de sa force et de sa chaleur et donc on arrêtait ce jour-là de couper du bois destiné à l'autel du Beth Hamikdach car il ne sera alors pas complètement sec n'ayant pas de quoi sécher convenablement. En effet, du bois humide est inapte à être utilisé pour l'autel car on craint qu'il ait moisir et contienne donc des vers comme nous l'expliquent Rachi et Tossefot. Mais cette dernière réponse semble surprenante ! En quoi le fait d'arrêter de couper du bois en fait un jour de fête ? Le chômage technique des coupeurs d'arbres est-il une raison de se réjouir ? Encore plus étonnant la Michna nomme ce jour-là, le plus joyeux de l'année ? Comment comprendre cela ? J'ai entendu une explication du Rav Chlomo Lévinstein qui vaut le coup d'être enseignée et diffusée. Le Rav explique que les hommes qui étaient responsables de la coupe du bois, une fois mis bon gré mal gré au chômage le 15 Av, allaient donc étudier. Il rajoute qu'ils étaient une dizaine et que donc ce jour-là un nouveau Collel (centre d'études) était créé. Mais cette réponse ne suffit pas, à notre époque un nouveau Collel sort de terre chaque jour et nous ne festoyons pas pour autant. Quelle différence entre eux et nous ? Le Rav Lévinstein termine son explication en nous disant que le problème est chez nous. L'ouverture d'un Centre d'études de Torah n'importe où dans le monde n'est pas seulement une raison de se réjouir mais doit devenir la chose la plus joyeuse de l'année, car en cela il y a un rajout de Torah sur la planète. Et si malheureusement nous ne le concevons pas, c'est parce que nous oubliions trop souvent que le but de notre venue sur terre est d'accomplir des Mitsvot et faire la volonté d'Hachem. Or, rien ne fait plus plaisir à Hachem qu'un mot de Torah étudié, et cela bien plus que n'importe quelle Mitsva. Donc oui, si une dizaine de personnes de plus étudient sur notre planète, c'est un jour extrêmement festif pour Hachem et ceci doit l'être aussi pour nous. Je pense qu'il est bon de se rappeler ces notions pour se renforcer à l'approche du mois d'Eloul et ainsi commencer une nouvelle année avec de bonnes résolutions. Même quelques minutes le soir passées avec un livre (ou même un Shalshelet) plutôt que de cliquer pour la énième fois sur son smartphone, font extrêmement plaisir à Hachem. En attendant et espérant évidemment que cela devienne aussi notre plus grand plaisir personnel.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« J'ai envoyé des messagers depuis le désert de Kedemot à Si'hon, roi de 'Hechbon, des paroles de paix en disant : "Je veux passer par ta terre, je suivrai constamment, je ne m'écarterai ni à droite ni à gauche. De la nourriture pour de l'argent tu me vendras et je mangerai, et de l'eau pour de l'argent tu me donneras et je boirai, laisse-moi seulement passer à pied. Ainsi ont agi avec moi les enfants d'Essav qui résident à Seir, et les Moabites qui résident à Ar, jusqu'à ce que je traverse le Yarden pour le pays que Hachem, notre Dieu, nous donne." » (2, 26-29)

Sur "ainsi ont agi avec moi les enfants d'Essav", Rachi écrit : « Non pas en ce qui concerne le fait de passer par leur pays mais en ce qui concerne l'achat de nourriture et d'eau ». Rachi a une question : Moshé dit qu'il envoie un message à Si'hon lui demandant de passer par son territoire et que s'ils avaient besoin de boire ou de manger ils ne demanderont rien gratuitement mais ils payeront le prix fort, et Moshé ajoute "ainsi ont agi avec moi les enfants d'Essav", cela sous-entend que les bné Israël seraient passés par le territoire d'Essav. Or, il est écrit explicitement dans la parashat 'Houkat (Bamidbar 20,21) qu'Edom (Essav) a refusé que les bné Israël passent par leur territoire ? A cela, Rachi répond que lorsque Moshé dit "ainsi ont agi avec moi les enfants d'Essav" c'est uniquement par rapport à l'achat de nourriture et d'eau, c'est-à-dire que les bné Israël, ne pouvant pas traverser le territoire d'Edom, ont donc longé ses frontières et Essav ne leur a pas offert de l'eau et de la nourriture mais leur a vendu. Les bné ont donc acheté eau et nourriture et ainsi Moshé dit à Si'hon "laisse-nous passer par ton territoire et nous paierons eau et nourriture au prix fort comme nous avons payé lorsque nous avons longé les frontières d'Essav."

Les commentateurs demandent :

Dans le verset, Moav est également mentionné. Il en ressortirait que Moav aurait également vendu eau et nourriture aux bné Israël. Or, il est écrit dans la Parashat Ki-Tétsé (23/4,5) qu'Amon et Moav ne peuvent pas rentrer dans le klal Israël car ils n'ont pas amené eau et

nourriture aux bné Israël ?

Le R.E.M répond qu'ils ne leur ont pas amené gratuitement mais qu'effectivement ils leur ont vendu. Mais le Ramban (23,5) n'est pas d'accord avec cette explication car dans ce cas pourquoi avoir exclu Moav plus qu'Edom ? Le Ramban propose donc l'explication suivante :

Amon et Moav sont exclus mais pas pour la même raison : Moav pour avoir loué les services de Bilaam et pour avoir suivi son conseil de faire fauter les bné Israël, et Amon pour ne pas avoir amené eau et nourriture même contre de l'argent.

Mais le Maharcha, sur la Guemara Sanhédrin (103b) qui dit : "Rabbi Yo'hanan dit au nom de Rabbi Yossi ben Kisma : grande est la nourriture que l'on donne aux invités car deux familles de goyim (Amon et Moav) ont été repoussées du fait qu'elles n'ont pas donné de la nourriture aux bné Israël...", affirme que cette Guemara contredit l'explication du Ramban.

Quant à Avrabanel, il propose de déduire du verset "du fait qu'ils ne vous ont pas devancé avec de l'eau et nourriture en sortant d'Egypte..." que le reproche qui est fait c'est de ne pas avoir amené eau et nourriture à la sortie d'Egypte. Bien qu'ils en aient amené quand nous étions proches de leur frontière cela n'a aucune valeur, c'était en plus payant, on n'en avait pas besoin, et c'était au bout de 40 ans. Ils auraient dû nous en amener dès notre sortie d'Egypte.

Mais la question du Ramban demeure toujours : pourquoi avoir exclu plus Moav qu'Edom ? Pourtant, les deux ont agi de la même manière, à savoir qu'ils ont fait payer eau et nourriture aux bné Israël ?

On pourrait proposer la réponse suivante en s'appuyant sur ce qu'écrivit le Ramban lui-même :

Loth, qui est le père de Moav, a été sauvé plusieurs fois par Avraham avinou lorsqu'il s'est fait capturer par les rois, et au moment de la destruction de Sodom, il a été sauvé. Moav avait donc une immense dette de reconnaissance envers les bné Israël, descendants d'Avraham, et au lieu de leur rendre du bien il leur a fait du mal.

Mordekhaï Zerbib



Avant que Moché ne quitte le monde, il exhorte les prophétie ! Il leur répondit : la Torah n'est pas au juifs à rester fidèles à la Torah. Il dit entre autres : Ciel. Ils ont dit à Pin'has : demande (par «Monte au sommet du Pisga... tu ne passeras pas ce l'intermédiaire des Ourim et Toumim) ! Il répondit : Jourdain. Donne des ordres à Josué, fortifie-le et « voici les mitsvot que D-ieu donna à Moché », affermis-le ; car c'est lui qui marchera devant ce aucun prophète ne pourrait apporter une halakha peuple et qui le mettra en possession du pays que tu du ciel. Lorsque l'heure est arrivée pour Moché de verras. Maintenant, Israël, écoute les lois et les quitter le monde, il disait à Josué : "demande-moi ordonnances que Je vous enseigne. Mettez-les en tous les doutes et je te réponds". Josué dit : pratique, afin que vous viviez, et que vous entriez en "maître, est-ce que je t'ai abandonné un moment, possession du pays que D-ieu vous donne. Vous et je suis parti ailleurs ? N'as-tu pas écrit dans ta n'ajouterez rien à ce que Je vous prescris, et vous Torah : « et le garçon Josué n'a pas quitté la tente n'en retrancherez rien ; mais vous observerez les de Moché »?" Moché fut attristé d'entendre que commandements de D-ieu tels que je vous les Josué se croit égal à lui, Josué fut alors puni et prescris... Voici, je vous ai enseigné des lois et des oublia 300 halakhot, et doutait au sujet de 700 ordonnances comme D-ieu me l'a commandé, afin autres. Les juifs voulaient alors le tuer, et D-ieu lui que vous les mettiez en pratique dans le pays dont dit : "Je ne peux pas te les dire ; va, commence la vous allez prendre possession. Vous les étudierez et guerre pour la conquête de la terre". Mais plus tard, vous les mettrez en pratique... Seulement, prends Otniel ben Kenaz retrouva les halakhot perdues, garde à toi et veille attentivement sur ton âme, tous grâce à son génie », (Temoura, 15-16). D-ieu envoie les jours de ta vie, de peur que tu n'oublies les les prophètes pour qu'ils exhortent d'accomplir la choses que tes yeux ont vues, et qu'elles ne sortent Torah de Moché, et exceptionnellement des de ton cœur ; enseigne-les à tes enfants et aux instructions provisoires, mais jamais Il ne donna une enfants de tes enfants », (Dévarim, 3-4). La Torah nouvelle loi définitive, comme l'explique le Rambam cite ici la mort de Moché, la venue des juifs en (Introduction sur la Michna). Pour Ses instructions Erets-Israël sous la conduite de Josué, l'obligation définitives, Il a choisi uniquement Moché, qu'il a d'y étudier la Torah et de l'accomplir, l'interdiction gracié avec toute Sa confiance, et qui a opéré tous d'ajouter ou de retrancher quoique ce soit à la les miracles en Egypte et dans le désert : « Écoutez Torah que Moché a enseignée. Étant donné que la bien Mes paroles ! Lorsqu'il y aura parmi vous un mitsva d'étudier et de connaître la Torah existait prophète, c'est dans une vision que Moi, D-ieu, Je déjà pendant la vie de Moché, pourquoi est-elle me révélerai à lui, c'est dans un songe que Je lui juxtaposée à la mort de Moché ? Ainsi, pourquoi l'interdiction d'ajouter ou de retrancher quelque Moché. Il est fidèle dans toute Ma maison. Je lui chose à la Torah y est juxtaposée ? De plus, le fait parle bouche à bouche, Je me révèle à lui sans qu'après la mort de Moché, Josué conduirait les énigmes, et il voit une représentation de D-ieu... », juifs dans leur pays et conquerrait la terre est déjà (Bamidbar, 12, 6-8). « Il n'a plus paru en Israël de précisé dans la Paracha de Pin'has, pourquoi est-il prophète semblable à Moché, qui Me connaît face à face. Nul ne peut lui être comparé pour tous les répété ici ?

En réalité, tant que Moché était en vie, lorsque les juifs oublaient une halakha, ils allaient le consulter. le pays d'Egypte contre Pharaon, contre ses Si ce dernier l'oubliait aussi, comme ce fut le cas serviteurs et contre tout son pays, et pour tous les concernant la question, à savoir si un homme meurt prodiges de terreur que Moché accomplit à main sans laisser de fils mais que des filles, si elles forte sous les yeux de tout Israël », (Dévarim, 34, l'héritent : « Les filles de Tsélof'had... Donne-nous 10-12). Grâce à cette règle, personne ne pourrait une possession parmi les frères de notre père. falsifier la Torah ; si déjà les prophètes reconnus Moché porta la cause devant D-ieu. D-ieu dit à Moché : Les filles de Tsélof'had ont raison. Tu leur que ce soit de la Torah, à plus forte raison des donneras en héritage... », (Bamidbar, 27, 1-7). Mais personnes non reconnues et manipulateurs.

si les juifs oublaient une halakha après la mort de Moché, ils n'auraient plus personne à consulter, après évocation de la mort de Moché, exhorte même pas un prophète. D-ieu transmettait la Torah immédiatement à ne rien oublier de la Torah, mais uniquement à travers Moché, et Il n'enseignerait plus aucune halakha à travers un autre prophète : « plus là pour être consulté, et en cas d'oubli, le seul moyen serait une étude approfondie. Elle juxtapose Moché, les juifs étaient occupés par son deuil et le encore la conquête de la terre avec Josué, car en pleuraient, et n'étudiaient pas. Ils oublièrent alors effet, ce serait le seul moyen pour lui de survivre en 3000 halakhot, 1700 kal vahomer et gezéra chava et cas où il oublierait quelque chose... autres déductions. Ils ont alors dit à Josué : demande à D-ieu (par le truchement de la

Rav Yehiel Brand

Passez vos vacances avec Shalshelet. Ce feuillet concerne toutes les parachiyot du mois d'août.

Le prochain numéro sortira b.H. pour le Chabat 7 Septembre.

Il vous est possible de recevoir le feuillet par mail à l'adresse :

Shalshelet.news@gmail.com

Sachez qu'il est également possible de dédicacer un numéro du Shalshelet News pour toute occasion. Votre aide financière est notre seule ressource.

Chabat Chalom et bonnes vacances !

Pour aller plus loin...

1) Quel intérêt y a-t-il, à ce que Hachem fasse voir à Moché la terre d'Israël ? (Hatam Sofer)

2) Pour quelle raison, Moché mit-il l'accent sur le fait qu'il mourra précisément en dehors d'Erets Israël (4-22, « ainsi je mourrai dans ce pays-ci, sans passer le Jourdain ») ? (Parachat Derakhim)

3) A quoi fait allusion l'expression « Rav lakh » (assez pour toi), du passouk 3-26 ? (Ahavat Olam)

Yaacov Guetta

La Paracha en Résumé

- Moché prie, espérant entrer dans le pays que Hachem donna aux Béné Israël. Hachem le lui fait voir, l'interdisant toutefois d'y accéder.
- Moché poursuit ses recommandations en rappelant la chance du peuple d'Israël au Sinaï d'avoir vu Hachem de ses yeux.
- La Torah raconte que Moché sépara trois villes, servant à préserver les auteurs d'homicides involontaires.
- Moché détaille l'événement historique que fut le Don de la Torah.
- Moché s'étend sur l'importance de la crainte et de l'amour de Hachem, notamment à travers le Chéma.
- La Paracha, dans sa dernière partie, mentionne l'interdit de Avoda Zara, en rappelant la gravité de l'assimilation avec les Goyim.

"Rabbi Yo'hanan dit (à ses 5 élèves) ; sortez et observez, quel est le droit chemin auquel un homme doit s'attacher : Rabbi Eliézer dit le bon œil, Rabbi Yéochoua dit un bon ami, Rabbi Yossi dit un bon voisin, Rabbi Shimon dit celui qui voit l'avenir, Rabbi Elazar dit un bon cœur."

Cette Michna fait écho à la première de ce chapitre, dans laquelle Rabbi dit : quel est le droit chemin que doit choisir un homme.

Toutefois, si les réponses s'avèrent si divergentes c'est que ces deux michnayot ne posent pas la même problématique.

En effet, l'homme évolue dans deux dimensions parallèles : la première centre l'homme sur sa propre personne, comme il est dit : tout homme doit se dire, le monde a été créé exclusivement pour moi (avec comme objectif le monde futur), et la seconde étant celle qui constitue son environnement (devant amener ce dit environnement jusqu'à la rédemption finale du machia'h).

Ainsi, l'enseignement de Rabbi se concentre sur le droit chemin qu'un homme doit choisir dans le but de perfectionner sa propre personne.

Cependant, Rabbi Yo'hanan nous questionne sur le chemin à suivre dans la seconde dimension : le perfectionnement social de l'homme. Pour cela, il invente ses élèves de la manière suivante : sortez et observez ...

A partir du moment où l'homme recherche à se perfectionner dans sa dimension sociale, il ne peut se contenter d'une introspection personnelle. Il a l'obligation de sortir et de constater pour prendre l'autre en considération.

Dans le même ordre d'idée, il est notable que notre Michna emploie l'expression : le droit chemin auquel un homme doit s'attacher.

En hébreu, cette formulation peut également s'interpréter de la manière suivante : quel est le droit chemin qui fera que les hommes viendront s'y attacher (non pas au chemin mais à l'homme qui l'aura emprunté).

A cet effet, les élèves de Rabbi Yo'hanan donnent tous une réponse différente, mais avec en toile de fond le dénominateur commun : "Ce qui permet à l'homme de créer un réel lien sain permettant d'évoluer ensemble".

Le point de départ indispensable est, comme l'indique Rabbi Eliezer, le bon œil. Les commentateurs dont Rachi expliquent que cela signifie être joyeux de sa part. Le mauvais œil n'étant au final que la résultante de l'illusion que nos propres manques seraient dus à notre prochain et que la seule manière de rétablir notre propre équilibre serait de lui chercher ses lacunes et autres manquements, pouvant à nos yeux justifier les nôtres.

Pour cela, l'homme doté du bon œil ne fera preuve d'aucune défiance ni rejet envers son alter ego, ne se sentant aucunement menacé ou vulnérable par rapport à lui et sera à même de lui procurer l'espace nécessaire, pour que celui-ci puisse également se développer en harmonie à ses côtés, sans l'impression que l'un empiète sur le territoire de l'autre.

G.N

Réponses aux questions

- En observant toute la terre d'Israël d'un seul coup d'œil, Moché l'impacta de sa kédoucha et entraîna ainsi facilement sa conquête par son successeur Yéochoua.
- Car Moché déclara : « si j'étais entré en Israël, j'aurai eu la force par le mérite de vivre sur cette terre sainte, d'annuler le yetser ara de l'idolâtrie auquel vous devez faire très attention ».
- Hachem fait savoir à Moché à travers cette expression : « tu (lakh) seras le plus grand (Rav) de tous les prophètes d'Israël et personne n'égalera ton niveau de prophétie.

Réponses Matot Massé N°146

Charade: Mat - ôte - ma - sait

Enigme 1: Sur les pièces de Yérouchalaïm (Baba Kama 97b)

Enigme 2 : 5 minutes



Dévinettes

- Comment est surnommé le Beth Hamikdash dans la Paracha ? (Rachi, 3-25)
- Comment Rachi illustre le fait de ne pas rajouter sur les mitsvot de la Torah ? (Rachi, 4-2)
- A quel moment après la sortie d'Egypte, Hachem a-t-il montré aux bénés Israël qu'il était seul et unique ? (Rachi, 4-35)
- Avant Matan Torah, à quel endroit Hachem avait-il déjà ordonné aux bénés Israël le Chabat ? (Rachi, 5-12)
- Quelle autre mitsva les bénés Israël ont-ils reçue au même endroit ? (Rachi, 5-16)

Aharon et Zekharyaou

Les larmes de sang de Tsion

Cette année encore, et à notre plus grand regret, nous nous apprêtons à commémorer une immense perte. Il s'agit bien sûr de la destruction du Premier et Deuxième Temple, en ce jour fatidique du neuf Av. Plusieurs lois et coutumes y seront de rigueur. On retrouve notamment l'usage d'évoquer les malheurs qui frappèrent nos ancêtres et ayant un lien avec cette triste période. De nombreuses communautés auront ainsi l'occasion de relater une terrible tragédie que nous nous proposons de développer.

Mais avant cela, il nous faudra impérativement situer le contexte. Cette effroyable histoire se déroula à l'époque du Premier Temple. A ce moment, les douze tribus s'étaient séparées depuis bien longtemps. Seules celles de Binyamin et de Yéhouda étaient restées fidèles à la lignée de David. Le reste du peuple s'était rangé derrière un autre roi, issu de la tribu de Yossef, après la mort de Chlomo (fils de David). Mais depuis, les coups d'états se sont succédés. Le second trône d'Israël était en effet très prisé.

Parmi ses occupants, on retrouve A'hav, un des pires personnages du Tanakh. La Guemara témoigne à son sujet qu'il n'aura jamais accès au monde futur (Sanhédrin 90a). Il faut dire qu'on ne compte plus ses méfaits. Outre ses pratiques abusives d'idolâtrie, il fraternisa avec le roi de Yéhouda (et Binyamin) et pervertit ainsi la lignée messianique. Ne pouvant tolérer une chose pareille, Hachem mit en œuvre un plan d'action qui aboutit à leur anéantissement. Une seule personne fut épargnée. Il s'agit de Yoach, dernier descendant de David encore en vie. Il avait à peine un an au moment des faits. Sa tante Yéhoshéva le cacha dans le Saint des Saints durant six ans, le préservant ainsi de la folie meurtrière de sa grand-mère. Intervient alors Yéhoyada, Cohen Gadol de l'époque. Il prend le parti de Yoach et l'établit sur le trône de Yéhouda, après avoir tué sa grand-mère. Ainsi fut sauvé le royaume de David, conformément à la promesse que lui avait faite Hachem (voir Chemouel 2 7,13).

Mais notre histoire ne s'arrête pas là. Tout au long de sa vie, Yéhoyada ne cessa de prodiguer des conseils à son nouveau protégé. Yoach bénéficiait ainsi de l'influence positive du Cohen Gadol. De cette manière, il ne reproduisit guère les erreurs de son père et se détourna de la faute. Du moins, cette réalité était vraie tant que Yéhoyada l'encadrait. A sa mort, de sinistres princes vinrent solliciter le roi et lui firent part d'une suggestion. Il était connu de tous que ce dernier avait passé une partie de son enfance au sein du Temple. Or même le Cohen Gadol, sommité en matière de spiritualité, ne pouvait pénétrer dans le Saint des Saints en dehors du jour de Kippour. Quiconque avait le malheur de s'y introduire le payait systématiquement de sa vie. Aux yeux des princes, il apparut donc évident que Yoach était investi d'une force divine. Sans quoi, il n'aurait jamais survécu six années entières au cœur du Temple. Et c'est ainsi qu'ils commencèrent à le traiter comme s'il s'agissait d'une divinité. Et en l'absence de son mentor, Yoach se laissa finalement convaincre.

Inutile de dire que cela n'a guère plu au Maître du monde. Mais Il attendit que tout le peuple soit réuni le jour de Kippour avant d'envoyer un de Ses prophètes leur faire des remontrances. Et il ne s'agit pas de n'importe lequel d'entre eux. Ce n'est autre que le Cohen Gadol Zékharya, fils de Yéhoyada, défunt maître de Yoach. Celui-ci n'hésita pas à sermonner le roi sur sa conduite, d'autant plus qu'il était en famille avec lui. Mais Yoach refusa d'entendre raison, et il ordonna à son entourage de lapider le prophète. Le Temple fut ainsi bafoué, l'héritage de Yéhoyada anéanti. Yoach payera finalement de sa vie cette ignoble ingratitudo. La Guemara dit dans Guitin (57b) que le sang de Zékharya ne quitta point le parvis du Temple. Il s'agitait en permanence, et ce, durant plus d'un siècle. Il sera alors vengé par Néouzaradan, serviteur du roi mécréant Néoukhadnêtsar, responsable de la destruction du Premier Temple. Au total, plus de trois millions de juifs perdront la vie sous son glaive ...

Yehiel Allouche

Notion Talmudique

Amira Léisrael

Nous avons étudié le sujet de Amira Léakoum. Existe-t-il aussi un interdit de Amira Léisrael ? Peut-on demander à un juif de faire une Mélakha pour nous ?

La question semble étonnante, vu qu'en général, cela est de toute façon interdit, puisque ce juif est tenu de garder le Chabbat, je ne peux lui demander de commettre une action qui lui est prohibée !

Malgré tout, assez souvent, la question se pose.

Nous savons tous que beaucoup de cas sont sujet à discussion si cela est une Mélakha interdite durant Chabbat ou non. Par exemple, un liquide déjà cuit, le réchauffer à nouveau est-il considéré comme une nouvelle cuisson ? Ceci est une Mahloket Rishonim. Celui qui considère cela comme étant une Mélakha, peut-il demander à un autre juif qui considère cela comme n'étant pas une Mélakha, de le faire pour lui ?

Premier sujet : Est-ce interdit, car cela représente une embûche pour lui ou bien, vu qu'il s'appuie sur l'avis le permettant, cela lui est autorisé et l'on peut par conséquent le lui présenter ?

Deuxième sujet : Est-ce similaire au cas de demander à un non-juif de faire une Mélakha, ce qui est interdit, ou bien nos Sages n'ont pas interdit de demander à un juif de faire une Mélakha pour nous pendant Chabbat ?

Ces questions sont bien entendu traitées par nos maîtres mais laissons cela pour le prochain article !

Soulevons seulement que cela est très fréquent !

Combien de fois avons-nous assisté à la scène suivante : une personne qui n'ouvre pas les bouteilles pendant Chabbat demande à son voisin de table de le faire lors d'une Séouda communautaire ?

Sujet à réflexion.

Moché Brand



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Nathan est un père de famille heureux, sa femme quel moyen mais veut un moyen Kacher. D'autant vient d'accoucher d'un beau garçon. Il est d'autant plus qu'Avigdor, ayant bien précisé qu'il était plus joyeux car c'est son sixième fils qu'il va faire souffrant, n'est sûrement même pas obligé de entrer dans l'Alliance d'Avraham, cela le dimanche jeûner en vérité, mais au lieu de cela, il est prêt à qui arrive qui est le jour du jeûne de Ticha Béav qui payer une grande somme d'argent pour ne pas a été repoussé du fait qu'on ne jeûne pas Chabat. Il jeûner. Il est raconté que le Rav Eliyachiv ainsi que s'occupe donc de trouver une salle, sans oublier un le Rav Sheinberg, bien qu'étant âgés et faibles et Mohel avec de bonnes qualités. Quant au traiteur, il donc exemptés de jeûner, s'efforçaient de trouver « n'en a pas besoin car pour les invités ce sera le un poste » de Sandak afin d'être clairement Patour jeûne. Mais alors qu'il est en plein dilemme sur le de jeûner. Quant à la deuxième partie de la choix du Rav qu'il honorera pour être le Sandak de son nouvel enfant, il tombe sur une annonce dénigrement de la Mitsva, le Rav explique que étonnante dans le journal : « Puisqu'il m'est difficile puisque la raison principale du don de la Mitsva est de jeûner et que cette année Ticha Béav a été l'argent, il semblerait que cela soit considéré repoussé, je suis à la recherche d'une personne comme un dédain. Et même s'il est vrai qu'à ayant la gentillesse de m'honorier à être le Sandak l'époque il était courant de vendre ce poste, les de son enfant ce jour-là, afin d'être Patour gens le faisaient par manque d'argent et ne (exempté) de jeûner comme nous l'enseigne le pouvaient payer autrement la Séouda qui suivait la Choul'han Aroukh (559,9). En contrepartie, je suis prêt à payer cette Mitsva au prix de 5000\$. Avigdor Mila. Le Rav rajoute que si Nathan met les 5000\$ de B. Tel..... ». Nathan est tout d'abord surpris et côté et ne les utilisera que lorsque l'enfant grandira pour lui louer les services d'un meilleur professeur même un peu choqué mais doucement l'idée qui lui apprend la Torah, ce sera autorisé car la commence à faire du chemin dans sa tête. Depuis vente fut alors pour le bien de l'enfant. Mais un certain temps, il a quelques problèmes d'argent lorsque Rav Zilberstein posa la question à Rav 'Haim et la solution se trouve peut-être dans cette annonce. Il se rassure même en se disant qu'il fera une Mitsva en aidant cet homme fatigué à ne pas Kaniewski, celui-ci répondit qu'il était permis de jeûner sans aucun scrupule ou remord. Après avoir vendre la Mitsva à Avigdor car il était ainsi accompli plein de bons arguments, il va trouver sa femme et Téfilin sont exempts de les mettre car ils sont lui demande ce qu'elle en pense. Elle aussi choisissons plutôt de vendre la Mitsva, ne considérés comme étant occupés à accomplir une s'apparenterait pas à un certain dédain ou Mitsva et donc Patour d'en faire une autre. Et le dénigrement de la Mitsva. Ou bien si on pourrait Bihour Halakha explique que puisqu'ils les vendent appartenir cela à du 'Hessed envers un bon Juif ? aussi pour aider autrui à accomplir une Mitsva et Le Rav traite en premier lieu si Avigdor a le droit de pas seulement pour de l'argent, les vendeurs sont se comporter de la sorte, il explique qu'il ne donc considérés comme étant en train d'accomplir cherche pas à se dédouaner du jeûne par n'importe une Mitsva avec tout ce qui en découle.

Haïm Bellity

ヨアリ

Pour aller plus loin...

1) « Véhaya » traduit toujours une idée de joie. Comment saisir la joie qu'implique les termes « véhaya ékev tichméoun » ? (Ora'h La'ham)

2) Pour quelle raison, concernant les plaies infligées aux égyptiens, c'est le verbe « lassim » qui apparaît d'abord (7-15) : « lo yéssimam bakh » (Hachem ne les placera pas en toi), puis le verbe change, comme il est dit : « ountamat békhol sonékha » (Il les infligera à tous tes ennemis) ? (Admour de Gour)

Yaakov Guetta

La Paracha en Résumé

- Moché débute la Paracha par une bénédiction en rassurant le peuple. Si vous appliquez la Torah, Hachem enlèvera toutes les maladies et vous enverra l'abondance.
- "Peut-être auras-tu peur de tes ennemis qui sont plus nombreux, ne les crains pas, souviens-toi des miracles qu'Hachem a fait pour vous en Egypte".
- Moché parle ensuite des qualités de la terre d'Israël. Il leur rappelle qu'une fois entrés, ils ne devront pas oublier tout ce qu'Hachem a fait pour eux dans le désert.
- "Ne pense pas que c'est par ton mérite qu'Hachem vous fait hériter la terre, mais plutôt par l'impiété des peuples et par le mérite des patriarches".
- "N'oubliez pas toutes les fois où vous avez énervé Hachem, notamment lors de l'épisode du veau d'or".
- S'en suit un discours sur l'amour et la crainte d'Hachem, après tous les miracles que Moché explicita, il incite donc les Béné Israël à aimer Hachem et à accomplir les Mitsvot.
- La Paracha raconte à la fin les bienfaits de la terre d'Israël ainsi qu'une guerre réussie pour la conquête de la terre.

La Question

Le sefer Dévarim débute par les paroles de Moché citant des endroits où Israël fuit afin de lui faire des remontrances par le biais de ces allusions et ainsi lui éviter une humiliation.

Question: quel intérêt Moché avait-il de se contenter d'allusions alors que par la suite il ne se privera pas de détailler ces fameuses remontrances?

Le Imrei elimelekh répond:

Il est écrit que tout celui qui fait téchouva par amour, ses fautes se transforment en mérites.

Aussi, lorsque Moché commença par leur faire les remontrances par allusions, le peuple n'eut pas besoin de plus pour faire une réelle téchouva par amour.

A partir de là, Moché put se permettre de développer les remontrances sans leur faire honte puisque leurs méfaits étaient déjà transformés en mérites.

G.N.

Aire de Jeu

Devinettes : Ekev

- 1) Comment la 'Tsrî' gênait les ennemis ? (Rachi 7,20)
- 2) Qu'apprenons-nous du fait qu'il soit écrit : "Hachem ne demande de toi, que de Le craindre" (Rachi, 10,12) ?

La Voie de Chemouel

Un trône vacant

Suivant les directives de Chemouel, Chaoul déclare la guerre à Amalek et livre un combat sans merci. Et bien que cela lui coûte, après avoir anéanti les troupes ennemis, il se résigne à passer au fil de l'épée femmes et enfants. Mais alors qu'il s'apprête à faire de même avec leurs troupes, les paroles de Doég troubent Chaoul et confortent ses doutes (Midrash). Dieu Lui-même n'a-t-il pas interdit de tuer une bête et sa progéniture le même jour ? D'autant plus que de nombreux innocents ont péri durant cette quête : de quoi les enfants étaient-ils donc coupables ? Un avis rapporte d'ailleurs que si Chaoul offrit en sacrifice tous les animaux qu'il avait épargnés, c'était dans un but précis. Il estimait nécessaire d'apporter une expiation pour toutes les âmes innocentes ayant perdu la vie (voir Yoma 22b). Mais selon le Malbim, Chaoul ne pouvait se résoudre à gâcher autant de bétail. Il rapatria donc les meilleurs bêtes en Terre sainte, avec la ferme intention de les offrir en sacrifice, afin de remercier Hashem de leur avoir accordé la victoire. Agag, roi d'Amalek, bénéficia lui aussi de ce traitement de faveur.

Seulement, Chemouel n'a pas l'intention de laisser le roi entamer les festivités. Ayant appris ses agissements, et après avoir prié pour que Dieu ne déchaîne pas Sa colère sur Chaoul, le prophète décide de confronter ce dernier. Sa consternation n'en est que plus grande lorsqu'il entend ses explications : il n'a pas osé s'opposer au peuple lorsque celui-ci désira épargner le bétail. D'autant plus qu'il n'avait pas l'intention d'en profiter mais de l'offrir en sacrifice. Chemouel lui rétorque alors qu'en sa qualité de roi, il aurait dû imposer sa volonté et non l'inverse. Cela ne fait que trahir ses propres doutes quant à la mission qui lui avait été confiée. Sinon, il ne se serait jamais plié face à son peuple. Il lui fait également remarquer que la seule chose qui importe vraiment aux yeux d'Hashem, c'est le respect de Sa volonté. Les sacrifices ne sont qu'un moyen et en l'occurrence, ils sont tout à fait déplacés, dans la mesure où ils vont contre Sa parole (Malbim). Chemouel annonce donc à Chaoul que cette erreur lui coûte sa place. Ce dernier implore alors le prophète de prier pour effacer sa faute mais Chemouel refuse. Et lorsqu'il tente de le retenir par son vêtement, celui-ci se déchire. Une prophétie vient de naître : celui qui déchirera l'habit du roi sera son successeur. Nous tenterons d'expliquer la prochaine fois quelle est la gravité de sa faute.

Yehiel Allouche

Question Rav Brand

Lorsque les frères reviennent d'Égypte et annoncent que Yossef était encore en vie, dans un premier temps, Ya'acov a du mal de le croire. Selon le Midrach, il ne le croyait qu'après sa petite-fille Séra'h la fille d'Acher chanta : « Joseph est encore en vie ». Ya'acov retourna ses paroles pour elle, et la bénit d'une longévité exceptionnelle. Pourquoi il l'a bénie spécifiquement avec cette bénédiction ?

Réponse éventuelle :

Séra'h était encore en vie à la fin des quarante ans, lorsque les juifs entraient en Erets Israel, et pour cela, elle est la seule femme à être comptée parmi les juifs (Bamidbar 26, 46). Selon le Talmud, elle vivait encore à l'époque du roi David. Peut-être Ya'acov eût une idée lointaine. Lorsque Zilpa, la servante de Léa, enfanta Acher, Léa s'exclama : « Dans mon bonheur, on m'a graciée des meilleures des filles », (Béréchit 30, 13). Les filles de la tribu d'Acher seront les plus « belles » et aptes pour les Cohanim Gedolim (Rachi, Dévarim 33, 24), d'autant plus que Séra'h aura un destin magnifique.

Entre les enfants de Léa et de Ra'hel, un conflit faisait rage, à savoir de qui viendrait le roi. Pour écarter Yossef de la royauté, les enfants de Léa étaient prêts à verser du sang. Les enfants des servantes, en revanche, s'entendaient bien avec Yossef, et, en gardant les troupes ils passaient beaucoup de temps ensemble (Béréchit 37, 2). Ils ne cherchèrent pas sa mort (Rachi, Béréchit 49, 5), et Ya'acov aussi cherchait à réduire l'animosité entre ses enfants (Béréchit 37, 10). Bien que les fils de Léa complotèrent contre Yossef, Léa, quant à elle, ne chercha pas non plus à nuire à Yossef, et elle et les garçons d'Acher inculquaient à Séra'h d'aimer Yossef.

Les frères n'avaient pas convaincu leur père que Yossef était vivant. Peut-être dans leur subconscient ne voulaient-ils pas qu'il revienne et accapare la royauté. En revanche Séra'h a désiré son retour et a réussi à convaincre son grand-père. Bien que la royauté définitive échoie aux descendants de Léa, à David, mais celle de la descendance de Ra'hel devait la précéder, avec Chaoul, de la tribu de Binyamin. David était nommé roi, mais certains de la tribu de Binyamin s'opposèrent. Au début du règne de David, Avner, le général de Chaoul s'opposa, et vers la fin de la vie de David, Chéva ben Bi'hri essaya de lui dérober la royauté, et la majorité du peuple le suivra. David envoya son général Yoav poursuivre le rebelle, qui se réfugia dans une ville fortifiée. Soupçonnant ses habitants de faire affaire commune avec Chéva, Yoav se prépara à faire un bain de sang. Séra'h, la fille d'Acher, âgée de sept siècles (!) était dans la ville dit à Yoav : « Anokhi Chéloumé Emouné Israël... » (Samuel II 20, 19), c'est moi qui ai transmis la paix à Ya'acov, lorsque j'ai chanté que Yossef était encore vivant. Avec la même voix douce qu'elle avait jadis convaincue Ya'acov, elle amène Yoav de ne pas utiliser les armes. Elle persuade les habitants de la ville d'éliminer l'individu recherché, et la royauté de David fut préservée sans effusion de sang. Autant la première fois elle était à la manœuvre pour faire retrouver la royauté à Yossef, bien que sa famille, les descendants de Léa, David et Chlomo, durent attendre, autant fut-elle à la manœuvre sept siècles plus tard, pour faire retrouver la royauté à David et Chlomo, les gens de sa famille. L'abnégation de Léa et de Séra'h porta ses fruits, selon la règle : « Celui qui se laisse repousser par l'heure - qui cède sa place de chef à un autre, tant que sa propre heure de règne n'est pas encore venue -, son heure le rattrapera - il deviendra chef lorsque son heure arrivera » (Brakhot, 64a).

Réponses aux questions

1) Combien la joie (véhaya) sera grande dans les cieux lorsqu'à la fin (ékev veut dire « talon », symbolisant la fin d'une chose) de l'exil, et ce malgré de rudes épreuves, « vous écoutez » (tichméoun) et continuerez à respecter les Mitsvot et la Torah.

2) « Ountatam » implique le chiour de kazaït, alors que « yessimam » représente « kol chéou » (un tant soit peu) (traité Kritout 6b).

Ainsi « lo yessimam » implique que rien (même pas kol chéou) des plaies d'Égypte ne sera placé entre toi. A contrario, « ountatam » Hachem les infligera « kachiour » (en quantité suffisante) à tes ennemis.

1) A quoi fait allusion le terme « réé » du passouk « réé anokhi notèn ... bérakha ouklala » ? (Rabbi Bonème de Pchiss'ha) « Regarde (réé), à quoi tu ressembles ?

2) Que nous apprend la juxtaposition des termes « vékhi yirbé mimékhā hadérekh ki lo toukhā sééto » aux termes « ki yir'hak mimékhā hamakom » (14-24) ? (Alchikh Hakadosh)

Yaacov Guetta



A la rencontre de nos Sages

Rabbi 'Haïm Pinto

Rabbi 'Haïm Pinto est né en 1749 dans la ville d'Agadir (Maroc). Très Jeune, son Père, Rabbi Chlomo Pinto Zatsal, lui enseignait lui-même la Torah. Malheureusement, ce dernier décéda en 1761, laissant derrière lui un orphelin à peine âgé de 12 ans. Un an plus tard, une grave crise économique s'abattit sur Agadir (tremblement de terre qui détruisit toute la ville), à la suite de laquelle de nombreux Juifs s'installèrent à Mogador (Essaouira). Parmi les réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Méir Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaacov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaacov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mékoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et année, de célébrer la Hiloula de Rachbi en

sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne célebre pour son esprit prophétique, et ses raisons de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville.

Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la non-juif sortit son épée pour le blesser ; au même moment, la main de son adversaire se pétrifia. Pour célébrer ce miracle, il écrivit le célèbre cantique « Aromémékhā Ha-El Israël ». Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient. Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que des ouvrages de Halakha, Yochiah et Rabbi Yaacov. Tous furent de de Kabbala, de Haggada, ainsi que des grands Tsadikim dévoués à la Torah et au Peuple 'Hidouchim sur le Chass, perdus au cours de la d'Israël. Rabbi 'Haïm Pinto Zatsal quitta ce guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait l'usage d'accueillir le Chabbat dans la joie et d'entonner des chants et supplications d'une voix merveilleuse. Il était pointilleux, chaque fois qu'il célébrait la Hiloula de Rachbi en

pas une Brith avant qu'il ne fût arrivé. À l'époque de la guerre, en 1844, en sortant de chez lui, un Lorsqu'il sentit que l'heure de sa mort approchait, il distribua une énorme somme d'argent à la Tsédaka. Lorsque ses proches répondit que de nombreuses personnes devaient être au courant de ce geste, il fut emprisonné. Le présent, avant sa mort, il avait décidé de distribuer tout l'argent aux pauvres. Rabbi 'Haïm Pinto eut quatre fils : Rabbi Yéhouda (connu sous le nom de Rabbi Hadane), Rabbi Yossef, Rabbi de Kabbala, de Haggada, ainsi que des grands Tsadikim dévoués à la Torah et au Peuple 'Hidouchim sur le Chass, perdus au cours de la d'Israël. Rabbi 'Haïm Pinto Zatsal quitta ce monde en 1845 à l'âge de 96 ans. Le jour de son décès il promit à ses disciples que ceux qui évoqueraient son nom le jour de sa Hiloula de Rachbi en avaient payé leur dû après la mort de son père. À

David Lasry

Bassar Behalav

L'attente après la consommation de viande est de six heures. Ce qui correspond à l'intervalle entre deux repas. Le Rama écrit que bien que certains ont la coutume (ashkénaze) d'attendre une heure, il convient de patienter six heures. Certains ont pour usage d'attendre trois heures, mais à priori cette coutume n'a pas de fondement. Il semblerait que ceux qui ont pris cette coutume ont fait un compromis entre les deux avis cités plus haut (l'un de 6 heures et l'autre d'une heure). Malgré cela, un séfarade ne pourra en aucun cas attendre moins de six heures comme le stipule le Choul'han Aroukh. Même les ashkénazim se montrent plus exigeants et attendent aussi six heures. Seulement en cas de doute, si six heures sont déjà passées, certains disent qu'on peut être plus indulgent.

Mikhael Attal



Devinettes : Réé



- 1) Dans quel cas, les Béné Israël pouvaient-ils manger de la viande dans le désert ? (Rachi 12,20)
- 2) L'interdit de ne pas ajouter ou de ne pas diminuer sur les Mitsvot de la Torah, concerne-t-il le nombre de Mitsvot ? (Rachi 13,1)

Réponses aux questions

- 1) A un enfant à qui l'on doit donner un bonbon (bérakha) afin de le motiver et l'encourager à atteindre un bon objectif ».
- 2) « Si tu ressens que le chemin menant aux Mitsvot est trop loin pour toi, et que tu ne peux pas les porter, pensant qu'elles sont trop lourdes pour toi », alors c'est le signe qu'Hachem (désigné par « hamakom ») est vraiment très loin de toi.

La Paracha en Résumé

- Moché annonce qu'il met face au peuple la bénédiction et la malédiction, (celles qui sont écrites dans Ki Tavo).
- Moché énonce des lois concernant la sainteté de la terre, des sacrifices et du Beth Hamikdach.
- Moché poursuit son discours et annonce qu'il ne faut pas adopter les habitudes des kénaanim.
- La Torah dévoile ensuite les lois du faux-prophète, de l'incitateur à la avoda zara et de la ville qui fait avoda zara.
- Nous pouvons voir ensuite les fameuses lois concernant la cashrout, les règles concernant la consommation des animaux.
- Dans la 5ème montée, on peut lire des lois concernant la seconde dîme ainsi que la dîme donnée au pauvre. (Sur le cycle du septennat, la 1ère, 2ème, 4ème et 5ème, on applique la seconde dîme, la 3ème et 6ème, la dîme du pauvre).
- Dans la 6ème montée, la Torah nous livre quelques halakhot concernant la Chemita (jachère) et quelques lois de l'esclave juif.
- Dans la dernière montée, nous trouvons les lois concernant les fêtes juives.



All. Fin R. Tam

Paris 20h59* 22h10 23h12

Lyon 20h40* 21h37 22h43

Marseille 20h32* 21h37 22h28

(*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris ✧ Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
 Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
 hevratpinto@aol.com

Jérusalem ✧ Pnînei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
 Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
 p@hpinto.org.il

Ashdod ✧ Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
 Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
 orothaim@gmail.com

Ra'anana ✧ Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
 Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
 kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 9 Av, Rabbi Yaakov Its'hak Horovitz,
 le 'Hozé de Lublin

Le 10 Av, Rabbi Don Its'hak Abarbanel

Le 11 Av, Rabbi Its'hak Blazer de
 Petersbourg

Le 12 Av, Rabbi Yossef Louvton

Le 13 Av, Rabbi Nathan Nata Shapira,
 auteur du Mégale Amoukot

Le 14 Av, Rabbi Yossef Naphtali Stern,
 Roch Yéchiva de Presbourg

Le 15 Av, Rabbi Avraham 'Hassin

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La médisance entrave la gratitude

« Comment donc supporterais-je seul votre labeur et votre fardeau et vos contestations ? » (Dévarim 1, 12)

Nos Sages expliquent que ces paroles, adressées par Moché au peuple d'Israël avant son entrée en Terre Sainte et dans lesquelles nous retrouvons le terme eikha (comment donc), font allusion à la plainte prononcée par Yirmiya dans le livre des Lamentations (1, 1) : « Hélas (eikha) ! Comme elle est assise solitaire, la cité naguère si populeuse ! Elle, si puissante parmi les peuples, ressemble à une veuve. » Du fait que les enfants d'Israël émirent des propos dépréciatifs sur la Terre promise, Dieu leur déclara : « A Ticha Béav, au retour des explorateurs, vous avez versé des pleurs vains, aussi ce jour se transformera-t-il en jour de pleurs pour les générations. » Et, comme nous le savons, cette date correspond à la destruction des deux Temples.

Nous pouvons nous demander pourquoi le Tout-Puissant fut si sévère avec les explorateurs, ainsi qu'avec les enfants d'Israël qui acceptèrent leurs propos. S'ils avaient calomnié une personne, nous aurions pu comprendre. Mais la terre n'a pas de sentiments. Alors pourquoi fallait-il être si rigoureux avec ces mauvaises langues ?

C'est que des propos dévalorisants à l'égard de la Terre Sainte, « constamment sous l'œil du Seigneur, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin », constituent de l'ingratitude. Or, il existe un principe fondamental : la reconnaissance est la clé de l'accomplissement de la Torah et des mitsvot. Lorsqu'un homme reconnaît les bienfaits prodigés par son Créateur, cette gratitude l'amène à s'attacher à la Torah et à accomplir les mitsvot. Mais, afin de faire de cette reconnaissance une habitude, il doit s'entraîner à la développer avec son entourage. De la sorte, il en viendra à être reconnaissant envers le Tout-Puissant qui l'a créé et le maintient en vie à chaque instant. C'est également la raison de notre obligation de respecter nos parents, mitsva basée en grande partie sur la notion de reconnaissance. En effet, comme nous l'avons mentionné, lorsque l'enfant éprouve de la reconnaissance envers ses parents pour leurs

bienfaits et leur bonté à son égard, il en viendra à en avoir également envers son Créateur qui l'a conçu avec sagesse.

Moché ne se contenta pas de sa reconnaissance envers les êtres humains, mais s'imposa d'en avoir également à l'égard de la matière. C'est ce que nous rapporte le Midrach : Dieu n'a pas voulu qu'il frappe le Nil, lors de la plaie du sang et celle des grenouilles, car, lorsqu'il était nourrisson, ce fleuve lui avait sauvé la vie en le cachant. Notons que la Torah, habituellement concise, insiste en précisant que Moché ne frappa pas le Nil et la terre, mais que son frère Aharon le fit à sa place, pour nous enseigner la grandeur de ce trait de caractère – la gratitude –, racine de nombreux autres bons attributs.

Dieu fut intransigeant à l'égard des enfants d'Israël pour avoir accepté les propos déso-bligeants sur la Terre Sainte, car Il savait que, s'ils s'habituaient à décrier la terre qu'Il leur avait donnée en héritage, ils finiraient inévitablement par s'accoutumer à dire des propos malveillants sur leur entourage, jusqu'à ce que la terre finisse par les vomir. Effectivement, nous voyons qu'ils furent exilés de leur terre parce qu'ils prononcèrent des propos médisants les uns sur les autres, du fait de la haine gratuite régnant entre eux.

Ainsi, la dureté du châtiment divin vient enseigner aux enfants d'Israël la gravité de la médisance à l'égard de la Terre Sainte. Aux antipodes de la reconnaissance, cette faute finit, progressivement, par mener l'homme à sa perte.

Je me souviens que, lorsque mon père – que son mérite nous protège – voyait de petits morceaux de pain par terre, il faisait l'effort de les ramasser, par gratitude envers cet aliment qui nourrit l'homme. L'interdiction de bal tach'hit (gaspillage) existe, car nous n'avons pas le droit d'abîmer ou de détruire une chose dont on peut profiter, par gratitude envers celle-ci pour son utilisation éventuelle. A force de se montrer rigoureux dans les petits détails et de respecter les objets, une personne finira par avoir la même révérence à l'égard des Rabbanim et des Tsadikim et, par-dessus tout, à l'égard de son Créateur qui l'a conçue et la maintient en vie.

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bítá'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Quand tu seras grand, tu me remercieras !

En l'an 5719 (1959), alors que j'étais encore jeune enfant, mon père et Maître – que son mérite nous protège – m'envoya étudier dans une Yéchiva éloignée de la maison. Ainsi, durant presque sept ans, je ne vis presque pas ma famille. En outre, je ne pouvais communiquer avec elle que par des lettres, le téléphone étant encore très rare à l'époque.

En vérité, tous les Grands Rabbanim de la génération précédente ont étudié de longues années à la Yéchiva, à l'écart total de leur foyer. Ce sacrifice, conjugué à leur assiduité dans l'étude de la Torah, fit ses preuves.

Je me souviens que, lorsque je fréquentais la Yéchiva de Rav Guerchon Liebmann zatsal, une année, l'hiver était particulièrement rude. Mais, du fait de la difficile situation de la Yéchiva, nous n'avions pas même une couverture digne de ce nom pour nous réchauffer et étions donc obligés de nous couvrir de manteaux ! Malgré tout, nous nous attelions assidûment à la tâche de l'étude. Rien d'étonnant que nombreux d'entre nous devinrent de grands Rabbanim.

À vrai dire, à l'époque, j'avais dans mon cœur des récriminations contre mon père qui m'avait envoyé au loin affronter seul de telles difficultés. Une fois, alors que je lui décrivais mes souffrances à la Yéchiva, il me répondit calmement : « Maintenant, c'est ce que tu dis mais, quand tu seras grand, tu me remercieras ! »

Il avait raison. En grandissant, j'ai souvent caressé l'idée de devenir homme d'affaires, mais, à chaque fois que cette pensée me venait à l'esprit, je me souvenais des paroles de Papa si justes, si sensées, et me rappelais aussitôt que mon véritable objectif était de diffuser la Torah dans le peuple juif.

A ce jour, lorsque je regarde en arrière et que je réalise combien de chemin j'ai parcouru pour en arriver jusque-là, j'ai envie de m'écrier : « Merci infiniment, Papa ! »

DE LA HAFTARA

« Oracle de Yéchayahou (...) » (Yéchaya chap. 1)

Lien avec le Chabbat : la haftara relate les punitions qui s'abattront sur le peuple juif à cause de ses fautes, à la période de la destruction du Temple. C'est la dernière des trois haftarot lues lors des trois Chabbatot précédant le 9 Av.



CHEMIRAT HALACHONE

L'obligation éducative du père

Si le père entend son jeune fils ou sa jeune fille dire de la médisance, il a le devoir de les gronder, au même titre qu'il doit le faire concernant tous les autres interdits de la Torah.

Le père a l'obligation d'éduquer ses enfants, dès leur plus jeune âge, à ne pas prononcer ou écouter de la médisance ou d'autres paroles interdites, comme celles évoquant des conflits ou du mensonge, écrit le Gaon. Car la parole et les traits de caractère ont besoin d'être beaucoup travaillés et, plus on les travaille, plus on les maîtrise. En outre, ces efforts nous donnent droit à la vie du monde futur et à tout le bien dans ce monde.

Paroles de Tsaddikim

Le Rav, tel un père

« *Te porter comme un père porte son fils.* » (Dévarim 1, 31)

Une des caractéristiques propres aux dirigeants du peuple juif, à ses grands Rabbanim, trouve son expression dans notre verset décrivant la conduite divine à notre égard : « Te porter comme un père porte son fils. »

Afin d'illustrer cette vertu des Tsadikim, nous allons nous pencher sur la personnalité de l'un d'eux, contemporain, Rav Nathan Tsvi Finkel zatsal, Roch Yéchiva de Mir.

Dans l'ouvrage Békholt Nafchékha, il est rapporté qu'à l'une des périodes où la Yéchiva rencontra des difficultés financières, il fut décidé, de manière provisoire, de ne pas accepter de nouveaux avrékhim. De nombreux vinrent se présenter, mais tous se virent refusés pour ce motif.

Un avrekh demanda néanmoins à parler au Roch Yéchiva. Il lui expliqua que, s'il n'était pas accepté, cela pourrait compromettre sa paix conjugale. En effet, sa femme, sachant qu'il est facile de se faire accepter à Mir, risquerait de ne pas le croire s'il lui disait qu'il a été refusé et regarderait cela d'un mauvais œil. Face à cet argument, il l'accepta aussitôt.

Un avrekh de la Yéchiva dont la femme était malade se rendait de temps à autre chez Rav Finkel pour lui demander de prier en sa faveur. Il était toujours surpris de constater que ce dernier se souvenait de sa maladie et des plus petits détails de son développement. Or, de la même manière, il se rappelait avec exactitude de toutes les demandes de prière de centaines d'autres avrékhim. Il s'empressait, chaque fois, de noter le nom dans un carnet réservé à cet usage, bien que, finalement, il se souvînt de dizaines de noms par cœur.

Rabbi Avraham 'Hachin, qui faisait partie de ses proches, raconte qu'il devait une fois parler au Roch Yéchiva d'un certain sujet. Sachant qu'il devait se rendre à un mariage, il alla l'y trouver. Lorsqu'il arriva, le Rav était en train de prier la Chemoné Etré d'arvit.

Rabbi Avraham attendit donc qu'il termine. Le voyant se prosterner, il comprit qu'il était déjà arrivé à la fin de modim et en déduisit qu'il achèverait bientôt sa prière. Mais il dut finalement attendre encore presqu'un quart d'heure.

Lorsqu'il eut terminé, Rabbi Avraham lui demanda pourquoi il avait mis si longtemps à prier. Rav Finkel lui expliqua que, dans la prière d'arvit, il mentionnait les noms de tous les malades et pauvres qui lui avaient demandé de prier en leur faveur. Il se souvenait donc par cœur de très nombreux noms.

La petite anecdote qui suit démontre combien le Roch Yéchiva sanctifia le Nom divin par sa conduite. L'un des ingénieurs du bâtiment de la Yéchiva de Mir à Brakfeld, éloigné du judaïsme, fut vivement impressionné par sa conduite. Un jour, il tomba malade et on lui proposa de donner son nom à des Rabbanim pour qu'ils prient en sa faveur. Il répondit qu'il ne désirait qu'on le donne qu'à l'un d'entre eux : le Rav Finkel de Jérusalem...



PERLES SUR LA PARACHA

La sainteté des paroles de Moché

« Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël. » (Dévarim 1, 1)

Il existe une règle générale selon laquelle l'emploi du terme élé (ce sont là) vient exclure autre chose que celle évoquée. Qu'exclut-il donc ici ?

Le Or Ha'haïm – que son mérite nous protège – explique que, dans ce verset, la Torah atteste que, bien que Moché dirigeât le peuple juif durant des dizaines d'années, il ne lui adressa jamais de paroles futiles. Tout au long de ses fonctions, il ne prononça pas la moindre parole profane ni le moindre mot ne lui ayant pas été ordonné par Dieu. Seulement ce qui est rapporté dans le livre de Dévarim a été dit de sa propre initiative.

Or, comme le soulignent nos Maîtres, même ces paroles-là prononcées de sa propre initiative correspondent pleinement à des paroles de Torah, de sagesse et de morale. A l'instar de Moché, nous avons l'obligation d'éduquer nos enfants en leur adressant des paroles de Torah – « tu t'en entretiendras » – et non des paroles futiles.

Etre l'avocat du peuple juif

« Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël. » (Dévarim 1, 1)

Rachi explique que, du fait que Moché leur adressa des reproches, il le fit de manière allusive, de sorte à ne pas les offenser.

Rabbi Israël Baal Chem Tov – que son mérite nous protège – était très rigoureux envers les Rabanim qui, dans leurs discours aux membres de la communauté, mentionnaient leurs fautes.

Une fois, il se rendit dans un Beit hamidrach où il constata que celui qui parlait réprimandait sévèrement l'assemblée, détaillant publiquement ses méfaits.

Il l'apostropha en disant : « Comment peux-tu ainsi médire des enfants d'Israël ? Ne sais-tu pas que, quand un Juif ayant couru toute la journée afin de trouver un gagne-pain pour sa famille, rentre vers le soir, se souvient qu'il n'a pas encore prié min'ha et se lève d'un bond pour le faire, quelle que soit la ferveur qu'il y met, toutes les créatures célestes tremblent ? Alors, comment n'as-tu pas veillé à garder ta langue... ? »

Les paroles pacifiques entraînent la guerre

« Vois, je livre en ton pouvoir Si'hon, roi de 'Hechbon, l'Amoréen, avec son pays ; commence par lui la conquête ! Engage la lutte avec lui ! » (Dévarim 1, 24)

Le Saint bénit soit-Il ordonna à Moché de faire la guerre contre le roi de 'Hechbon. Or, que fit-il ? « Et j'envoyai (...) une députation à Si'hon, roi de 'Hechbon, avec ces paroles pacifiques (...). » Apparemment, le contraire de l'ordre divin.

L'auteur de l'ouvrage Kerem 'Hemed explique cette réaction surprise de Moché à la lumière de ce verset des Téhilim : « Je suis, moi, tout à la paix, et quand je la proclame, eux ne méditent que guerre. » (120, 7) Par ses paroles pacifiques, Moché cherchait en réalité à provoquer le roi de 'Hechbon afin qu'il sorte en guerre contre lui. Il n'a donc fait que se plier à l'ordre divin.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le cœur, la clé de la réussite

« Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël. » (Dévarim 1, 1)

Avec l'aide de Dieu, j'ai trouvé que le premier mot de ce verset, élé (ce sont là), a la même valeur numérique, en lui ajoutant un, que le terme halev (le cœur).

Ceci laisse entendre que les directives données aux enfants d'Israël par Moché avant sa mort, leur indiquant la voie de la Torah et des mitsvot et les admonestant, surgirent d'un cœur rempli d'amour pour eux. Il leur parla à la manière dont un père miséricordieux s'adresse à ses enfants. Or, nos Sages affirment que « les paroles qui sortent du cœur pénètrent le cœur [d'autrui] ». Aussi, prétèrent-ils une attention particulière à ses propos.

Le Gaon Rabbi Yé'hezkel Sarna zatsal dit une fois à un célèbre enseignant de Bné-Brak que « celui qui aime véritablement ses élèves peut être assuré que lui et eux réussiront ». Car des paroles prononcées avec amour s'ancrent dans le cœur de leur auditeur.

Personnellement, je m'efforce d'appliquer ce principe dans les discours de morale que je tiens au particulier comme au public. Je n'ai jamais réprimandé quelqu'un pour sa mauvaise conduite de manière dure et en témoignant ma colère. Même lorsque je m'adresse à des personnes très éloignées du judaïsme, j'essaie de leur communiquer mon amour et ma compassion et mes reproches viennent directement du cœur. Plutôt que de m'énerver ou de m'émoiuer outre mesure, je leur dis calmement et avec une réelle affection ce qu'ils doivent corriger. Percevant la pureté de mes intentions et ma volonté d'agir en leur faveur, ils acceptent le message et se repentent.

Grâce à Dieu, cette approche m'a permis de rapprocher nombre de mes frères juifs de nos sources, y compris des fauteurs invétérés qui, auparavant, haïssaient la Torah. Il arriva même que mes paroles prononcées au grand public aient eu un effet sur certains non-juifs venus les écouter, au point qu'ils connurent une métamorphose intérieure et voulurent se convertir.

Cette manière d'admonester avec amour et douceur nous a été léguée par notre maître Moché, dont le cœur était rempli de compassion pour chaque membre du peuple juif.

LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, à la mémoire de la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie



« Elle confectionne des tissus, qu'elle vend, et des ceintures, qu'elle cède au marchand. »

Lors du grand rassemblement organisé par la Yéchiva « Torat David » d'Ashdod, dirigée par notre Maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, les ba'hourim se sont engagés à terminer l'étude de tout le Chass durant les chelochim de sa mère, la Rabbanite – qu'elle repose en paix –, en guise de reconnaissance pour tous les efforts du Rav en faveur de la Yéchiva. Parmi les intervenants, le petit-fils de la Rabbanite, Rabbi Yoël Pinto chelita, insista sur la pudeur qui la caractérisait.

La vertu de la pudeur a toujours été le symbole de la femme juive, en vertu du verset : « Toute resplendissante est la fille du roi dans son intérieur. » La pudeur, telle une couronne royale, orne la tête de la femme juive et c'est à son aune qu'elle pose les bases de son foyer et transmet la tradition aux générations suivantes.

Rabbi Yoël chelita souligna la pudeur particulière de sa grand-mère et la récompense qui lui en est réservée dans le monde futur.

« Généralement, une mère transmet sa voie à ses enfants, les éduque selon sa vision du monde. Nos Sages rapportent (Yoma 47a) qu'une femme, nommée Kim'hit, eut sept fils qui accédèrent aux fonctions de Cohen gadol. Lorsqu'on lui demanda ce qui lui valut un tel mérite, elle répondit que les murs de sa maison ne virent jamais ses cheveux. J'expliquerai sa réponse comme suit. Elle ne chercha pas à justifier ce mérite, mais à souligner par quel pouvoir ses enfants devinrent des Tsadikim : la pudeur de sa conduite et ses efforts pour cacher ses cheveux témoignaient sa considérable crainte du Ciel, ce que ses enfants perçurent. Témoins de cette grandeur, ils voulurent l'imiter. Ce n'est donc pas sa pudeur qui lui donna le mérite d'avoir des enfants si justes, mais ceci fut la conséquence même de son comportement, la réalité voulant que, dans un foyer respirant la crainte de Dieu, les enfants deviennent des Tsadikim. Voilà ce qui explique sa réussite. »

Que signifie « des ceintures qu'elle cède au marchand » ?

Le niveau de pudeur des générations précédentes était vraiment exceptionnel, comme le témoigne le commentaire du Gaon Rabbi Raphaël Berdugo – que son mérite nous protège – sur notre verset. L'un des Sages du Maroc d'il y a environ deux cent cinquante ans, il composa de nombreux ouvrages de halakha et de aggada et fut si saint que tous le surnommèrent « l'ange Raphaël ».

D'après lui, notre verset parle de la femme vertueuse qui prend sur elle le joug de la subsistance afin de permettre à son mari de se vouer jour et nuit à l'étude de la Torah. Elle confectionne des tissus pour les vendre et avoir ainsi de quoi subvenir aux besoins de sa famille.

Cependant, si on explique ainsi le début de notre verset, la suite pose problème. En effet, pourquoi vendre des tissus afin d'en retirer un gagne-pain, puis donner gratuitement des ceintures à ses clients ? Un tel cadeau lui ferait perdre tout le bénéfice de sa vente.

On pourrait être tenté d'interpréter le don de ceintures comme un moyen d'attirer des clients potentiels pour ses tissus. Mais il serait étonnant que le roi Chlomo, le plus sage des hommes, se soit attardé sur ce stratagème du commerce dans un chapitre où il chante l'éloge de la femme vertueuse. Il faut donc envisager une autre lecture.

Voilà celle que nous propose Rabbi Raphaël Berdugo et qui atteste l'exceptionnel niveau de pudeur des générations antérieures. Le verset parle effectivement d'une femme qui, pour permettre à son mari d'étudier la Torah, tenait une boutique à sa place.

Néanmoins, du fait de sa grande pudeur, elle savait qu'il ne convenait pas à une femme de recevoir les clients et de prendre l'argent de leur main. C'est pourquoi elle confectionnait un tissu destiné à la cacher et à la séparer des clients. Elle l'étendait à la manière d'une cloison, derrière laquelle elle pouvait se tenir pour vendre ses produits.

Non contente de cela, elle chercha un moyen de recevoir l'argent du client, conformément aux exigences de la pudeur. Sortir sa main à l'extérieur du drap aurait constitué un manque de pudeur, nos Sages ayant souligné l'interdit de montrer même son petit doigt à un homme.

D'où la suite du verset « et des ceintures qu'elle cède au marchand » : la femme vertueuse avait la sagesse d'attacher, à l'extérieur du tissu, une ceinture qui était tendue sur le comptoir et sur laquelle le client déposait ses pièces. Une fois qu'il avait payé, elle tirait la ceinture vers elle, à l'intérieur du tissu, et récupérait l'argent. Voilà comment « l'ange Raphaël » explique notre verset.

Si ces extrêmes mesures de pudeur semblent très éloignées de notre conception moderne, elles furent pourtant appliquées par les femmes des anciennes générations, sans quoi le Sage Rabbi Berdugo n'aurait pas interprété ainsi le verset. D'ailleurs, d'innombrables histoires de femmes pieuses de notre peuple confirment que telle était bien leur ligne de conduite. Tentons de nous inspirer de leur exemple et de nous renforcer, autant que nous en sommes capables, dans le domaine de la pudeur qui fait la gloire du peuple juif.

Devarim (91)

אֶלְהָ פְּרָכְרִים אֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה אֶל כָּל יִשְׂרָאֵל (א.א)
 « Voici (אֶלְהָ, élé) les paroles que Moché adressa à tout Israël ... » (1.1)

Selon le **Mégalé Amoukot**, les lettres du mot **אֶלְהָ** forment les initiales de **אַבָּק לְשׁוֹן הָרָע** (avak lachon ara: poussière de médisance) ou **Moché** exposa cette interdiction « à tout Israël » car nos Sages disent : la plupart des gens faute par le vol, une minorité par les relations interdites et tous par la poussière de médisance » (Baba Batra 165b). Puisque la grave faute de lachon ara est réalisée par tout le monde, il a fallu mettre en garde « tout Israël ».

Il est écrit dans le **Séder olam** (chapitre 10), que toutes les Parachiot du livre de Dévarim, depuis Dévarim jusqu'à la paracha **Vayéléh** (31.2) : Moché dit : Je suis âgé de 120 ans aujourd'hui ont été dites en 36 jours, du premier Chévat au six Adar. La paracha Vayél'h a été dite le sept Adar, jour de décès de Moché. Le mot **אֶלְהָ** (élé) utilisé au début de ce verset (et du livre Dévarim) a pour valeur numérique 36. Il est intéressant de noter que la paracha Dévarim tombe toujours le Chabbath précédent le jeûne du neuf Av, jour où nous lisons le livre de Eikha (les lamentations). Or le mot **'Eikha'** (אֵיכָה) a comme valeur numérique : 36

Aux Délices de la Torah

אֶלְהָ פְּרָכְרִים (א.א)

« Voici les paroles » (1.1)

Le **Hida** dit que le mot : « Hadévarim » peut aussi se lire : « Hadabarim » les chefs, les dirigeants. De plus, la valeur numérique de : élé (אֶלְהָ) est de : 36, en allusion aux 36 Tsadikim que Hachem place dans chaque génération et par le mérite desquels le monde continue d'exister. En effet, nos Sages (guémara Soucca 45b) enseignent : « Il n'y a jamais moins de 36 Tsadikim dans le monde qui accueillent la présence divine chaque jour ». Qui sont ces «dirigeants» dont le verset fait référence ? Ces 36 Tsadikim exceptionnels de chaque génération qui font tenir le monde.

Hida

הָוָיָיל מֹשֶׁה בָּאַר אֶת הַתּוֹרָה הַזֹּאת לְאָמֵר (א.ה)
 « Moshé commença – (הוָיָיל) o'il (à expliquer cette Torah en disant » (1.5)

Pourquoi n'est-il pas écrit : Moshé expliqua cette Torah en disant ? Que vient nous apprendre le mot

: 'commença' (o'il)? Les lettres de ce mot peuvent former le mot 'Eliaou'. Dans le Talmud quand on n'a pas de réponse à une problématique, on conclut en utilisant le terme) **תִּקְיָה** : teikou : **תִּשְׁבַּי, תִּחְרֹץ קַוְשִׁיּוֹת וּבְעִוָּיוֹת** tishbi yétareitz koushiot oubayot, Eliaou le Tishbi va résoudre toutes les difficultés et problématiques. Bien que Moshé a expliqué de façon très claire la Torah, il savait que les générations futures auraient des difficultés à comprendre des points de la Torah. Ainsi, il a laissé entendre de façon cachée (mot o'il), que tout manque de clarté sera finalement élucidé par le prophète Eliaou.

« Vé dibarta bam » du Rabbi Moshe Bogomilsky

וְהַגָּם הַיּוֹם כְּכֹכֶבֶי הַשְׁמִים לְרֹב (א.ג)
 « Vous voici aujourd'hui, en multitude, comme les étoiles des cieux » (1.10)

Les juifs sont comparés individuellement à une étoile, qui se dit en hébreu : **kohav**. Les lettres **כְּבָב** : (de valeur 22) représentent les 22 lettres de l'alphabet hébraïque, utilisées pour créer ce monde terrestre, tandis que les deux autres lettres **כְּוֹי** : (de valeur 26) renvoient à la guématria du nom divin (Tétragramme).

Nous sommes ainsi composés à la fois d'énergies terrestres et célestes. De la terre, une étoile semble minuscule, mais cela est uniquement dû à la grande distance nous en séparant. Si on avait la possibilité d'en être assez proche, on se rendrait alors compte que sa taille réelle est immense. De la même façon, aucun juif ne doit être rejeté, car même s'il apparaît insignifiant, lorsque que l'on se rapproche de lui, qu'on le connaît mieux, on se rend alors compte de son vrai potentiel et de sa véritable importance.

Sfat Emet

עד הַנֶּגֶר הַגָּדוֹל הַנֶּרֶת (א.ג)
 « Jusqu'au grand fleuve, le fleuve de l'Euphrate » (1.7)

Rachi explique qu'il est qualifié de « grand », parce qu'il est évoqué avec la terre d'Israël. Le **Rav Haïm Chmoulevitz** fait observer que, selon le **Mizrahi**, l'Euphrate est le plus petit des fleuves mentionnés dans la Torah. Son appellation de « grand » par celle-ci nous montre l'importance de ce qui est associé à la terre d'Israël. Celui qui y

observe les Mitvot atteint un degré d'élévation et de dignité auquel il est impossible d'accéder hors de ses frontières. Si nous n'en sommes pas conscients, c'est parce que nous sommes inaptes à apprécier la sainteté inhérente à la terre d'Israël. Nous trouvons un concept identique dans le Midrach selon lequel, si Yossef a mérité d'être enterré en terre d'Israël, c'est parce qu'il s'est associé à elle en se présentant comme : « Ich Ivri » (homme hébreu, Béréchit 39,14). Moché, en revanche, est appelé : « Ich Mitsri » (homme égyptien, Chémot 2,19), allusion pour laquelle il n'a pas été enterré en terre d'Israël.

Aux Délices de la Torah

רָאָה נָתַתִּי לְפָנֶיךָ מִתְּחִזְקָה כִּי־אַתָּה כָּאֵרֶץ (א, ח)
« Vois, J'ai mis le pays devant vous » (1,8)

Le **Or HaHaïm** fait observer que ce verset commence par un verbe au singulier (réé : vois) et se poursuit au pluriel (lifnéhém : devant vous). Pourquoi cela ? Pour regarder le pays, ils étaient tous égaux et formaient comme un seul homme, d'où l'emploi du singulier. En revanche, pour l'apprécier et le comprendre, pour concevoir leurs sentiments à son sujet, chacun a réagi à sa manière, selon sa personnalité et son niveau. Voilà pourquoi la suite est au pluriel. Tâchons d'avoir un regard qui ne cherche qu'à mettre en avant le positif d'Israël...

« *Talelei Orot* » du Rav Yissahar Dov Rubin
Zatsal

יְהָ אַלְכִּיךְ עַמֹּךְ לֹא תִּסְרַף זָכָר (ב. ז)
« Hachem votre D., était avec vous, vous ne manquez de rien » (2,7)

Le Rav Twerski rapproche ce verset des paroles du roi Salomon : « Celui qui désire l'argent n'est jamais satisfait de ce qu'il possède » (Kohélet 5,9). Ainsi, en est-il de toutes les recherches physiques. Elles sont insatiables. Moché nous dit, dans le verset ci-dessus, que plus nous sommes proches de D., moins sont ardents nos désirs et nos besoins. Si nous sommes loin de D., nos désirs et besoins peuvent alors devenir insatiables. Le fait de se satisfaire de ce que l'on a, est une grande richesse dans la vie.

Les trois cadeaux d'Hachem au peuple d'Israël

Hachem a donné au peuple juif trois magnifiques cadeaux, cependant chacun d'eux doit être acquis par le biais de souffrances. Il s'agit de : la Torah, la terre d'Israël et le monde à venir (olam aba). (Rabbi Chimon bar Yo'haï guémara Béra'hot 5a) Pourquoi cela ? Selon le **Ben Ich Haï** (Bénayahou), les souffrances sont en réalité un moyen de déterminer si nous méritons ces cadeaux. Par

exemple, si une personne traverse des moments difficiles, et que malgré tout elle continue à étudier, elle atteste alors qu'elle étudie uniquement parce que telle est la volonté de D. En effet, si elle le faisait uniquement pour acquérir de belles connaissances, elle aurait abandonné dès que cela serait devenu difficile, désagréable. Il en est de même pour la terre d'Israël et le monde à venir.

Aux délices de la Torah

Halakha : Règles relatives au 9 Av qui tombe Chabbat

Si le 9 Av tombe Chabbat, il sera remis à dimanche, on pourra ce Chabbat manger de la viande et boire du vin. Même au troisième repas, qui suit la prière de Minha, on pourra manger viande et boire du vin, on pourra faire aussi la prière en commun le *zimoun*, ce que l'on ne fait pas en général la veille du 9 Av qui tombe en semaine. Il faudra s'interrompre de manger, quand il faut encore jour, car au coucher du soleil, il est interdit de manger, de boire et de se laver, mais on ne retirera pas les chaussures avant, l'officiant les retirera avant de commencer la prière.

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Dicton : *Un homme ne se définit pas par son intelligence, mais par comment il l'utilise.*

Simhale

שבת שלום

מול טוב ליום הולדת של בני חביב בן מלכה נ"י

ירצא לאור לרפואה של לימה בת מרום, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרום, שלמה בן מרום, חיים אהרון לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, משה שלום בן דבורה רחל. זרע של קיימא לרינה בת זהורה אנריאת, מרום ברכה בת מלכה ואריה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה: ג'ינט מסעודה בת ג'ולייל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל.

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr
Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr

בית נאמן

Sujets de Cours :

.. La Kina « Chana Béchana », -. « Ton camps sera saint », -. Écouter la musique entre le 17 Tamouz et le 9 Av, le vendredi après Hatsot, -. Boire de l'alcool dans la synagogue, -. La Bérakha sur un Talit Katan en tissu synthétique, -. La coutume lorsqu'on retourne le Sefer Torah les Lundi et Jeudi, -. Le sept sortes de fruits de la Terre d'Israël, -. Consommation d'olives,

1-1. Deux Tnou'ot, un Yated et une Tnou'a

Aujourd'hui¹, dans le Tikoun Hatsot, nous avons lu la Kina (chant de lamentation) : « בְּיָנָה שָׁנָה אֲגַהָּה ». Cette Kina est très ancienne, car elle est composée d'un rythme entre Yetedot et Tnou'ot. Le mot שָׁנָה contient deux Tnou'ot ; puis le mot שָׁנָה contient un Yated et une Tnou'a. Ensuite, le mot אֲגַהָּה contient deux Tnou'ot ; et le mot בְּיָנָה contient un Yated et une Tnou'a. Puis, le mot בְּיָנָה contient deux Tnou'ot ; et le mot עֲדִינָה contient un Yated et une Tnou'a. Enfin, le mot הַיְתָה contient deux Tnou'ot ; et le mot לְזָהָה contient un Yated et une Tnou'a. Tout est précis. C'était à l'époque où le judaïsme séfarade avait une grande puissance et une grande sagesse. Ils n'écrivaient pas approximativement selon le nombre de syllabes etc..., mais en suivant un rythme précis. C'est pour cela qu'il faut corriger tous les livres où cette Kina contient une erreur de style. En effet, dans tous les livres il est écrit : « פָּנָה », « להגיאן נבזה וערער », mais c'est une erreur. Car si on prononce le mot « פָּנָה », on aura un Yated, alors qu'à ce moment-là de la Kina en suivant le rythme précis, on devrait avoir deux Tnou'ot. C'est pour cela qu'il faut prononcer « פָּנָה להגיאן », c'est à dire : « Toi, Hashem, tu te tournes pour voir ton peuple pauvre et misérable qui réside dans la souffrance ». Le rythme prouve qu'il faut faire cette correction. On doit s'habituer à ces choses-là, et ne pas être « Carré » en disant « je ne lis que ce qui est écrit dans le livre ». Dans cette Kina, il est écrit une phrase horrible et terrible : « אִיכָּה תְּנוּחָם וְעוֹדָה בְּחַטָּאתָה ». C'est-à-dire : « comment est-il possible d'avoir pitié du peuple

1. Note de la rédaction : nous avons compilé des cours de Maran Chlita qui ont été donné la semaine dernière à la synagogue entre Minha et Arvit.

d'Israël alors qu'ils sont encore en train de fauter ?! » Cette faute est la haine gratuite. Nous sommes dans la haine gratuite jusqu'aujourd'hui.

2-2. Mais ceux-là, sont-ils vraiment des hommes ?!

Dans le Hok Lélsraël d'aujourd'hui, nous avons lu le passage de Guémara (Guittin 90b) qui parle d'une mauvaise femme qui sort la tête découverte, qui tisse du fil en plein marché avec les bras découverts, et qui se lave avec des hommes. La Guémara demande : « עַמְּ בְּנֵי אָדָם סְלַקָּא דַעֲתָךְ ?! - « penses-tu vraiment qu'on parle d'un cas où elle se lave avec des hommes » ?! C'est un comportement très grave, qui est inimaginable ! Donc la Guémara rectifie en disant : « elle se lave à l'endroit où des hommes se lavent ». Rachi explique en disant qu'on parle du cas où les hommes se lavent à des heures précises où le bain est réservé pour les hommes (comme ils font dans la piscine du Rav Firer), mais lorsqu'ils sortaient, la femme entrait directement après eux, et cela causait toutes sortes de mauvaises pensées chez ces hommes. Le Admour de Satmar² a posé la

2. Une fois, le Admour de Satmar est venu en Israël, et le soir de Chabbat après le coucher du soleil, il alla en voiture au Mikvé, car il avait l'habitude de suivre l'avis de Rabbenou Tam, selon lequel Chabbat rentre plus tard. Rabbi Tsadka Houtsin appela Rabbi Mordékhai Eliahou et lui dit : « c'est horrible et terrible, il faut le réprimander pour cet acte, comme il est écrit « reprends ton prochain » (Wayikra 19,17) ». Ils allèrent le voir, et le Rav Houtsin commença à lui dire : « c'est Chabbat, celui qui transgresse est passible de lapidation, c'est très grave ». Mais sa prononciation des mots était différente de la leur, par exemple pour Chabbat, lui disait « Chabbass » etc... donc il ne comprenait pas. Il dit à Rav Mordékhai Eliahou : « explique-lui ce que j'ai dit ». Il lui dit : « cher Rav, les gens ici sont des ignorants, et lorsqu'ils vous voient en voiture après le coucher du soleil, ils pensent que cela veut dire que le Chabbat rentre qu'au milieu de la nuit, comme les non-juifs. Donc il faut faire attention, et aller au Mikvé avant le coucher du soleil ». Le Admour s'étonna : « il y a tellement d'ignorants ici ! ?



question : « mais est-ce que nos sages ne savaient-ils pas qu'une génération arrivera où une femme se lave avec les hommes sans que cela ne dérange ?! » Une génération dans laquelle la mer et les piscines sont mélangées ?! C'est pour cela qu'il est très bien expliqué la question de la Guémara en disant : Lorsque la Guémara s'est exclamée « עם בני אדם שלקא דעתך », elle voulait dire : « Mais ceux-là, sont-ils vraiment des hommes ?! » C'est une très belle explication, que j'ai lu dans le livre Taharat Yom Tov (partie 8 page 176) quand j'étais en dehors d'Israël. Il faut se rappeler de cela : des hommes qui font des actions d'animaux ne sont pas des hommes.

3-3. Écouter la musique entre le 17 Tamouz et le 9 Av, le vendredi après Hatsot

Il y a plusieurs choses que je voulais commenter. A la sortie de Chabbat, après le cours du Rabbi Lior, qu'Hashem le garde en vie ; à la maison, ils ont fait écouter Moché Haboucha. Il disait que le Rav Ovadia autorisait d'écouter la musique le Vendredi après Hatsot, seulement pour la période du 'Omer, et non pour la période entre le 17 Tamouz et le 9 Av. Mais selon mon avis, il est autorisé d'écouter la musique même dans la période entre le 17 Tamouz et le 9 Av, le vendredi après Hatsot, afin de rentrer dans Chabbat avec joie. Des fois, un homme fait entrer Chabbat alors qu'il est triste, et ce n'est pas bon. Le Magen Avraham (chapitre 555, paragraphe 110) écrit que l'on peut faire des danses la veille de Chabbat, mais là il s'agit seulement d'un enregistrement de musique. J'ai aussi ramené, qu'il y a des endroits dans les villes ashkénazes, où ils amènent des instruments de musique avant Lékha Dodi, et ils chantent et font de la musique jusqu'à ce qu'ils arrivent à « בואו בשלום עטרת בעלה », ils rangent tout et font enter le Chabbat (Mekor Néeman partie 1 chapitre 503). Il est donc possible d'écouter la musique.

4-4. Boire de l'Arak dans la synagogue

Il a également raconté que le Rav Moché Tsadka Chalita donne un cours fixe sur le Ben Ich Haï depuis déjà soixante ans. Il y a plusieurs années, ils ont terminé le livre et ont voulu faire un Sioum. Ils ont invité le Rav Ya'akov Mousafi (le Rav de la communauté Haredit séfarades, il craignait totalement Hashem). Il vit là-bas, une bouteille d'Arak, se tourna vers le Rav Tsadka et lui dit : « Explique-moi, comment faites-vous un Sioum sur le Ben Ich Haï et en même temps,

Si c'est comme ça, j'irai avant le coucher du soleil ». (Livre Dorech Tov Lé'amo page 66). Le Admour de Satmar était direct. Une fois, le Rav Wozner lui a dit : « nous avons l'habitude de faire comme les Guéhonim, selon lesquels Chabbat rentre après le coucher du soleil ». Il lui a répondu : « si ici vous êtes tous des Guéhonim, pourquoi avez-vous vous besoin d'un Rav ?!... Il y a plusieurs choses magnifiques à son sujet.

vous transgressez ses paroles ?! » Il lui demanda : « qu'avons-nous fait ? » Il lui répondit : « Le Ben Ich Haï (année 1 Paracha Wayikra passage 4) a écrit qu'il ne faut pas boire de liqueur dans une synagogue, comment ramènes-tu de l'Arak ici ?! » Le Rav Tsadka lui dit : « c'est quelqu'un d'autre qui l'a ramené ». Il demanda d'enlever la bouteille, et c'est ce qu'ils firent. Cependant, les ashkénazes ont l'habitude de boire de l'Arak dans la synagogue, et particulièrement les Hassidim³. Il y a une explication à cela. On raconte qu'un Létaï a rencontré un Hassid et lui a dit : « Nous, après la prière, on étudie la Michna à la synagogue, alors que vous, vous ramenez de l'Arak ; que vous arrive-t-il ?! » Il lui répondit : « je vais t'expliquer, votre prière est faite sans concentration, vous lisez comme des morts, Dieu nous en préserve. C'est pour cela que vous lisez la Michna après... alors que nous, notre prière est pleine de vie et de feu, avec des danses et de la concentration, c'est pour cela que nous avons besoin de boire de l'Arak. Mais la véritable raison, est que dans les pays ashkénazes, il faisait extrêmement froid, et celui qui sortait de la synagogue était complètement gelé, donc on lui apportait un peu d'Arak qui fait revivre les âmes⁴. Mais dans les pays chauds comme ceux des séfarades, on n'avait pas besoin de cela.

5-5. Porter un Talit Katan en laine ou d'une autre matière

Dernièrement, ils ont rapporté au nom du Rav Chlomo Amar Chalita, qu'il est convenable en particulier pour les séfarades, de mettre un Talit Katan en laine. Et il a expliqué que les ashkénazes suivent l'avis du Rama (chapitre 9 passage 1), selon lequel un habit de n'importe quelle matière est soumis à l'obligation de tsitsit selon la Torah ; mais Maran a statué que c'est seulement pour un habit en laine que l'obligation est de la Torah, mais pour tout autre matière, l'obligation est selon les sages. C'est pour cela qu'il met toujours un Talit Katan en laine. Dans tous les cas, il est sûr qu'on peut faire la Bérakha même sur un Talit d'une autre matière, bien que l'obligation vienne seulement des sages. Pratiquement toutes les Bérakhot sont des obligations des sages, sauf le Birkat Hamazon (Choulhan Aroukh Orah Haim chapitre 184 paragraphe 4) et certains disent aussi les Birkot Hatorah et Birkat Cohanim. Mais peut-on dire que selon Maran, celui qui porte un Talit en soie ne devra pas faire la Bérakha

3. Même en dehors d'Israël, à Tunis, pour la Hilloula de Rabbi Meir Ba'al Haness ou Rabbi Chim'one Bar Yohaï, ils amenaient un peu d'Arak pour en boire. Notre Arak brûlait la gorge (ils l'appellent « Boukha Bokhobza »), celui qui en boit un peu ne peut plus continuer.

4. Les marocains appellent cela « Mahya ». Même le Rav Hida écrit « Mayim Haïm » - « eau de vie », qui est la traduction du mot « Ma Hyia ». L'Arak fait revivre l'homme.

?! Bien sûr que l'on peut faire la Bérakha. C'est juste que selon Rav Ovadia (Yalkout Yossef partie 1 page 21), on ne fait pas la Bérakha sur le Talit Katan car il n'a pas la mesure nécessaire d'après tous les avis (car le Hazon Ich et d'autres sages, il faut une très grande mesure). C'est ainsi qu'ont écrit Rabbi Menahem Di Lanzano (livre Derekh Haim page 98b) et d'autres décisionnaires. Cependant, le matin pour la prière nous mettons un grand Talit en laine, et en dehors d'Israël, tout le monde avait l'habitude de mettre un Talit en soie, mais mon père nous avait dit de mettre un Talit seulement en laine, même si les gens nous regardaient bizarrement, comme si on venait de la lune... mais pour le Talit Katan, mon père n'avait pas été strict à ce sujet⁵. C'est pour cela qu'il faut savoir que celui pour qui ça ne dérange pas de mettre un Talit Katan en laine, qu'il mette en laine et il sera bénî⁶, mais celui qui ne peut pas, ce n'est pas obligatoire, il peut mettre un Talit de tout autre matière⁷. Car depuis la base, il n'y a aucune obligation de porter un Talit, c'est juste que si un homme porte un vêtement à quatre coins, il doit y mettre des tsitsit⁸. Et c'est une miswa de faire ça, mais il n'y a pas d'obligation de mettre un Talit seulement en laine. Donc, celui qui fait la Bérakha sur le Talit Katan, pour faire la Bérakha

5. Cependant lui était strict et mettait un Talit en laine (qui avait la mesure nécessaire) et il faisait la Bérakha et tout comme le Talit de la prière. Mais à nous, il ne nous a pas dit cela, car nos Talit Katan n'avait pas la mesure nécessaire.

6. J'ai lu une histoire exceptionnelle sur ça. Une fois, il y avait un homme non-religieux qui s'appelait Professeur Avraham Mickael Hassofer, qui avait été envoyé en dehors d'Israël pour son travail. Les juifs là-bas cherchait un Hazan avant la période allant de Roch Hachana jusqu'à Yom Kippour (peut-être que leur Hazan était décédé ou partit à l'étranger). Ils lui ont demandé : « viens prier avec nous, et tu seras Hazan pour Rach Hachana et Kippour ». Il leur a répondu qu'il n'était pas croyant, Dieu nous en préserve. Ils lui ont dit : « si tu connais l'hébreu, ça nous suffit ». Il pensa : « comment pourrai-je faire une telle chose ?! Je me mentirai à moi-même ». Il pourrait dire « Baroukh Chéamar Wéhaya Ha'olam », alors que c'est un professeur fou qui pensent que le monde a été créé par le Big-bang. Il a beaucoup réfléchi et a dit : « maître du monde, ils veulent me faire revenir à la Techouva, si tu acceptes, fais-moi un signe ». Après un ou deux jours, il rencontra un homme avec une barbe, Rabbi Haim Gotnik (le père de Yossef Ytshak Gotnik), et commença à parler avec lui. Ils ont beaucoup parlé, jusqu'à ce qu'il arrive à le ramener à la Techouva, puis il alla être Hazan pour ces juifs et pria de tout son cœur. Un jour, il alla chez le Rabbi des Loubavitch, et le Rabbi lui demanda : « pourquoi ne portes-tu pas un Talit Katan en laine ? » Il lui répondit : « je transpire et cela me fait des plaies, et si je mets un Talit Katan en laine ce sera pire, alors je mets d'une autre matière ». Il lui dit : « met un Talit Katan en laine et il ne t'arrivera rien ». Il raconte que depuis que le Rabbi lui a dit ça, il n'a plus eu aucune plaie. C'est magnifique et extraordinaire.

7. Car il y a des gens qui transpire beaucoup s'ils mettent un Talit Katan en laine et cela cause des plaies.

8. La Guémara (Menahot 41a) dit que le Talit est une obligation pour l'homme et une obligation pour le vêtement. Une obligation pour le vêtement, car ce dernier n'est soumis aux lois de tsitsit que s'il a quatre coins. S'il en a trois par exemple, il est dispensé. Et une obligation pour l'homme car si le vêtement a quatre coins reste dans un sac et que personne ne le porte, il n'est pas soumis aux lois de tsitsit.

même s'il est en soie ou en n'importe quelle matière, car qui a dit qu'il faut que la Bérakha soit seulement sur un commandement de la Torah ?! Il est possible que le commandement vienne des sages, mais que l'on fait quand même la Bérakha, et qu'on soit acquitté même selon l'avis de Maran. Mais à priori, celui qui peut devra être strict et suivre ce qu'a dit le Rav Amar Chalita.

6-6. Par quoi commencer ? Ranger le Séfer Torah ou faire le Kaddich Titkabal ?

En Israël, les jours de Séfer Torah, il est de coutume, après la lecture du Séfer, de lire « וְבָא לְצִוָּה » (Ouva létssione), puis réciter le kaddich et ensuite ranger le Séfer. En diaspora, l'habitude est différente. Ils rangent d'abord le Séfer, puis laissent le Heikhal ouvert jusqu'à ce que l'officiant récite le Kaddich. Puis, dès qu'il commence à lire Titkabal, on ferme le Heikhal. C'est l'habitude ancestrale. Dans le Kaf Hahaim (chap 48, lettre 1), le Chaar Hakavanot écrit (p16) (9) que selon le Ari, il n'est pas nécessaire de se lever pour dire « Amen Yéhé Chéméh Rabba ». Seulement, celui qui était debout, au commencement du Kaddich, devra rester dans cette position. Mais, s'il n'était pas debout, il n'est pas demandé de se lever⁹. Le Chaar Hakavanot écrit alors, mot pour mot: « sauf s'il était debout au commencement du Kaddich, comme c'est le cas lorsqu'on range le Séfer à sa place ». En effet, les gens étant debout, devront rester ainsi jusqu'après avoir récité « Amen Yéhé Chéméh Rabba ». Mais, quel rapport ? Selon la coutume israélienne, le Kaddich est récité avant le rangement du Séfer, et les gens sont donc assis pour ce Kaddich. Il semble donc que leur coutume était celle de diaspora, de ranger le Séfer puis faire le Kaddich. Ainsi, les gens étant debout pour le rangement du Séfer, l'officiant démarre le Kaddich, et l'assemblée devra attendre pour s'asseoir. Dans notre synagogue, durant longtemps, nous n'avons pas agi ainsi. Mais, cette année, il m'a été raconté qu'ils faisaient ainsi à la Yéchiva. Nous essaierons donc de faire de même.

7-7. Une terre aux fruits royaux

Le Ben Ich Haï (année 1, paracha Matot, loi 1) écrit : si plusieurs fruits nous sont présentés, parmi lesquels un des 7 produits par lesquels la terre d'Israël a été louée, quel comportement adopter ? Tout d'abord, les 7 produits sont : le blé, l'orge, l'olive, la date, le

9. Les Ashkenazims ont l'habitude de se lever durant « Amen Yehe Chemei Rabba » car c'est ainsi qu'il est écrit dans le Yeroushalmi. Cependant nous n'avons pas cette source dans le Yeroushalmi mais les Richonims ont témoignés que cela se trouvait bien dedans. Nous avons un élève Ashkénaze qui se lève durant « Amen Yehe Chemei Rabba », ainsi est son habitude. Le Ari Zal dit cependant que cette source ne se trouve pas explicitement dans le Yeroushalmi mais dans une note sur celui-ci et c'est pour cela que nous ne l'avons pas trouvé.



raisin, la figue, et la grenade. Non seulement ce sont les produits par lesquelles la terre d'Israël a été loué, mais en plus, ce sont les meilleurs fruits du monde. « Le blé et l'orge »: A priori, le blé est meilleur, mais aujourd'hui, certains prétendent que l'orge est plus saint¹⁰. En diaspora, ils font du couscous à base d'orge, et c'est très bon. Mais, en général, le blé est meilleur. Mise à part que certains en sont allergiques. C'est pourquoi il y a cinq sortes de céréales : le blé, l'orge, l'avoine, l'épeautre, et le seigle. C'est ce à quoi fait allusion le verset : « Hachem rassasie chaque être, suivant sa volonté » (Téhilim 145;16). Hachem donne à chacun suivant sa volonté, ce qui lui convient. Mais, le blé et l'orge sont les céréales principales, les autres étant secondaires. « Le raisin, la figue et la grenade » sont d'excellents fruits¹¹. Certains les détestent. Le Rambam écrit (chapitre 4, Déot, loi 1) de ne pas manger de fruits, et il n'a pas été compris. Jusqu'à ce qu'ils aient découvert qu'il s'appuyait sur les propos d'un médecin grec, Galinos¹², fiévreux chaque été, et guéri lorsqu'il décide de ne plus manger de fruits. Il en a déduit que les fruits étaient mauvais. Mais, en réalité, cela n'est pas vrai. Peut-être que ce dernier consommait des fruits qui n'étaient pas mûrs ou bien qu'il était devenu diabétique, ce qui lui causa tous ces problèmes. En général, consommer des fruits avec modération, c'est très bien.

8-8. Quels sont les priorités ?

Mais, il y a un ordre de priorité lorsqu'on veut consommer ses fruits. Il faudra respecter l'ordre du verset « une terre de blé et d'orge, de raisin, figue et grenade. Une terre d'huile d'olive et de miel (de datte) ». On commence par le blé et l'orge. Puis, l'olive, la datte, le raisin, figue et grenade. Pourquoi commencer par l'olive et la datte avant le raisin ? Car le mot « une terre » est repris dans ce verset. Les raisins sont 3ème du premier « אֶרֶץ » (une terre) tandis que l'olive et la datte sont 1er et 2ème du 2ème. Le Ben Ich Haï écrit : le miel dont il s'agit est celui provenant des dattes et non pas celui des abeilles. Cela est plus clair dans les chroniques (2; 31; 5). Ce sera donc un ordre à respecter. Les raisins, aussi bien ceux qui

10. Une fois j'ai vu une petite revue en Amérique où il était écrit qu'il ne fallait pas manger du blé mais seulement de l'orge. Je réfute cela avec la Guemara (Pessahim 3B) : On a dit à un sage : « le blé est-il assez mûr ? » Il a répondu : « l'orge est mûre ». Ils lui ont dit : « sort et va donner cela aux chevaux et aux ânes ». Nous déduisons de cette histoire que le blé est meilleur que l'orge.

11. Il se trouvait un Non juif à Tunis qui mangeait chaque jour du pain avec de l'olive et des figue sèches et il a vécu jusqu'à 104 ans.

12. A cette époque c'est tout ce qu'il y avait : Claudius Galenus et Avicenne (Avicenne est un musulman. Certains disent que c'était un juif qui a été convertis par force.)

sont frais que ceux qui sont secs, sont prioritaires au figues, et à fortiori aux grenades. De même, les figues sont avant les grenades. L'olive est prioritaire à la datte et aux raisins car l'olive est 1ère du 2ème הארץ. On peut ajouter également que les meilleurs olives sont produites en Israël. J'ai entendu un juif américain qui m'a raconté avoir acquis un terrain à Haloudja, où j'ai planté des olives. L'huile qui y est produite est numéro une mondial, meilleure que celle d'Espagne. C'est pourquoi le verset dit « une terre d'huile d'olive », une terre productrice d'huile d'olive. Et pourquoi « une terre de blé »? Car le meilleur blé provient également d'Israël. Selon le Rav Hida (Chiyouré Bérakha, Orah Haïm, chapitre 203) que c'est pourquoi nous récitons, sur le pain « המוציא לחם מן הארץ » (Hamossi léhem mine haarets) et pas מין האדמה (mine Haadama) car le mot הארץ fait référence à la terre d'Israël. Cent ans après le décès du Rav Hida (5666), un chercheur juif du nom d'Aharonson a découvert que le blé originel était produit en Israël. A l'époque du Rav Hida, cela n'était pas connu, il a écrit cela par inspiration divine. Mais, nous vendons notre blé aux Américains pour gagner de l'argent, alors que notre nourriture est constituée de blé américain, sauf les matsots Chemourot de Pessah¹³.

9-9. « Olive fraîche, beau fruit »

Ce que nous avons dit de donner priorité à l'olive par rapport à la datte ou raisin, cela est vrai que lorsque nous mangeons ces fruits seuls. Mais, si nous les consommons avec du pain, il n'y aura pas de munitions à réciter puisque le pain les acquitte. Certes, il est écrit (Horayot, 13b) que les olives ne sont pas bonnes pour la mémoire puisqu'elles provoquent l'oubli. Au point que quelqu'un a demandé au Rav Yossef Haïm Zonenfeld (Chout Salmat Haïm, chap 41)¹⁴ : est-ce que consommer des olives serait interdit par le verset (Dévarim 4;9) « Mais aussi garde-toi, et évite avec soin, pour ton salut, d'oublier les événements... »? En vérité, c'est rien. Ce n'est pas un oubli naturel mais une ségoula. Certains mangent beaucoup d'olive et il ne leur arrive rien. Le Rambam n'a d'ailleurs même pas rapporté cela, car selon la médecine, il n'y a aucun problème. Le Yaavets

13. Quelle est la conséquence pratique ? Si quelqu'un mange un petit bout de Matsa toute l'année qu'il fasse à la fin la bénédiction de Al Hamihya : « Al Miyyata Weal Kalkalata ». Cependant quand il mange un autre aliment à base de farine qui ne provient pas d'Israël il dira « Hal Hamihya Wéal HaKalkala ».

14. C'est un livre de réponse qu'il a répondu de façon brève. L'interrogateur est le Rabbi Chlomo Sobol et c'est pour cela que son livre s'intitule « Chelomat Haim »

(Horayot) écrit que l'olive provoque l'oubli que si elle est amère¹⁵. Selon lui, les consommer en conserve, comme aujourd'hui, ne poserait aucun problème. Les élèves de la Yéchiva Porat Yossef savent aussi que la valeur numérique du mot 417 (ת"ט) est la même que le mot ל-א-לֹקִים מִצְפָּה (c'est le nom de D. en Atbach)¹⁶ et celui qui pense à cela n'oubliera pas, d'après le Ari. D'autres disent que si on consomme des olives avec de l'huile d'olive, les conséquences se neutralisent : l'huile d'olive aide à la sagesse (Ménahot 85b) et l'autre fait oublier. Le problème d'oubli par rapport à l'olive n'est donc pas si important. Si, malgré tout, un oublie, il est bien, le vendredi soir, de s'allonger sur le mot זיכרנו (souvenir) du Kiddouch. Dans un livre de Rabbi Aaron Zakai (il a écrit plus de 100 livres), il a rapporté 100 ségoulas pour la mémoire. Mais, la meilleure est de revoir son étude au maximum.

15. Une fois le Rav Ovadia Zatsal s'est étonné à ce propos : « qui mange de l'olive amère ? ! Nous n'avons jamais vu cela. Mais dans la Guemara il est écrit qu'on mangeait de l'olive amère et on la frapper avec une pierre afin de sortir tout l'amertume. On déduit de cela qu'on ne les conserve pas avec du citron ou du sel mais on la mangeait directement.

16. Dans les livres de prière de Livourne il était écrit que lorsqu'on disait : « Hameir Laaretz Weladarim Aléa Berakhamim » il fallait penser que le mot Berakhamim correspondait à la Guematria de מצפָה.

Auparavant, il y avait une herbe spéciale qui avait la vertu de renforcer la mémoire, mais elle est néfaste pour la santé et il ne faut pas l'utiliser¹⁷. Le Rav Ovadia zatsal disait : « pensez-vous que depuis petit, j'ai une bonne mémoire ? Je n'avais rien ». Lorsque quelqu'un l'a interrogé sur l'origine de sa mémoire, il lui a récité, par cœur, un long Tossefote. Et il lui expliqua qu'il l'avait répété 200 fois. Si on répète, on se souvient. Surtout, si on étudie la Torah avec l'air¹⁸. Baroukh Hachem l'éolam amen véamen.

17. On dit que le Rav Hida a goûté de cela. En effet la mère de son ami Yom Tov Elgazi (c'était un géant en Tora) a préparé à son fils du Belazor et il en a goûté. Il semblerait qu'il a goûté plus qu'il en fallait car son petit doigt de la main droite s'est paralysé. Un autre sage en a aussi utilisé, il s'agit de Rabbi Haim Sathon (auteur du livre Erets Hahaim qui est très connu). Il est décédé à l'âge de 36 ans et on ne sait pas la cause. Une fois le Rav Ovadia zatsal a dévoilé que durant son enfance Rabbi Haim a pris du Belazor et l'effet secondaire a eu pour cause le fait qu'il s'est jeté dans un puit et il est mort.

18. C'est pour cela que le Rama écrit que celui qui n'a pas de Minyan dans sa ville le Chabbat qui précède la fête de Pourim et qu'il ne peut pas se rendre dans un endroit où se trouve minyan, devra lire la Parasha Zakhor à la maison avec les airs. Il n'a pas écrit d'explication à cela mais la raison est que dans la Tora il y a écrit « Zahor » « souvient-toi » et si on ne lit pas avec les airs on ne va pas s'en souvenir. De plus il pourra se rattraper s'il saute une lettre car il remarquera que l'air ne correspond pas.

**Cette semaine, le cours a été transmis par le
Gaon HaRav David Idan Chlita,
Roch Colel « Kisse Rahamim » et Roch Av Beit Din « Michpat Tsedek »**

❖ Sujets de Cours: ❖

-. Sainteté de la bouche, -. L'obligation de faire attention à tenir sa parole, -. Annuler une affaire : -après avoir donné l'argent -après s'être mis d'accord, -. Il a assuré qu'il donnerait un cadeau ou de la Tsedaka et il veut se rétracter, -. S'il a pensé faire un cadeau ou donner la Tsedaka, peut-il se rétracter, -. Le Gaon Rabbi Chmouel Idan,

10-10. Chavoua Tov.

Le cours sera dédié à l'élévation de l'âme de mon père, mon maître Rabbi Chmouel Ben Mazal Tov, dont la Hazzara sera cette semaine (le Mardi 27 Tamouz).

11-11. « Il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir »

Il a été dit dans la Paracha : « il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir » (Bamidbar 30,3). Les commentateurs expliquent qu'un homme ne peut pas dire des mauvaises paroles, il faut toujours que les mots qui sortent de sa bouche soient bons, pas de malédiction, ni de Lachon Ara' et ne pas provoquer le Satan, car tout ce qu'on dit est noté en haut. Rabbi Haïm Vital écrit

que chaque parole produit une impression dans le ciel, que ce soit pour le bien ou non, donc il faut faire très attention à ce que l'on dit¹⁹. Une autre explication de ce verset : Si un homme ne viole pas sa parole et fait attention à sa bouche, pour qu'elle ne prononce que des paroles de Torah et Halakha, alors la fin du verset « tout ce qu'a proféré sa bouche, il

19. Dans le livre Kav Hayachar (chapitre 1), il ramène une histoire concernant des femmes qui étaient assistante et parlaient entre elles des récompenses et des punitions dans le monde futur, en disant qu'il fallait être propre dans ce monde-ci. Une d'entre elles a dit : Moi, dans le monde futur, j'invoquerai le cinquième amendement (droit de garder le silence). Elle a provoqué le Satan, et quelques jours plus tard, elle devint muette jusqu'à sa mort. Nous connaissons également l'histoire de Ya'akov Avinou qui a dit à Lavan : « celui chez qui tu trouveras tes idoles, mourra » (Bérechit 31,32), et à cause de ça Rahel est décédée en chemin. L'homme doit faire très attention à ses paroles.

doit l'accomplir » sera appliquée par Hashem. C'est-à-dire que ces bénédictions seront acceptées dans le ciel²⁰.

12-12. Il vaut mieux que le Miniane soit annulé et que toi, tu tiens ta parole

On apprend également des mots « il ne peut violer sa parole », qu'un homme doit tenir sa parole. La Paracha commence ainsi : « Moché parla aux chefs des tribus » (verset 2). Nous n'avons jamais trouvé une chose aussi précise, car il est tout le temps écrit « Moché parla aux enfants d'Israël » ou alors « Hashem parla à Moché : parle aux enfants d'Israël », mais c'est la première fois qu'il est écrit : « Moché parla aux chefs des tribus ». Le Hatam Sofer explique qu'en général, les chefs de tribus promettent de nombreuses choses à leur tribu et n'arrivent pas toujours à tout accomplir, c'est pour cela qu'ils ont besoin d'un avertissement spécial de la part de Moché. On raconte sur le Gaon Hazon Ich, qu'une fois, dix personnes se sont rassemblés chez lui pour faire un Miniane (à son époque Bnei Brak n'était pas oléine de monde), et l'un d'eux s'est approché de lui et lui a dit : « j'ai un rendez-vous dans un quart d'heure, si je prie ici, je serai en retard au rendez-vous ». Le Hazon Ich lui dit : « va au rendez-vous, il vaut mieux que le Miniane soit annulé, mais que toi, tu tiennes ta parole ». On voit de là l'importance pour un homme de tenir sa parole et d'accomplir tout ce qui sort de sa bouche.

13-13. Annuler une affaire après avoir donné l'argent

Il y a d'autres retombées Halakhiques sur ce sujet. Nous connaissons tous la discussion qui est rapportée dans le chapitre Hazahav (Baba Metsia 47b), entre Rabbi Yohanan et Reich Lakich, pour savoir si l'argent a le pouvoir d'acquérir ou non. La Halakha suit l'avis de Rabbi Yohanan, selon lequel, l'argent a le pouvoir d'acquérir. Mais nos sages sont venus faire une barrière en disant que l'argent n'a pas le pouvoir d'acquérir, tant que l'acheteur n'a pas déplacer lui-même le bien qu'il veut acheter. Quelle est la raison ? Car il est arrivé des cas où des hommes ont acheté par exemple une récolte et ont payé, mais ont laissé la récolte à un endroit le temps de s'organiser et de venir la récupérer plus tard. Puis un incendie a éclaté à cet endroit, mais le vendeur a fait un calcul simple :

20. Il est connu que Maran Ich Masliah n'avait pas eu d'enfant durant de nombreuses années. Une fois, il priait avec le Gaon Rabbi Ya'akov Aboukara à Tunis, et il lui demanda : « pourquoi n'emmènes-tu pas tes enfants avec toi à la synagogue ? » Il lui répondit : « je n'ai pas encore d'enfants ». Il lui attrapa ses Téfilines, jura et dit : « cette année, tu auras des enfants ». Ce fut ainsi. Celui qui a une bouche sainte et ne transgresse pas sa parole, ses propos sont exaucés dans le ciel.

« pourquoi aurai-je besoin d'éteindre cet incendie et de perdre de l'argent ? L'acheteur l'a déjà payé donc c'est sa récolte, c'est à lui de se casser la tête pour éteindre cet incendie, je n'ai rien à voir avec ça ». C'est pour cela que les sages ont décrété que même si d'après la Torah le simple fait de payer suffit pour acquérir, on exige également que l'acheteur fasse un acte physique d'acquisition, sinon la marchandise appartient toujours au vendeur. De ce fait, il est sûr que le vendeur fera tout pour sauver la récolte d'un incendie ou autre, car autrement, l'acheteur demandera un remboursement de son argent. Mais il y a des gens qui se sont servis de ça et une fois qu'ils ont payé et que tout est en règle, ils décident d'annuler la vente pour n'importe quelle raison. Pour cela, les sages ont été très dur en disant que le vendeur peut convoquer l'acheteur au tribunal et bien qu'il soit impossible de l'obliger à acheter la récolte car c'est seulement un acte physique d'acquisition qui donne le pouvoir d'acquérir, or il a seulement payé et pas fait d'action ; le tribunal lui fait une malédiction vigoureuse : « מי שפרע מדור המבול » מדור הפלגה ומדרום ועמורה וממצרים שטבעו בים, הו « יפרע ממי שאינו עומד בדיבורו » celui qui a fait payer la génération du déluge et la génération du mélange de Babylone et de Sodom et Gomore et qui a noyé

בס"ד

מוסדות "חכמת רחמים"
יתפללו בעדכם

Le 5 Av 5779 - 6 août 2019

הילולה -
אר"ו הקדוש
ראש המקובלים ז"ע

Ari Hakadouch roch mekoubalim

Une prière et bénédiction sur sa tombe

18 € par personne
 par un rabbin de la yechiva
 hokhmat Rahamim - חכמת רחמים

envoyé les noms et prénoms par sms

Pinhas Houri - 0667057191

les égyptiens dans la mer, c'est lui qui fera payer à celui qui ne tient pas sa parole. C'est une chose très très dure. C'est le premier niveau.

14-14. Annuler une affaire après s'être mis d'accord

Deuxième niveau : si un homme s'est mis d'accord avec son ami pour lui acheter quelque chose, mais ne lui a pas encore donné l'argent. Par exemple, il demande à son ami : « combien coûte ta voiture ? » et qu'il lui réponde : « 18 000 Shekels ». Il a vérifié la voiture de tous les côtés et a pris tous les détails. Puis il lui a dit : « On se met d'accord, demain je te ramènerai l'argent ». Le lendemain, il appelle le vendeur et lui dit : « j'ai décidé que je ne voulais pas acheter la voiture, et je peux me rétracter car je n'ai ni payé, ni fait aucun acte d'acquisition, nous restons en bon terme ». Sur ce cas, les sages déclarent : « l'esprit des sages ne réside pas parmi lui », c'est-à-dire : bien qu'on ne le convoque pas au tribunal comme dans le premier cas, puisqu'il n'a pas tenu sa parole, les sages sont en colère contre lui. C'est un degré inférieur, car dans le premier cas il avait donné l'argent et avait donc acquis le bien selon la loi de la Torah, c'est seulement les sages qui avaient fait une barrière en disant que l'acquisition n'est pas encore complète tant qu'il ne touche pas l'objet ; et lui s'est appuyé sur cela pour annuler son achat. Mais puisque selon la Torah il avait bien acquis son achat, c'est très grave, donc il reçoit la malédiction citée plus haut. Mais ici, c'est seulement qu'il n'a pas tenu sa parole, donc la punition est moins importante. Mais ce n'est quand même pas une simple punition, car il est écrit au nom de Rabbi Eliahou Ben Haïm (partie 1 paragraphe 118), qu'il est permis d'appeler un tel homme « fauteur ». Mais il n'en reste pas moins que s'il n'avait pas donné l'argent au vendeur, mais qu'il lui avait donné seulement sa parole, il n'encourt rien en se rétractant.

15-15. Est-on obligé de réaliser sa promesse d'offrir un cadeau à son ami ?

Il faut savoir que ces principes ne sont pas seulement valables pour les transactions financières, mais également pour celui qui a promis d'offrir un cadeau à son camarade. Maran (Hochen Michpat, chap 204) écrit qu'un homme qui s'engage à donner à son camarade quelque chose, et le lendemain regrette sa promesse, à son sujet également il est dit « les sages n'adhèrent pas à son comportement ». Si il s'agissait d'un cadeau très important, cela peut être différent car les gens savent que dans un tel cas cela n'est souvent pas réalisé. Par exemple, un homme qui promettrait un appartement à son ami.

Il s'agit clairement de quelque chose de démesuré, et le receveur ne s'attend pas à la réalisation de la promesse. Certes, il n'est pas correct d'agir ainsi, mais, il n'est pas concerné par les mots cités dans le Choulhan Aroukh. La raison est simple : le receveur il ne s'attend pas à recevoir le cadeau. Mais, cela dépend de la situation du donneur. En effet, si un homme du calibre de Rothschild nous promet un appartement (à son époque, il était milliardaire, et un appartement pour lui, c'était comme des cacahuètes), le receveur s'attend forcément à le recevoir. Mais, cela n'est pas si évident, selon le Erekh Hachoulhan. Il se peut que même lorsqu'on s'adresse à un enfant, cela soit également valable. Lorsqu'on promet quelque chose à un petit, et que naïvement, il s'attend à le recevoir, il faut veiller à accomplir sa promesse. Sinon, « les sages n'adhèrent pas à notre comportement ». Le Touré Zahav (chap 249) rapporte les propos de Rabbi Zira (SouCCA 46b) : un homme ne doit pas promettre quelque chose à un enfant, s'il sait qu'il ne va pas le faire. En effet, de cette manière, l'enfant risquerait d'apprendre à mentir. Et a priori, le problème de non respect de sa parole est également valable ici. Certains pensent que, s'agissant des enfants, ce n'est pas grave. Mais, la Guémara interdit cela. C'est pourquoi l'homme devra faire attention à cela. Et celui qui fait attention à ses paroles, obtient une force particulière du ciel, dans ses mots.

16-16. Changer d'avis après avoir pensé donner un cadeau ou de la Tsédaka

Le troisième degré mentionné dans le Choulhan Aroukh harav (lois de vente et don, loi 1) : Même lorsqu'un homme a pensé donner quelque chose, il devra le faire. D'où apprenons-nous cela ? Il est écrit dans la Guemara (Baba Batra, 88a) que Rav Safra « parlait vrai dans son cœur » (Téhilim 16;2). Rivan écrit que ce qualificatif est dû à une histoire : un jour, Rav Safra pensait vendre quelque chose. Lorsqu'un acheteur s'est présenté, il était en pleine lecture du schéma, et ne pouvait s'interrompre. L'acheteur n'a pas compris et a surenchéri jusqu'à 2000 shekels. Rav Safra restait silencieux, et l'acheteur a de nouveau surenchérit jusqu'à 4000 shekels. Dès que Rav Safra eut fini sa lecture, il s'adressa à l'acheteur et lui a annoncé qu'il avait accepté, dans son cœur, la somme de 2000 shekels. Et il ne veut donc pas une pièce de plus. C'est pourquoi il était qualifié d'homme « qui pars livrer dans son cœur ». Mais, il faut comprendre ce principe car il ne s'agit que de pensées. Le Maharcha écrit, au nom de Mordekhai (Kidouchin chap 495) que, comme nous le savons, les Tanaïms et Amoraim veillaient à consommer tout avec une

pureté de Kodech²¹, comme la Michna (Haguiga 2;7) le dit au sujet de Rabbi Yohanane Ben Goudgoda. Rav Safra sanctifiait donc même ses pensées. A ce propos, qu'en est-il de quelqu'un qui pense donner une somme à la Tsédaka? Maran écrit (Hochen Michpat, chap 212) écrit au sujet d'un homme qui pense offrir son terrain au Beit Hamikdash. Il ramène 2 avis : « certains pensent que cela prend effet » et d'autres pensent que non. La loi est comme le 1er avis. Il écrit ainsi, dans son livre Tsédek oumichpat. Il s'avère donc, que selon Maran, si un homme a pensé donner quelque chose à la Tsédaka, devra accomplir sa pensée. Il peut arriver qu'un homme pense donner une somme importante, et finalement il regrette, et ne le fait pas. Selon Maran, il convient d'accomplir sa pensée. Et même le Rama, écrit ainsi, de même que pour les sanctifications, la pensée avait un impact. C'est pourquoi le Choulhan Aroukh harav écrit qu'un homme craignant Hachem fera attention à accomplir ses pensées aussi. Surtout lorsque cela était adressé à un pauvre. Si cela est déjà valable pour la pensée, à plus forte raison pour la parole. Nous voyons donc l'importance de respecter ses engagements.

17-17. Annuler une affaire lorsque la valeur de l'objet a augmenté ou baissé

Plus que cela, les décisionnaires se sont penchés sur le cas d'un accord financier où le prix de l'objet a varié depuis l'engagement. Le Rama rapporte 2 avis et opte pour le plus strict, et il semble que Maran soit d'accord avec lui. Par exemple, lorsqu'un homme se met d'accord avec le propriétaire d'une maison pour louer un appartement à 3000 shekels par mois. Et qu'ensuite, une proposition se présente pour louer l'appartement à 3500 shekels par mois²², il est interdit aux propriétaires de changer d'avis pour se tourner vers le deuxième locataire. Certes, légalement, il ne pourra pas être inquiété, mais, nos sages n'accepteraient pas un tel comportement. Cela ne fait pas unanimité des décisionnaires, et c'est pourquoi il faudra prendre conseil auprès de son Rav pour un tel cas. Nous apprenons quand même l'importance du respect de sa parole.

18-18. Le Tsadik Rabbi Chemouel Idan

Comme je l'ai dit au début, ce cours est pour l'élévation de l'âme de mon père, ma lumière Zatsal. Papa faisait partie des types de personnes qui parlait peu mais agissait beaucoup comme Chamai dit « parle peu et fait beaucoup ». Pourquoi faut-il parler

21. Même s'il y'a un quatrième intermédiaire il reçoit l'impureté et on n'en consomme pas. On fait aussi beaucoup attention au Amei Haaretz etc., comme la Guemara le rapporte (Haguiga 18B).

22. Le deuxième ne connaît pas les projets du premier car c'est un sujet à part entière et on ne va pas en parler.

peu ? Quand un homme parle d'accomplir de grande chose, des accusateurs et des forces du Mal vont essayer de l'empêcher accomplir ses projets en lui compliquant toutes les situations. Mais si tu parles peu automatiquement tu pourras agir énormément. Papa Zatsal parlait peu et agissait dans de nombreux secteurs que ce soit pour la Alya en terre d'Israël où d'autres choses²³. (j'ai donné pour chaque lettre de la Paracha Massei סע' une action accomplie par mon père : Mila: il a circoncis des milliers d'enfants gratuitement ; Sefarim : il s'est fatigué à la parution de centaines de livres de nos sages pour le monde entier ; Aliya - Il a fait monter de nombreux juifs en Israël. Yechiva - le point culminant de son accomplissement sans aucun doute est la création de notre Yechiva « Kissé Rahamim » en Israël). Par le mérite qu'on aura de garder notre bouche, nous aurons le mérite de voir la face du Machiah et de voir le Beth Hamikdash reconstruit et de voir la résurrection des morts, et que vous soyez tous bénis et que vous réussissiez.

23. La date de son décès tombe entre la Paracha Matot et Massei. Quelqu'un a dit que cela correspondait à une allusion au fait qu'il a aidé les juifs en Israël, il leur préparait les lits de l'agence juive qui distribuait à tout le monde. Ils ont dit aussi que mon père leur donnait les lits et leur organisait tout ce qu'il fallait avant qu'ils arrivent afin qu'ils ne quittent pas la Terre d'Israël. C'est pour cela que la Paracha Matot est avant celle de Massei.

Vous voulez faire du nahat à vos proches disparus?

Le livre 'Halakha Yomite 5780',
un jour une halakha, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires s'apprête à paraître. Pour un don de 100€, vous pouvez choisir un jour de l'année et le dédicacer.

Ne tardez pas. Les pages sont limitées!

Marseille: David Drai - 0666755252
Kamus Perets - 0622657926

Paris: Pinhas Houri - 0667057191

Ou par Virement sur le compte de la Yéshiva:
ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM
IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069
BIC : NORDFRPP



TORAHOME

LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet hebdomadaire *Oneq Shabbat*

Devarim 5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel



Mashia'h ? C'est pour quand

Rav Schermann

Les Juifs du monde entier, dans chaque endroit, dans chaque ville se conduisent depuis quelques jours comme des endeuillés : pas de musique, pas d'achat d'habits neufs, pas de célébrations de mariage... , et encore plus à partir de Motsaé Shabbat. Pour quelle raison un tel comportement ? Nous pleurons la perte catastrophique de la du Beth Hamikdash. Chacun selon son niveau, chacun selon les traditions de ses pères prend le deuil afin d'éveiller en lui et de comprendre ce que nous avons vraiment perdu. De plus, comme il est écrit dans le traité Taanit : « *celui qui s'endeuille pour Yeroushalayim, aura le mérite de voir la ville dans sa joie* ». Le but est que nous fassions Teshouva afin de voir le 3eme Temple reconstruit de nos jours. Amen.

Le texte des lamentations (Eikha) que nous lisons le jour de Tish'a Be'av, commence par les mots du prophète Yirmia : « *Hélas ! Elle est assise solitaire ! La ville naguère populeuse est devenue comme veuve* ». Il pleure sur la situation ville qui est seule désormais. Cette solitude symbolise sa douloureuse séparation avec le Peuple d'Israël. Pourquoi l'a-t-il quitté ? Pourquoi se retrouve-t-elle seule comme une jeune veuve qui a perdu son mari ? Rashi explique le terme de « *comme une veuve* » : en fait, elle n'était pas comme une « *vraie veuve* » mais comme une femme qui a vu son mari partir pour des contrées lointaines dans l'objectif de revenir un jour, mais sans savoir quand. Et cette attente est absolument terrible.

Pourquoi Hashem a-t-IL détruit le Beth Hamikdash ? A cause de la haine gratuite entre deux hommes, Kamtsa et Bar Kamtsa, comme le rapporte la Guemara ! De cette grave faute aux yeux d'Hashem, le Beth Hamikdash a été détruit, brûlé et la Présence divine s'exila. En fait, lorsqu'un juif vit à l'unisson d'Hashem, dans la mesure où il se comporte comme un membre du Peuple Elu, Hashem est présent en lui. Peu importe l'intensité des ténèbres de la nuit d'Exil, peu importe le degré d'assimilation du Juif avec les peuples environnants auxquels il a choisi de s'identifier, l'étincelle brûle toujours, plus ou moins profondément. Quand un Juif respecte la Torah et les Mitsvots, l'étincelle divine qui est en lui devient un embrasement sacré, qui éclaire sa vie. Mais lorsqu'il laisse le monde obscurcir sa vision, qu'il commet un péché une fois, deux fois... jusqu'à démontrer « logiquement » que sa transgression est une Mitsva, alors la lumière intérieure perd de son lustre et s'enfonce dans les couches de la matérialité. En vérité, la Présence Divine, la She'hina, dépend du Juif lui-même : plus il en est digne, plus elle reposera sur lui et le propulsera vers des sommets spirituels où elle sera encore plus manifeste. Mais le contraire est vrai aussi : quand un Juif refuse de voir la lumière, elle se retire jusqu'à n'être qu'une minuscule étincelle enfermée dans un cœur inconscient de sa présence. C'est ce qu'il s'est passé lors de la destruction des deux Temples : les Juifs ont oublié Hashem !

Ainsi, Hashem éprouve Son peuple. Non pour le punir comme un parent en colère, il n'est pas question ici de vengeance mesquine. Mais au contraire, en choisissant soigneusement la punition, dans le but de guider l'homme et lui montrer le droit chemin. L'homme qui souffre peut se tourner vers Hashem ou faire appel aux plus grands médecins au monde. C'est son libre choix. Hashem nous affirme simplement que nous avons la possibilité de voir la vérité en fournissant l'effort nécessaire. Certains comprennent rapidement, d'autres moins. En pleurant la perte du Beth Hamikdash, nous montrons à Hashem que nous désirons sa reconstruction prochaine et surtout que nous voulons le retour de la She'hina à Yerushalayim.

L'aide de camp de Napoléon, le comte de Ségur, raconte dans ses mémoires que lorsque Napoléon apprit que les Juifs jeûnaient et pleuraient en souvenir de la destruction de Jérusalem et du Beth Hamikdash, il affirma : « Messieurs, un peuple qui pleure encore sa patrie dix-sept siècles après sa destruction, la reconstruira un jour ! ». Si un Goy est capable de comprendre cela, alors qu'attendons-nous pour le faire ?



Les Vacances: (suite) : Les boissons

♦ Il sera autorisé de consommer du café noir ou soluble s'ils ne contiennent pas de saveurs supplémentaires. Pour le thé, il devra être aussi naturel et sans saveurs supplémentaires. Uniquement dans ces conditions, il ne devra pas obligatoirement y avoir de cacheroute dessus. On devra faire attention concernant le café en capsules qui sont vendus, car souvent, elles contiennent des agents de texture, et donc dans ce cas elles devront être achetées avec une certification de cacheroute

- ♦ Le sucre en poudre qu'il soit roux ou blanc pourra être utilisé sans cacheroute. Par contre le sucre en morceaux devra être acheté avec une cacheroute ou faisant parti d'une liste de produits autorisés, car les lames de la machine qui sert à coupés le sucre en morceaux est refroidi par une graisse qui s'appelle Starine qui est fabriquée à partir de graisse animale
- ♦ Concernant les sucres allégés type stivia, ce sont des produits 100 % naturel donc ils sont autorisés sans cacheroute, par contre les sucres artificiels tel que l'aspartame, doivent être pris avec cacheroute ou faisant parti d'une liste de référence car ils contiennent très souvent du lactose
- ♦ Lorsque l'on commande du café ou du thé, on demandera d'être servi soit dans un verre jetable soit dans un verre en verre
- ♦ Lorsque l'on achète un café ou toutes boissons chaudes dans des machines automatiques, on vérifiera que cette machine ne délivre pas de soupe pouvant contenir des ingrédients non-cacher, car ce sont les mêmes tuyaux qui délivre les boissons. On ne prendra pas de produits à base de lait tel que le chocolat car nous ne connaissons pas la provenance du lait. Et quoi qu'il arrive le café est obtenu à partir de mélanges donc c'est fortement déconseillé
- ♦ Le Coca Cola, qu'il soit normal, diète, ou zéro, le Pepsi, le Fanta, sont en général autorisés, mais il arrive que certains pays utilisent des substances dans la composition qui sont interdites, donc on vérifiera si l'organisme certifiant la cacheroute locale l'autorise
- ♦ Les eaux gazeuses sans complément de goût sont toutes autorisées
- ♦ Les eaux minérales sans complément de goût sont toutes autorisées
- ♦ Les jus 100 % pur jus ne nécessite pas de cacheroute
- ♦ Concernant les jus à base de jus concentré, en additionnant de l'eau et du sucre, on devra demander à la communauté juive locale pour savoir s'ils sont autorisés. En effet ils peuvent contenir du jus de raisin ce qui les rendrait interdit
- ♦ Les bières blondes, brunes ou noir (malt), doivent avoir une cacheroute ou être inscrite sur la liste autorisée locale car elles peuvent contenir des colorants ou des agents de textures ou de conservation qui sont interdits. Malgré que la bière blanche soit autorisée dans la plupart des pays, il devra apporter la même attention que les autres bières



Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ? Envoyez le mot « Halakha » au (+972) (0)54-251-2744

Feuillet imprimé par



DFOUS TESHOUVA
דפוס אופט-דיגיטלי
www.print-t.net
teshuva@netvision.net.il

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Avraham Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradjî ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

POURQUOI LA DESTRUCTION DU BETH HAMIKDASH ?



A Jérusalem vivaient Kamtsa et Bar Kamtsa. Tous deux étaient riches et honnêtes, craignant Hashem et accomplissant les Mitsvots. C'était au temps de l'occupation romaine, il y a près de deux mille ans. La ville de Jérusalem, malgré l'occupant, avait gardé son faste. Un jour, un homme donna un grand festin auquel il invita tous les notables de la ville. Il envoya un serviteur convier Kamtsa, son meilleur ami. Mais le serviteur se rendit chez Bar Kamtsa, le pire ennemi de son maître. Malgré son grand étonnement, Bar Kamtsa suivit le serviteur. Il prit place parmi les convives. Mais lorsque l'hôte l'aperçut, il ne put contenir sa colère : « Que fais-tu ici ? Vas t'en tout de suite ! ». « Puisque je suis là, répondit Kamtsa, permets-moi de rester, et je te rembourserai tout ce que j'aurai consommé ». « Hors d'ici, te dis-je ». « Je te payerai la moitié du banquet » ajouta Bar Kamtsa, ne voulant pas être humilié. « Je n'ai nul besoin de ton argent ». « Je payerai tout ce que t'a coûté le banquet, mais ne m'inflige pas une telle honte publiquement ». Mais l'autre refusa aussi cette proposition. Il saisit son ennemi par son habit, et, devant tous les convives, le jeta dehors. Bar Kamtsa entra dans une violente colère. Il pensait aux notables, mais surtout aux rabbins présents, qui n'ont nullement protesté contre l'affront qui lui a été fait injustement. Ayant perdu le contrôle de lui-même, il se rendit chez le gouverneur romain et lui dit : « Les Juifs préparent une rébellion contre Rome, envoie leur un sacrifice, et tu verras qu'ils ne l'accepteront pas ». Il donna alors l'ordre de faire offrir au Temple de Jérusalem un veau. En chemin, Bar Kamtsa infligea blessure à la lèvre supérieure de l'animal. Or, une telle blessure le rendait impropre au sacrifice selon la Torah. Les rabbins avaient un pressentiment. Ils flairaient un piège dans cette histoire. Ils étaient donc prêts à sacrifier l'animal. Mais Rabbi Zacharia leur dit : « Qu'est-ce que les gens vont penser ? Que vous permettez d'offrir des sacrifices non conformes ? ». On songea alors à tuer le dénonciateur, afin qu'il n'aille pas rapporter aux Romains qu'on n'avait pas sacrifié le veau. « On va penser qu'il faut condamner à mort quiconque rend un animal impropre au sacrifice » dit Rabbi Zacharia. En effet, l'empereur, ayant appris que le sacrifice n'avait pas été offert, signe d'une rébellion prochaine selon son informateur Bar Kamtsa, envoya d'abord Néron puis Vespasien qui, à son tour, assiégea Jérusalem, durant près de trois ans.

Les conséquences de l'action de Bar Kamtsa ?

La destruction du 2e Beth Hamikdash

le 9 Av 3828

PARASHA DE LA SEMAINE



Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël de l'autre côté du Yarden dans le désert, dans la steppe en face de Souf... ».

Rashi explique ici : Comme il s'agit de paroles de reproches que Moshé dit aux Bnei Israël et que la Torah mentionne tous les endroits où ils ont irrité Hashem, les faits sont rappelés de façon allusive, par égard pour eux.

Lorsqu'une personne veut faire un reproche à son fils ou à son élève, elle doit attendre l'instant propice pour le faire. Mais si cela doit prendre beaucoup de temps, elle patientera jusqu'à ce qu'elle soit certain que son fils ou son élève prêtera oreille attentive à ses paroles.

On apprend cela de Moshé Rabbénou qui a adressé des reproches au peuple d'Israël sur la rive orientale du Yarden. Il a attendu que s'écoulent les 40 années à marcher dans le désert, instant opportun pour qu'ils acceptent ses remontrances.

רְפֹואָת שְׁלֹמָה לְשָׁרֶת בַּת רְבָקָה • שְׁלָמָן בַּן שְׁרָה • לְאָהָבָת מְרִים • סִימָן שְׁרָה בַּת אַסְתָּר • אַסְתָּר בַּת זְוִימָה • מְרָקָבָן בַּן פּוֹרְטָנוֹת • יוֹסָף זְרָמוֹאָה • אַלְיָהָן בַּן מְרִים • יוֹזָבָד בַּת אַסְתָּר זְמִינָה בַּת לְלָהָה • קְמִינָה בַּת לְלָהָה • חִינָּקָבָן לְאָהָבָת סְרָה • זְיָם בַּן מְרָכָבָן



- ◆ Vendredi 9 Aout 2019, la veille de Shabbat 'Hazon, il sera permis de goûter les plats que l'on prépare pour le soir, bien qu'ils contiennent de la viande, car c'est une Mitsva. Mais celle qui s'en abstient aura un mérite particulier
- ◆ Le jour de TishaBeAv, lorsqu'on prépare le repas pour les enfants qui ne jeunent pas ou pour le repas du soir, on le droit de rincer les légumes sous l'eau, bien que les mains se mouillent par la même occasion
- ◆ Les femmes aussi ont l'obligation de jeûner le jour de TishaBeAv, et il est interdit d'agir différemment. Les femmes enceintes et les nourrices, qui sont pourtant dispensées d'observer les autres jeûnes, sont également tenues de respecter jusqu'au bout celui de TishaBeAv (*il est évident qu'en cas de doute ou de cas spécifiques il faudra TOUJOURS demander l'avis d'un Rav*)
- ◆ Les femmes sont aussi astreintes de ne pas porter des chaussures de cuir, mais il est permis de porter des sandales de toile, de bois ou de caoutchouc, ainsi elles ressentent la dureté du sol à travers leur semelle, c'est comme si elles marchaient pieds nus
- ◆ Certaines ont pour habitude de balayer toute la maison avec entrain, de faire les lits et ranger la maison l'après-midi de TishaBeAv, ce qui renforce leur Emouna. En effet, le Mashia'h doit naître le jour de TishaBeAv, comme le dit le Midrash. Mais il ne convient pas à des femmes instruites qui connaissent la Torah de se conduire ainsi
- ◆ Il faudra dormir dans des lits séparés et respecter tous les interdits de Nida de la veille jusqu'à la sortie du jeûne (*pas d'intimité conjugale, ne pas dormir dans le même lit, ni se passer des objets de main en main...*)
- ◆ Une femme qui a son Mikvé qui tombe ce samedi soir, sera repoussé au Dimanche soir

■ HALAKHA, Yalkout Yossef



- ◆ A TishaBeAv, il est interdit de manger et boire, de se laver, s'enduire, de mettre des chaussures en cuir et de pratiquer l'intimité conjugale de la veille au soir jusqu'au lendemain à la sortie du jeûn
- ◆ Il est préférable de s'abstenir de fumer. Mais si c'est pénible, c'est autorisé, mais pas en public
- ◆ Le matin, au lever, on ne se lave que les bouts des phalanges : lorsqu'on les a essuyés et qu'elles sont encore humides, on peut alors les passer sur les yeux. En aucun cas il est permis de se laver la figure ou les mains
- ◆ Il faut mettre des chaussures qui font sentir la dureté du sol (*Crocs, savates, baskets en toile...*)
- ◆ Le soir et le matin, on s'assied (*à la maison comme à la synagogue*) à même le sol comme des endeuillés, jusqu'à l'heure de Min'ha : la coutume de Yeroushalayim est de mettre le talith et les Tefilines le matin. Ceux qui désirent agir de cette façon et redonner du lustre aux anciens Sages, agissent correctement. Selon d'autres, ils les mettent à Min'ha : chacun respectera ses coutumes sans créer de disputes inutiles
- ◆ Il est interdit d'étudier la Torah, les Prophètes et les Ketouvims, Michna, Guémara, ni lire les Téhilim, car tout cela réjouit le cœur. Toutefois, on étudiera les livres de Iyov et d'Eikha ou les Halakhots des endeuillés
- ◆ Cette année, on pourra manger de la viande et écouter de la musique dès la sortie du jeûn car il a été repoussé à cause de Shabbat



Parachat Devarim

Chabbat 'Hazon

Par l'Admour de Koidinov shlita

Ce chabbat s'appelle "**Chabbat 'Hazon**". Pourquoi est-il nommé d'après la haftarah qui est lue ce jour-là ?

Nos sages disent que lorsque les Béné Israël faisaient la volonté du Saint Béni Soit-II, les chérubins qui se trouvaient sur l'arche sainte se regardaient, par contre lorsqu'ils ne faisaient pas la volonté du Saint Béni Soit-II, ils détournaient leurs visages l'un de l'autre. Lorsque nos ennemis entrèrent dans le temple au moment de sa destruction, ils trouvèrent les chérubins enlacés. Cela paraît étonnant : en effet, comment les chérubins pouvaient-ils s'enlacer, en manifestant ainsi le grand amour de Dieu pour son peuple, si la destruction du Temple montre au contraire l'éloignement des Juifs de leur Père ?

Les écritures expliquent : l'amour de Dieu pour les Béné Israël est comparable à l'amour d'un père pour son fils ; il est inconditionnel, autrement dit, il ne dépend pas de quelque chose et reste toujours entier en toute circonstance. Si parfois le père se met en colère contre son fils et le punit, au fond de lui, il continue de l'aimer en restant attaché à lui, et paradoxalement c'est précisément à ce moment-là que s'éveille Son amour pour lui, car Il souffre de devoir le punir et de s'éloigner de lui.

Ainsi en est-il de l'amour que Dieu porte à son peuple : il est constant et rien ne pourra jamais l'annuler. Bien que les Béné Israël furent, et que cela entraîna la destruction du Temple, l'affection du Saint bénit soit-II pour son peuple était toujours manifeste. Effectivement, au moment de la destruction du Temple, signe de colère et d'éloignement, l'amour de Dieu se réveille pour son peuple, Israël, car cela le fait souffrir de voir les Juifs partir en exil et s'éloigner de Lui, et c'est pour cela que les chérubins ont été trouvés enlacés, symbolisant ce grand amour qui existe entre Dieu et Israël. Cet amour se dévoile encore plus durant le **chabbat 'Hazon** qui précède **ticha beav**, jour de la destruction du Temple.

Chaque shabbat se dévoile l'amour que porte le Saint Béni Soit-II à son peuple, comme nous disons dans le Kidouch "*tu nous as fait hériter par amour ton saint chabbat*". **Ce chabbat**, qui est avant le jour de la destruction du Temple, **révèle cet amour incommensurable** qui existe en toute situation, et **plus encore au temps de l'exil et du voilement de la face de Dieu**. Cet amour se renforce du fait que Dieu se languit que son peuple revienne et se rapproche de lui à nouveau.

En particulier **cette année où ticha beav tombe chabbat**, le dévoilement de cet amour sera encore plus évident, comme à l'époque de la destruction du Temple (les chérubins étaient enlacés), et par les efforts que nous ferons pour éveiller en nous l'amour de Dieu, nous mériteraons le plus beau cadeau de notre Bien-Aimé : **la reconstruction du Temple vite et de nos jours. Amen.**

Contact : +33782421284



+97252402571



DEVARIM

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre. Renseignements: dafchabat@gmail.com

www.OVDHM.com - info@ovdhdm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22

L'étude de cette semaine est dédiée pour la réussite spirituelle et matérielle de Naomi Esther bat Myriam Sarah Qu'Hachem la comble de bénédictions et de bonheur pour une longue et heureuse vie de Torah et mitsvot. Amen

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

« Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël de l'autre côté du Jourdain (Yarden), dans le désert, dans la plaine en face de Souf, entre Paran et Tofel, Labân, Hacéroth et Di-Zahav. » (Dévarim 1 ; 1)

Avec l'aide de Hachem, nous allons ouvrir le dernier livre du 'Houmach, le Séfer Dévarim. Ce Livre est un long discours de Moché Rabénou, adressé à tout le peuple quelques jours avant sa mort, il commence par le verset que nous avons cité plus haut. Rachi nous explique que ces paroles sont des paroles de réprimande, et que le texte va énumérer tous les lieux où les enfants d'Israël ont irrité Hachem.

Cependant, Moché dissimule leurs méfaits et ne les mentionne que par allusion, en évoquant seulement les lieux où ils furent commis, afin de ménager l'honneur d'Israël.

Au travers de son discours, Moché nous fournit donc une démonstration de l'application de la Mitsva de réprimander son prochain. Comme il est dit (Vayikra 19 ; 17) : « Réprimande ton prochain, et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui. »

La « Tokhakha », ou réprimande, est une Mitsva essentielle, car elle vient défendre et préserver l'honneur de Hachem et de la Torah. Cependant, elle est aussi très délicate, et peut 'Hass véChalom avoir des conséquences très regrettables si elle est mal faite.

La Guémara (Chabbat 64b) nous enseigne : « Celui qui voit son prochain commettre une Avéra et ne le réprimande pas, la faute lui revient à lui comme s'il l'avait commise depuis le départ. » Cet enseignement a de quoi nous tourmenter !

Notre paracha est lue tous les ans avant le 9 av, essayons de tirer les enseignements de ces deux événements.

PARACHAT DEVARIM

NE PLUS AGIR « KAMTSA »...

Il est enseigné dans la Guémara (Guitin 55b) que Yérouchalaïm fut détruite à cause de Kamtsa et Bar Kamtsa.

Bref rappel des faits: Un homme [dont la guémara de divulgue pas son nom] avait un ami nommé Kamtsa et un ennemi nommé Bar Kamtsa. Cet homme organisa un jour un banquet dans lequel furent conviés tous les grands noms, nobles, et sages que comptait la ville.

Parmi les personnes à qui une invitation fut adressée se trouvait naturellement son grand ami, Kamtsa. Mais le messager chargé de porter les invitations à la porte de chaque invité se trompa et remit une invitation à Bar Kamtsa au lieu de Kamtsa. Surpris d'avoir reçu cette invitation, il conclut que son ennemi désirait éventuellement faire un geste de réconciliation, c'est ainsi qu'il s'est rendu au banquet, en dépit des craintes qui subsistaient dans son cœur.

Le jour du banquet arriva, comme prévu les invités arrivent un après l'autre et leur hôte allait à la rencontre de chacun pour leur adresser ses salutations et un mot aimable. Soudain lorsqu'il aperçut parmi eux, Bar Kamtsa, son ennemi, il fut pris d'une violente colère et il désigna du doigt la porte en lui souhaitant de quitter les lieux immédiatement.

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Le regretté Rav Pinkous Zatsal avait l'habitude de rapporter un Midrach à l'approche du jeûne du 9 Av. Il s'agit du prophète Jérémie qui rencontre Platon, le philosophe. Ce dernier voit Jérémie en train de se lamenter sur les pierres de Jérusalem, après la destruction du Temple. Le philosophe s'étonne de voir ce grand sage pleurer sur un palais détruit. Il lui dira: "Ce n'est pas l'habitude d'un sage comme toi de pleurer sur des antiquités! De plus, le passé, c'est déjà passé!" Le prophète lui répondit: "Est-ce que tu as des questions fondamentales que tu n'as pas encore élucidées?" Platon répondit affirmativement. Jérémie lui demanda d'exprimer ses interrogations. Platon s'exécuta. C'est alors que Jérémie répondit immédiatement à tous les doutes et interrogations du philosophe. Platon n'en revenait pas! Voilà qu'il se promène depuis des lustres avec ses questions sans que personne n'arrive à lui répondre! Le prophète finira ainsi: "Sache, que toutes ces réponses je les puise de... cet endroit et de ces pierres (en désignant le Beth Hamiqdash détruit). Et lorsque tu t'étonnes que je pleure au sujet de ces pierres, tu ne pourras jamais le comprendre... (C'est propre à l'âme juive)"

On voit de ce court passage que les pleurs du prophète comme ceux du Clall Israel sur la destruction du Temple ne concernent pas un fait historique mais une perte qui se fait ressentir encore de nos jours! C'est le manque de sainteté dans notre monde, le manque de clarté dans la Thora et la providence divine qui est moins palpable!

Le Zihron Yossef pose une belle question. On sait que le prophète Jérémie a consigné ses écrits (le livre Jérémie) ainsi que les Kinot (Ei'ha/ lamentations qui sont lus le jour du jeûne du 9 av) et aussi le livre "Méla'him": les Rois (Baba Batra 15.). Or il existe un principe fondamental dans la prophétie, à savoir que le souffle divin ne résidait chez ces gens exceptionnels que lorsqu'ils étaient remplis d'allégresse et de joie dans le service d'Hachem! (Rambam Yéssodé Hathora 7.14) Donc comment Jérémie a pu prophétiser des choses si terribles pour le Clall Israël et rester joyeux dans son cœur?

PROPHÉTIE ET TRISTESSE?!

Le Zikhron Yossef donne deux réponses.

La première c'est que le prophète se prépare à recevoir la parole divine par le biais de la joie. Car la prophétie ne pouvait pas se réaliser dans un cœur triste ou contrarié! Donc Jérémie, comme tous les autres prophètes, devait se travailler pour que la joie le pénètre. Et, à ce moment la parole d'Hachem tombait sur lui, d'un seul coup! **L'important c'était la préparation** au fait de recevoir la parole divine! (même si par la suite le contenu en était triste!)

Une autre explication, d'après une allégorie du Rabi Haquadoch Chémilque de la ville de Nicolagsbourg. Il s'agit d'un Roi qui est pris en captivité. Et, à un moment donné, ses geôliers décident de l'exiler loin de son royaume. Là-bas, démunis de tout, il se retrouve dans la maison d'un de ses partisans. L'hôte, voyant le roi en captivité pleure d'amères larmes. Seulement dans le même temps a une grande joie! Il a la chance inestimable d'accueillir le roi dans sa maison! Fin de l'allégorie. C'est-à-dire que même après l'exil de la Ch'hina de Jérusalem, il reste que la présence divine est proche de nous. C'est la raison pour laquelle le prophète peut garder sa joie au moment des pires prophéties! Dans le même ordre d'idée, le Nétsiv sur le verset (Dévarim 29.13) écrit : "Même si je (Hachem) me dégouttais de vous... Vous reviendrez à moi et je reviendrai à vous!" Explique le rav, **du fait qu'Hachem envoie des coups à son peuple, c'est la preuve qu'il tient encore à nous** et ne veut pas que l'on faute!! Donc la punition de l'exil est en soi une consolation de savoir qu'Hachem veut notre repentir! A l'exemple du père de famille qui punit son fils du fait qu'il s'est très mal comporté. **La punition est bien la preuve qu'il aime son fils! Le fils peut être content de son sort car il sait que son père l'AIME!**



Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



Bar Kamtsa, mal à l'aise de la situation, aurait donné n'importe quoi pour que cet outrage lui fût épargné. **Il lui proposa de payer sa part et de pouvoir rester.** Mais cette proposition fut refusée, il proposa de payer la moitié du coût total du banquet, pour peu qu'on ne le mette pas à la porte aux yeux de tous, mais cela aussi lui fut refusé. Il proposa de régler tout le banquet, mais rien ni fait, sa décision était irrévocabile **la haine et l'orgueil étaient trop grandes.**

C'est avec une grande cruauté qu'on l'empoigna par le bras et le traîna dehors. **Bar Kamtsa en fut profondément blessé**, mais ce qui le peina encore plus, c'est que personne parmi tous ceux qui avaient assisté à son humiliation, et parmi eux de grands sages, n'avait essayé de lui éviter ce désagréement.

Indigné de leur passivité, il alla de ce pas trouver l'Empereur romain Néron et dénonça les Juifs, les accusant de rébellion contre Rome, ce qui allait causer par la suite la destruction du deuxième Beth Hamikdach. **Fin du récit.**

Nous avons cité plus haut la Guémara (Guitin 55b) qui déclare que **Yérouchalaïm fut détruite à cause de Kamtsa et Bar Kamtsa.** Mais il y a lieu de se demander, pourquoi Kamtsa est jugé coupable, alors qu'il n'a rien fait dans cette histoire?

Le Maharcha (Guitin 55b) explique **Bar Kamtsa n'est autre que le fils de Kamtsa.** (en effet "Bar" signifie "fils de...") S'il en est ainsi, Kamtsa certainement au courant de la mésentente entre son fils et son ami, pourquoi n'a-t-il rien fait pour les réconcilier ? C'est cette passivité qu'on lui reproche, et pour cette raison on le tient en partie pour responsable de la destruction du Beth-Hamikdach. **Comment peut-il être l'ami de l'ennemi de son fils, et entretenir cette haine ?**

Mais encore, si Kamtsa n'a pas accompli son rôle de père au niveau éducatif, pourquoi n'a-t-il pas réagi sur place, le jour du banquet en raisonnant son ami de laisser son fils tranquille?

On explique que Kamtsa ne s'est pas rendu au banquet, pour la simple et bonne raison qu'il n'a pas reçu de faire part!

Encore une fois, **Kamtsa dévoile un aspect négatif de son caractère.** Sa fierté lui a fait dire, de ne pas se rendre au banquet de son ami parce qu'il n'avait pas reçu d'invitation, au lieu de trouver un prétexte, et de comprendre qu'il y a sûrement eu une erreur. **Comment tenir une telle rigueur envers son "ami" ?**

Tous ces reproches concordent avec l'enseignement de la Guémara cité plus haut, « **Celui qui voit son prochain commettre une Avéra et ne le réprimande pas, la faute lui revient à lui comme s'il l'avait commise depuis le départ.** »

S'il est une **Mitsva de réprimander l'autre**, il en est une aussi de **savoir être réprimandé**. Or en général on se montrera zélé et pointilleux pour la faire, mais beaucoup moins pour la recevoir.

A ce sujet, le Chaarei Téchouva nous éclaire sur le don précieux du sens de l'ouïe, et il nous dit que l'oreille doit nous servir à écouter les réprimandes. Sur ce, il rapporte la parabole suivante (Chénot Raba Yitro 27; 9) : « Lors d'une chute, un homme se brise tous les membres du corps ; afin de guérir, chacun d'entre eux sera bandé ou plâtré. Pour le « pécheur », celui qui est atteint d'une maladie spirituelle, ce sont tous ses membres qui sont atteints, car tous sont souillés. Pourtant Dieu guérit tous ses membres grâce à un « pansement » unique : l'oreille qui écoute attentivement. Comme il est dit (Yéchayaou 55; 3) : « *Prêtez l'oreille et venez à Moi ; écoutez et vous vivrez.* »

Si le Beth-Hamikdach n'est toujours pas reconstruit, c'est sûrement que ces failles de comportements sont encore présentes de nos jours. Comme l'affirme Rabbi Chimon bar Yo'hai (Yerouchalmi Yoma 1; 5), « **toute génération qui n'a pas mérité de voir la reconstruction du Beth-Hamikdach, c'est comme si sa destruction lui était contemporaine.** »

Quelle en est la raison ?

Rabbi Chimon bar Yo'hai précise « toute génération » et non pas « tout homme » ou, de façon plus générale : « Chaque année où le Beth-Hamikdach n'est pas reconstruit, c'est comme s'il avait été ravagé au cours de la même année » ? Cela pour dire que **chaque génération est responsable de réparer les actes individuels, et si, à chaque instant qui passe, le Beth-Hamikdach n'est pas reconstruit, c'est comme s'il avait été détruit dans cette génération**, dont l'imperfection n'en ressort que davantage.

Cette période est le moment, plus que jamais, d'analyser notre comportement, et de nous améliorer dans ce domaine. Cela doit nous inciter à agir ou plutôt réagir et réparer nos actes afin de précipiter la reconstruction du Beth-Hamikdach, dans sa gloire et sa magnificence.

Étudions la Torah, ses lois et son Derekh Erets, afin que nos réprimandes soient justes et fondées. Travailsons nos Midot pour accepter la Tokhahha, afin de nous améliorer.

Nous avancerons ainsi tous ensemble vers le chemin de la Torah qui nous mènera à la reconstruction du Beth-Hamikdach très prochainement. Que ce Tiché BéAv soit le dernier jeûne et le dernier deuil que notre peuple ait à subir, avant la rédemption finale, Amen .

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Il est enseigné dans les Pirkei Avot (3;2) « **Deux juifs qui mangent ensemble et ne discutent pas de sujet lié à la Torah, sont considérés comme des railleurs** », comme il est dit (Psaumes 1-1) : « *Ne faites pas une réunion de railleurs.* »

Rabbi Yits'hak de Volozhin *zatsal* explique (Milei déAvot) : « **L'endroit où se réunissent des Juifs qui parlent de sujets liés à la Torah est rempli de sainteté et est élevé. Au contraire, l'endroit où se réunissent des railleurs est profane et empreint d'impureté.** »

Le *Zohar* explique (Partie 2, 9-1) que Rabbi 'Hiya et Rabbi Yossi marchaient sur la route. Ils rencontraient un homme qui les prévint de ne pas continuer de marcher sur cette route et les route principale. Il expliqua qu'une fois, un sage passa par cette route principale et se fit attaquer par des brigands qui le tuèrent. **Depuis ce jour, cet endroit est considéré comme dangereux**, et toute personne qui s'y rend se met en danger.

Les sages affirment qu'à l'endroit où une personne faute réside une empreinte de profanation. Cela engendre un danger pour une autre personne qui passe à cet endroit car **les empreintes de la faute le pénètrent**, dans son cœur et dans ses pensées. C'est la raison pour laquelle on peut voir parfois une personne entrer dans un endroit et lui passer par la tête des mauvaises pensées, pensées auxquelles elle n'avait jamais pensé auparavant. Cela ressemble à un homme dont la tête est remplie de poux, qui contamine les autres dans chaque endroit où il passe et s'assoit (Sia'h Yts'hak 67).

Quand le *Imré 'Hayim* de Vijnitz *zatsal*/élabora l'idée de créer un centre d'intégration pour les survivants de la Shoah, il se rendit aux Etats-Unis



LES EMPREINTES DE LA FAUTE

afin de récolter des fonds pour financer ce projet. Ses médecins lui prescrivirent de marcher une heure par jour accompagné de son secrétaire qui pousserait une chaise roulante, afin de le ménager s'il venait à se sentir fatigué. Un jour, son secrétaire lui dit : « Rav, des bancs sont placés tout au long du chemin. Pourquoi doit-on prendre une chaise roulante ? » Le Rav lui répondit : « Si cela t'est difficile, je pousserai la chaise roulante moi-même »... « Non, non, mais je voudrais juste comprendre »... « Je vais t'expliquer », lui répondit le Rav. « Nous sommes aux Etats-Unis, chez les non-Juifs. Qui sait quelle personne s'est assise sur le banc en question, comment s'est-il comporté et qu'a-t-il pensé ? Je ne veux pas être contaminé »...

En quoi cela nous concerne ? Au début du 'houmach Dévarim, Moché Rabénou rappelle les endroits où ils sont passés : « dans le désert » ils ont mit Dieu en colère, « dans la plaine » ils ont fauté, « en face de Souf » ils ont désobéi. « Entre Pharan » où les explorateurs furent ; « et entre Tofel et Labân », l'endroit où ils affirmèrent que la manne était insipide et blanche. Soulignons bien la conséquence terrible : **l'endroit a reçu le nom de la faute qu'ils y ont commise**, cela doit être exposé aux yeux de tous !

Une très grande responsabilité nous incombe : nous devons accomplir les commandements au sein de notre maison afin qu'elle soit le réceptacle de la présence Divine et qu'elle rayonne de sainteté !

Que nos demeures ne soient pas le théâtre de raillerie en tout genre, que les propos indécent et les commérages n'y rentrent pas afin de ne pas laisser d'empreintes indélébiles! (Extrait de l'ouvrage Mayane Hachavoua)

Rav Moché Bénichou



Réouven confie à un agent immobilier la vente de sa maison au prix de 2,000,000₪. Ce dernier réussit à lui trouver un acheteur pour 1,950,000₪. L'affaire est conclue et la maison est vendue. Peu de temps plus tard, Réouven le raconte à son ami Chimon qui paraît étonné. Celui-ci explique qu'une semaine plus tôt, il a proposé à ce même agent d'acheter cette maison au prix offert, mais que l'agent avait refusé l'offre et demandait un prix plus élevé. Plus tard, l'agent avoue à Réouven qu'il ne l'avait pas mis au courant de cette proposition, car cet acheteur lui avait promis une commission supérieure à la normale. Réouven se rend alors au Beth Din et pose les trois questions suivantes :

1) Est-ce un 'méka'h taout' [une vente faite par erreur], et Réouven peut-il donc annuler la vente ?

2) Si non, l'agent doit-il lui payer la perte qu'il lui a causée [50,000₪] ?

3) Doit-il payer la commission de l'agent ?

Réponse: Le "Ran" rapporte le cas de quelqu'un qui confie les kidouchine d'une femme à un envoyé ; en d'autres termes, il envoie quelqu'un à sa place donner à la femme la somme nécessaire (ou la bague) pour l'épouser. Si elle accepte d'épouser l'envoyé (car elle ignore qu'il n'est qu'un envoyé), le mariage est valide. En effet, elle n'a pas précisé qu'elle ne l'épousait que par défaut mais que si elle avait le choix, elle aurait préféré épouser l'envoyeur. Ce n'est pas un « Méka'h Taout », une transaction erronée. De même, le vendeur aurait pu refuser de vendre à 1,950,000₪ si il avait su qu'il y avait un autre acheteur potentiel.



Certains Poskim [Houkei 'Hayim q. 5] disent que Réouven est en droit d'annuler cette vente à cause de la tromperie de l'agent immobilier, « hataya ». À ce cas s'applique la loi de la Guémara concernant quelqu'un qui vend ses biens dans l'intention d'aller habiter en Erets Israël. S'il ne parvient pas finalement à s'y rendre, il peut annuler la vente.

D'autres poskim disent que non. La différence tient au fait que dans le cas de la Guémara, la condition (son départ pour Erets Israël) a été précisée par le vendeur au moment de la vente alors que dans notre cas, Réouven n'a pas précisé à l'acheteur qu'il n'avait trouvé aucun autre client pour le prix de 2 000 000₪, bien qu'il l'ait pensé, comme le précise le Choul'han 'Aroukh (207,4), car ce sont des « dévarim chébalev » [conditions non exprimées].

Précisons que ce din s'applique même si Réouven n'est pas intervenu directement dans la vente, et que nous ne pouvons donc pas lui reprocher d'avoir omis cette précision. Pourquoi ? Car le Knesset Hagedola, Hagahot Beth Yossef (207, 67), tranche que le din de la Guémara concernant celui qui veut se rendre en Eretz Israël s'applique même la vente se fait par un intermédiaire.

En conséquence, Réouven ne peut pas annuler la vente.

Affaire à suivre la semaine prochaine...

Rav Its'hak Belhasen

Cette rubrique est écrite par l'institut « Din ve Michpat » sous l'égide du Rav Its'hak Belhassen où siègent des Dayanim francophones
Conseil et orientation juridique en droit juif, héritage divorce et partage
Litiges - Traitement de questions pécuniaires - Rédaction de contrats et testaments
Rav Aaron Cohen ☎ 054.85.910.55 ✉ dinvemichpat@gmail.com



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

Qu'est-ce qui peut bien être « amer » dans le sucre si doux et si délicieux ? En quoi peut-il être nuisible ? A notre dentition, certainement, mais encore ? Est-il concevable d'arrêter de boire des jus de fruit sucrés, du café ou du thé avec deux cuillerées de sucre ? Ce sont des questions de très bon « goût » certes. Mais lisez les lignes suivantes (tirées pour la plupart d'ouvrages médicaux et scientifiques) et réfléchissez-y sérieusement

Le sucre est un produit traité, obtenu par des opérations de raffinage et de blanchissement - connues depuis 250 ans - qui lui enlèvent ses composants vitaux et le privent ipso facto de ses éléments naturels, créés par le Créateur pour le rendre le plus digestible possible et l'adapter aux besoins de notre corps. Le sucre raffiné atteint ainsi une concentration qui n'existe dans aucun aliment naturel. En conséquence, il arrive comme « une bombe » sur le pancréas, qui fabrique l'insuline chargée de le décomposer [autrement dit, de le digérer]. Le sucre force cet organe à une hyperactivité qui, ajoutée à d'autres charges pesant sur l'appareil digestif, entraîne, son disfonctionnement et le diabète, caractérisé par une insuffisance d'insuline.

S'il vous semble exagéré d'assimiler une cuillerée de sucre à une « bombe », voici un exemple concret qui illustre ses effets néfastes sur l'organisme : un diabétique qui parvient à un état d'hypoglycémie commence à transpirer, à trembler et il se en danger de mort. Une cuillerée de sucre augmente immédiatement le taux de sucre dans le sang et lui sauve la vie ! Ceci nous montre bien le pouvoir d'une simple cuillerée de sucre. De plus, l'organisme étant incapable de produire la quantité calcium et de vitamines nécessaires à la digestion du sucre à haute concentration, celui-ci puise dans les réserves et est donc responsable, entre autres, de l'ostéoporose (décalcification des os). Par ailleurs, afin de digérer le sucre, l'estomac doit consommer une grande quantité de vitamines que le corps n'est pas capable de produire. Tout ceci est dû au fait que l'on parle ici d'un sucre hyper-



LE SUCRE, SI DOUX ET SI AMER...

concentré. [Afin de se représenter la chose, sachons que la fabrication de deux cuillerées de sucre, nécessite une quantité de canne à sucre que l'on ne pourrait consommer en une fois !]

L'excédent de sucre dans le corps, est stocké dans le foie sous forme de graisse. Cependant, le foie ne peut en emmagasiner que 60 gr. sous cette forme. L'excédent passe dans les hanches et dans d'autres parties de l'organisme. Les réservoirs de graisse pèsent sur le cœur et peuvent provoquer différentes maladies.

L'excès de sucre a d'autres effets négatifs, tels que l'obésité car il ne fournit au corps que des calories de mauvaise qualité, des hydrates de carbone qui se transforment immédiatement en graisse et entraînent des caries, des troubles cardio-vasculaires, glandulaires, digestifs etc...

Il est important de savoir et de se rappeler qu'un grand nombre d'aliments, gâteaux, gaufrettes, pizzas, crackers, pâtes, soupes lyophilisées, conserves, confiseries, jus de fruit, glaces, et les différentes sortes de biscuits contiennent du sucre, de la farine blanche, de l'huile, de la margarine, du sel et des additifs chimiques en quantité non négligeable.

En conclusion le sucre n'est pas aussi « inoffensif » qu'il paraît. Contrairement à l'idée largement répandue, il n'y a aucune différence entre le sucre blanc et le sucre brun, car ce dernier est traité, lui aussi. C'est la même différence qu'entre le pain blanc et le pain noir qui sont faits, tous deux, de farine « vide » (obtenue avec des grains de blé dont on a enlevé le son). On peut utiliser des produits de remplacement comme le miel, mais là aussi en petite quantité. Même celui qui ne parvient pas à se passer complètement de sucre blanc doit s'efforcer au maximum de limiter sa consommation.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎ 00 972.361.87.876



Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.

DERNIÈRE PARTIE



Tout ce que nous avons décrit précédemment rendant difficile l'écoute ne signifie pas que nous ne comprendrons rien à ce que dit notre femme. Mais que nous ne vivrons qu'un moment superficiel et vide de sens. Celui qui veut vivre un moment pur et particulier de partage avec autrui, se doit d'ouvrir ses oreilles à son épouse, et de la comprendre.

Prenez en compte lorsque vous discutez avec quelqu'un, que 55% de votre message passe par votre physiologie (mouvement du corps pendant la conversation, regard, expression du visage...), 38% passe par le ton que vous prenez et seulement 7% passe par les mots que vous choisissez. **Soyez donc présent !**

En fonction de notre personnalité, l'écoute peut s'avérer naturellement difficile ou au contraire, tout à fait naturelle. Il est clair qu'une personne ayant de la facilité à écouter son prochain a dans sa main un atout tout à fait particulier, et qu'il se doit d'en faire bon usage. De ce point de vue, les femmes n'ont pas d'avance sur les hommes, certes elles partagent naturellement beaucoup plus que nous les hommes et donc, sont plus enclines à vivre en communauté et à deux. Mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles savent écouter de manière plus juste que les hommes. L'écoute, en effet, demande avant tout de la tolérance, de l'ouverture d'esprit, de l'empathie et de la curiosité. **N'oubliez jamais, au même titre que vous êtes un être complexe qui est fait de sentiment, de considération, d'appréhension ; il en est de même pour la personne qui vous accompagne dans la vie.** Elle ne réfléchit pas moins que vous, sur les événements qu'elle traverse. Elle ne se pose pas moins de questions. **Mais elle a, naturellement, une approche différente de la vôtre.** C'est justement là, que l'écoute prend tout son sens, car elle vous permet de vous immiscer dans sa vision des choses. De comprendre profondément, quelle logique existe-t-il entre les événements qu'elle a vécu, à quelle pensée cela l'amène, que ressent-elle ?

Lorsque vous y parvenez, demandez-vous aussi ce que **vous** ressentez ? Ne passez-vous pas un moment particulier ? Ne découvrez-vous pas pour la première fois la profondeur qu'il existe chez votre femme ? N'êtes-vous pas fier d'avoir vécu un tel moment de profondeur avec celle avec qui vous partagez tant ? N'êtes-vous pas plus proche d'elle maintenant que vous la comprenez vraiment ? Ne partagez-vous pas plus sa joie ou sa difficulté ?

Retrouvez les parties précédentes sur le site OVDHM.com

Rav Boukobza ☎ 054.840.79.77
✉ aaronboukobza@gmail.com



Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA



Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

Du fait que cette année le jeune de Tich'a BéAv tombe à l'issue du Chabat nous avons trouvé utile de rapporter quelques points importants.

- Il sera permis de manger de la viande et boire du vin à la Séoudat Chlichit (qui est la Séoudat avant le jeûne) même si toute l'année on n'a pas l'habitude d'en manger, il est interdit de s'en absenter en signe de deuil.
- On ne retira les chaussures en cuir que 20 minutes après le coucher de Soleil à la maison, avant de se rendre à la Synagogue.
- On ne fera pas la Havdala sur le vin ni la bénédiction sur les Bésamim, par contre on récitera la bénédiction sur la bougie (à la synagogue). Les femmes (ou autres personnes) qui ne se rendent pas à la synagogue le soir de Tich'a BéAv devront réciter la bénédiction sur la bougie là où ils sont. À la sortie du jeune (c'est-à-dire dimanche soir) on récitera la Havdala uniquement sur le vin.
- Dans la prière du soir, on ne récitera pas le passage de « Véhi Noam » et « Yochéve béséter », mais on commencera directement « Véata Kadouch ».
- Une personne malade qui doit manger le jour de Tich' BéAv devra, avant de manger, effectuer la Havdala comme tous les Motsé Chabbat. Cependant il ne récitera que la bénédiction du vin et de « Hamavdil ».

En espèrent que cette année Hachem transforme ce jour de deuil en jour de joie avec la venue très proche du Troisième Beth Hamikdach Amen.

Y a-t-il des lois spécifiques concernant le Kotel Ham'aravi (Le Mur des lamentations) ?

Nos sages nous enseignent « **Jamais la présence Divine n'a bougé du mur occidental du Beit Hamikdach** ». Le Kotel est dirigé parallèlement face au Beit hamikdach d'en haut, et celui qui prie à cet endroit c'est comme s'il priaient devant le trône de gloire d'Hachem. C'est pour cela qu'il y a certaines lois à respecter quand on s'y rend.

- Les hommes comme les femmes devront ce couvrir la tête de plus les femmes devront s'habiller pudiquement.
- Il est interdit de rendre au Kotel dans le but d'une simple promenade ou pour vouloir se faire photographier. Il est aussi interdit de dire des paroles vaines ou bien de manger et de boire dans tout le périmètre où les gens ont pris l'habitude de prier comme le devant de l'esplanade du Kotel. Toute personne qui ne fait pas attention à cela sa faute est grande.
- Il n'est pas recommandé de montrer tout geste d'affection dans le périmètre du Kotel.
- Il est permis de faire entrer nos mains entre les pierres et l'on fera attention à ne pas détacher même un petit morceau de pierre du Kotel. De même il est interdit de prendre soi de la poussière des pierres, mais il est permis d'arracher les plantes qui se trouvent sur les pierres du Kotel comme Ségoula, car elles n'ont aucune sainteté. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.441-453)



- Quand on voit le Kotel ou le dôme de la mosquée, on dira « **Beit Mikdashénou Vétarfétnou achére haloulékhya avoténou haya lésréfat éche** » puis on déchirera notre vêtement. On agira ainsi, uniquement si cela fait plus de trente jours que l'on ne s'est pas rendu au Kotel. Les habitants de Jérusalem n'ont pas besoin de se déchirer le vêtement même si cela fait plus de trente jours qu'ils ne sont pas rendus au Kotel. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.338)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth
par mail ✉ ab0583250224@gmail.com



Vous appréciez « La Daf de Chabat » et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

חונן דעת

HonenDaat

Chéma 9h17/10h15
Chkia : 21h15

דברים

Résumé

Cette Parasha ouvre le dernier des cinq Livres de la Torah, Sefer Devarim. Il rapporte ce que Moshé dit aux Bné Israël pendant les cinq dernières semaines de sa vie, alors qu'ils se préparent à traverser le Jourdain vers Eretz Israël. Moshé passe en revue les mitsvot, en soulignant le changement de style de vie qui les attend : guidés par Moshé dans des conditions de vie surnaturelles, ils seront désormais sous les ordres de Yéhoshoua sans tous ces miracles.

Le thème central de cette Parasha est le rappel de la faute des explorateurs, les meraglim. Moshé dit que, s'ils n'avaient pas fauté, Hashem leur aurait donné, sans combat, toute la terre, de la Méditerranée à l'Euphrate. Malheureusement, le mauvais rapport des explorateurs a conduit à la mort de toute cette génération dans le désert. Moshé leur rappelle que leur réaction immédiate a été de vouloir combattre les peuples qui occupaient la Terre Promise pour montrer à Hashem leur détermination et « réparer » ainsi leur faute. Mais Moshé leur a dit de ne pas livrer bataille car ils ne méritaient plus de vaincre. Ils ne l'ont pas écouté et ont subi une lourde défaite. Ils n'étaient pas autorisés à combattre les royaumes d'Essav, Moav ou Amone, ces pays ne devant pas faire partie de la carte d'Eretz Israël pour le moment. Quand la conquête de Canaan se fera, contre les rois Sihone et Og, ce sera une guerre classique.

Le Shabbat qui précède le jeûne du 9 Av est appelé « Shabbat Hazon » en raison du premier mot de la Haftara que nous lisons ce Shabbat, et qui relate les prophéties de Yéshaya sur la destruction du 1er Temple et l'exil d'Israël. Le livre de Dévarim – le dernier des 5 livres de la Torah – est aussi surnommé « Mishné Torah » puisqu'il constitue une sorte de « résumé » de toutes les lois de la Torah contenues dans les 4 autres Housmashim.

A quoi sert réellement le Moussar (la morale) ?

א אלה הדברים אשר דבר משה אל-כל-ישראל בערבה במדבר מול סוף בינו-פארן ובין-תפל ולבן וחצרת ודי זהב:

« Voici les paroles que Moshé adressa à Israël en deçà du Jourdain, dans le désert, dans la plaine en face de Souf, entre Pharan et Tofel, Labân, Hacéroth et Di-Zahab » (Devarim 1-1)

Quel est le dernier verset de la Parasha précédente (Massé) ?

« Voici les commandements et les lois qu'Hashem a ordonné à Moshé... » Hashem dit : « Les propos de réprimandes que Moshé adresse à Israël me sont aussi précieux que toutes les lois que je vous ai ordonné ! »

C'est pour cette raison que ces deux versets sont enchaînés :

« Voici les commandements et les lois qu'Hashem a ordonné à Moshé... »

« Voici les paroles que Moshé adressa à Israël... »

Le livre de Dévarim peut apparemment sembler superflu puisqu'il ne contient que des choses déjà enseignées dans les précédents livres de la Torah. Pourtant, le livre de Dévarim n'est absolument pas dévalorisé vis-à-vis des 4 autres livres de la Torah puisque selon la Halacha, un Séfer Torah dans lequel il manque ne serait-ce qu'une seule lettre est Passoul (inapte)(Rambam chap.10 des règles relatives au Sefer Torah, règle 1).

Ceci, en raison du fait que chaque « pointe » de lettre contient en elle un nombre incommensurable de lois (Guemara Menahot 29b).

Quelles est donc la fonction et la spécificité du livre de Dévarim ?

Le Gaon auteur du Néivot Ha-Moussar explique : L'élément central du livre de Dévarim est – comme nous le savons – la morale et la réprimande adressée par Moshé Rabbénou à Israël. Mais quelle est la réelle définition de la morale ? C'est tout simplement, apporter à la connaissance de quelqu'un, des choses qu'il sait déjà ! Le fait d'entendre ces choses va influencer ses actes dans le sens positif, et va faire passer ce qu'il sait déjà, de la théorie à la pratique. Le Moussar est donc l'élément indispensable qui vient solidifier notre pratique de la Torah ! Israël possédait la Torah mais seulement de façon « théorique ».

Il fallait les propos de réprimande et de morale que Moshé Rabbénou leur adresse pour qu'ils passent en phase « pratique ». C'est aussi pour cette

דברים

חנוכה - ישיחא - כ"ב
משא גיא חון ומטים אמר ה' אלוקים צבאות

שבת

Minha	19:45	מנחה
Arvit	20:00	ערבית
Chahrit	7:00 - 9:00 - 9:50	שחרית
Minha	18:30	מנחה

תשעה באב

Entrée du jeune	21:15	יום
Arvit	22:30	ערבית
Chahrit	8:00	שחרית
Minha	20:30	מנחה
Arvit	21:53	ערבית
Fin du jeûne	21:53	סוף הցום

הול

Chahrit	7:00 - 8:00	שחרית יומם
Chahrit (Dim)	9:00	שחרית-
Minha-Arvit	20:00	מנחה-ערבית
Arvit Yechiva (hors Mardi)	21:15	ערבית
Arvit	22:00	ערבית

רשותה של מהה לדניאל בן רחל ולרפהל בן עזיביה בן שרה

להישוב

Parler est tout à fait naturel, c'est s'en abstenir qui demande un effort.

הלכה

Chabbat Hazon

Ce Chabbat – qui précède le 9 Av – s'appelle « Chabbat Hazon », en raison de la Haftara que l'on lit. Lorsque Rav Ovadia YOSSEF lisait les paroles des prophètes dans ces Haftarot remplies de l'amour d'Hachem envers son peuple Israël, ses yeux versaient des larmes d'émotion, sa voix devenait quasiment étouffée par le grand attachement et l'amour incommensurable qu'il avait envers Hachem et envers son peuple. Toute l'assemblée répondait avec une grande émotion.

Ce Chabbat proche du 9 Av, il ne faut absolument rien modifier de ce dont nous avons l'usage lors de tous les autres Chabatot de l'année, aussi bien du point de vue des aliments, aussi bien du point de vue des chants de Chabbat, et aussi bien concernant le fait qu'il ne faut absolument pas faire mention des sujets de la destruction du Temple et du deuil pendant le jour de Chabbat.

Il faut servir à table les aliments que l'on a l'habitude de servir durant tous les Chabatot de l'année, afin de montrer de l'égard et de la grandeur en l'honneur du jour du Chabbat. Il est permis de chanter avec joie les chants sacrés du Chabbat pendant les repas, car même pendant les jours de semaine proches du 9 Av il n'y a aucun interdit de chanter lorsqu'on le fait uniquement avec la bouche.

raison que Moshé Rabbénou leur adresse ces propos de moral et de réprimande juste avant de mourir, car c'est dans un pareil moment que les paroles ont le plus d'impact sur les auditeurs.

Le « récapitulatif » de toutes les Mitsvot de la Torah n'a donc rien de superflu, et cette répétition représente donc la Torah elle-même et le début de la réelle mise en pratique des Mitsvot. C'est justement là toute la vocation du Moussar : Répéter des choses que l'on sait déjà, et en prendre conscience, comme le dit l'auteur du Méssilat Yésharim dans son introduction :

« Je ne suis pas venu innover des choses dans le présent ouvrage, mais seulement rappeler ce que l'on sait déjà... »

Rav David A. PITOUN - HalakhaYomit.co.il

הפטורה

Liens avec la saison du calendrier juif et avec la Paracha

Celte Haftara est lue chaque année lors du Chabbat qui précède le jeûne du neuf Av. C'est la dernière des « trois Haftarot de punition » lues les Chabatot entre le dix-sept Tamouz et le neuf Av. Dans cette Haftara, Yéchayahou reproche aux habitants du royaume de Yéhouda de faire preuve de graves lacunes dans leurs relations aussi bien avec Hachem qu'avec leurs frères juifs. En fait, le royaume semblait être une société fonctionnant bien et pouvant être fière de ses réalisations. Le Beit HaMikdash se dressait sur le Har HaMoria et un feu permanent brûlait sur l'autel. Les kohanim et les léviim accomplissaient leur service et une foule de fidèles se pressaient dans la egypt Israël pour offrir de nombreux sacrifices et prier. La nation était gouvernée par les descendants de la dynastie de David, selon la loi de la Torah, code officiel du pays. Les jours saints de Chabbat et de yom tov étaient observés par le peuple tout entier. En outre, Yérouchalaïm abondait en lieux d'étude de la Torah et de tefila. Dans ce cas, qu'attendait au juste le navi des habitants de Yéhouda ?

Du point de vue de Hachem, une grave déchéance morale et spirituelle se cachait derrière leur démonstration de piété. Son regard perçait la façade vertueuse qu'affichaient les Juifs, exigeant qu'ils agissent conformément à l'esprit de la loi comme à sa lettre et que, de surcroît, les lois de la Torah fussent respectées méticuleusement par tout le peuple et non pas seulement par les justes se trouvant au sein d'eux. Yéchayahou annonça que, à moins que des mesures draconiennes ne fussent prises pour enrayer la situation, l'État juif serait détruit et ses habitants exilés.

Cette prophétie fut proclamée plus de 150 ans avant la destruction du Beit HaMikdash. Hachem repoussa à plusieurs reprises l holocauste dont il menaçait les Juifs, attendant que ceux-ci s'amendent. Mais la plupart des gens préféraient voir Yéchayahou et les autres prophètes de Hachem comme des « prophètes de malheur », pessimistes qui essayaient de démoraliser le peuple avec leurs messages terrifiants.

De nombreuses phrases dans cette Haftara répètent des mises en garde figurant déjà dans la Torah. Voici quelques exemples :

Des liens existent également entre la Paracha de cette semaine, Devarim, et la Haftara. Moché se plaint ainsi : « Ekha / Comment puis-je seul porter le fardeau de juger le peuple juif? » (Devarim 1:12). Dans la Haftara, Yéchayahou gémit : « Ekha / Comment est-elle devenue une zona, la Cité fidèle ? » (ibid. 1:21).

Devarim 32:1

האזורנו השמיים ואדבורה ותשמע
הארץ אמר פָּי

Yéchayahou 1:2

שמעו שמיים והאזיני ארץ

Devarim 32:5

שחת לו לֵיא בְּנֵיו מוֹמֵם דָּוָר
עֲקֹשׁ וּפְתַלְתָּל

Yéchayahou 1:2

בְּנִים גָּדְלִתִי וּרוּמְמִתִּי וְהַם פְּשָׁעָו

Vayikra 26:33

והיתה ארצכם שטחה ועדייכם יהיו
חרבה

ארצכם שטחה ערים שרפאות אש

כמִהְפְּכַת סָדָם וְעַמְרָה ... אֲשֶׁר הָפֵךְ הָ
בָּאָפוּ וּבָחָמָתוּ

אדמתכם לְנַגְּדָכֶם זְדִים ... כִּסְדָּם הַיִּנְנוּ
לְעַמְּדָה דָּמָיו

De plus, la Parachat Devarim discute des instructions que Moché a données aux juges pour que leurs jugements soient équitables alors que la Haftara déplore la corruption qui sévissait dans la justice à Yérouchalaïm.

מעשה

Rav Aryé Lévine était réputé comme un homme d'une bonté exceptionnelle, doté d'un esprit d'altruisme exemplaire. Tout nécessiteux savait qu'il pouvait trouver chez lui aide et réconfort et à longueur de journée, des personnes éprouvées frappaient à sa porte pour lui faire part de leurs difficultés.

De ce fait, il arrivait souvent qu'on sollicite Rav Aryé pour se porter garant dans le cadre de prêts d'argent et généralement, il acceptait de signer sans réserve. « Mais père, protestaient ses proches, si l'emprunteur ne parvient pas à rembourser sa dette, c'est vers toi que le débiteur va se tourner ! Et comment feras-tu alors pour trouver les sommes colossales pour lesquelles tu t'engages ? » Mais ces arguments n'influençaient guère la conduite de Rav Aryé : « Si l'on peut aider un Juif, affirmait-il avec conviction, on doit le faire sans hésitation ! »

Un jour, Rav Aryé reçut chez lui un courrier officiel, lui apprenant qu'il était assigné à comparaître devant un tribunal pour une dette dont il s'était porté garant et qui n'avait pas été honorée. Le courrier déclarait qu'en sa qualité de garant, il lui incombaît à présent de payer la somme due. Le jour dit, il se rendit au tribunal rabbinique. Dès qu'on lui présenta l'acte dans lequel il s'était soi-disant porté garant, il comprit qu'il s'agissait d'un faux ! L'emprunteur, pour sa part, se tenait dans son coin, honteux de s'être compromis de manière si sordide.

Pourtant, avant que le moindre mot ne fût prononcé, Rav Aryé s'exclama : « Effectivement, c'est bien là ma signature ! Je paierai donc cette dette jusqu'au dernier sou ! » Et tout en prononçant ces mots, il se disait en son for intérieur : « Il est préférable de débourser de très grandes sommes, plutôt que d'humilier un Juif en public... »

מעשה

Deux femmes qu'un litige opposait se présentèrent un jour au tribunal de Rav Eliyahou Haïm Maizel. Elles expliquèrent

aux que chacune d'elles avait étendu sa lessive sur une corde dans leur cour commune et pendant que le linge séchait, des voleurs avaient dérobé celui de l'une d'entre elles. Chacune de ces femmes prétendait que ses habits étaient encore en place dans la cour et que c'était ceux de la voisine qui avaient été volés. Rav Eliyahou Haïm leur demanda d'apporter au tribunal le linge restant et quand ce fut fait, il somma les deux parties de sortir de la salle. Après quoi il fit appeler sa propre épouse et la pria d'apporter quelques vêtements personnels et de les mélanger au restant du linge, l'objet du litige. Le Rav fit ensuite entrer l'une des plaignantes et lui demanda si elle était bien sûre de reconnaître le linge restant comme étant le sien. Bien qu'elle lui assurât qu'elle n'avait aucun doute à ce sujet, Rav Eliyahou Haïm la pria de contrôler tout de même une nouvelle fois le tas d'habits. La femme s'exécuta, elle reconnut les habits comme étant effectivement les siens, mais en arrivant aux vêtements de la femme du Rav, elle admit qu'ils ne lui appartenaient pas. Il fit ensuite entrer l'autre femme et lui demanda comme à la première de vérifier une nouvelle fois les habits. Soulevant un habit après l'autre, elle affirma sans la moindre hésitation que tous lui appartenaient. Rav Eliyahou Haïm la réprimanda alors sévèrement : « Vous mentez, madame ! Ces habits ne sont pas les vôtres et votre voisine a gain de cause ! »

מִנְשָׁה

On raconte qu'à une autre occasion, Rav Eliyahou Haïm reçut dans son tribunal un Juif qui se plaignit amèrement de son sort : « Il y a environ un mois, j'ai trouvé dans la rue un portefeuille. Je l'ai pris et lorsque je suis arrivé chez moi, je l'ai ouvert et j'y ai trouvé mille roubles. Le lendemain, j'ai trouvé dans le journal un communiqué émanant du gouverneur de la ville dans laquelle il annonçait avoir perdu un portefeuille contenant une grande somme d'argent, et il assurait qu'il offrirait cent roubles à celui qui le lui restituerait. Je suis allé aussitôt chez lui et lui ai rendu le portefeuille en mains propres. Le gouverneur a alors compté la liasse de billets et il s'est soudain mis à m'invectiver et à me traiter de voleur, en affirmant que le portefeuille contenait en fait deux mille roubles. Il exigea que je lui rende sur-le-champ les mille roubles manquants et comme je refusai, il m'intenta un procès au tribunal civil. Ce procès doit se tenir demain, et qui sait quel sera le verdict de ces juges ? Je vous en prie, maître, éclairez-moi de vos conseils pour me sortir de ce mauvais pas. » Le Rav s'efforça d'apaiser l'homme, et le pria de demander à l'avocat qui le défendrait le lendemain de lui accorder un entretien. L'avocat se présenta un peu plus tard chez le Rav et sur les conseils de ce dernier, il opta pour une nouvelle ligne de défense. Le lendemain, au tribunal, le gouverneur exposa ses doléances devant les juges : il avait perdu un portefeuille contenant la somme de deux mille roubles et à ses dires, le Juif ne lui avait restitué que la moitié de la somme trouvée. Face à lui, son adversaire répondit qu'il n'avait pas trouvé plus de mille roubles. Sur ces mots, l'avocat de la défense prit la parole et démontra avec brio que l'on ne pouvait pas décentement soupçonner son client de ce dont on l'accusait. En effet, expliqua-t-il, lorsqu'une personne souhaite s'approprier un objet perdu, il est parfaitement insensé pour elle d'en restituer une partie et de garder le restant.

Si quelqu'un rend un objet perdu alors qu'il aurait pu le garder pour soi sans que personne ne le sache, c'est assurément la preuve de son honnêteté et de sa bonne foi. Puis, s'interrompant soudain au milieu de son exposé, l'avocat se tourna vers le gouverneur et lui demanda : « Pourriez-vous prêter serment que dans le portefeuille que vous avez égaré, il n'y avait pas moins de deux mille roubles ? » « Assurément ! » s'exclama l'autre. Et joignant l'acte à la parole, il jura solennellement que son portefeuille ne contenait pas moins de la somme qu'il réclamait. Aussitôt fait, l'avocat se tourna vers le juge en disant : « Votre honneur ! D'une part, il est impossible de contester ce que dit le gouverneur, car ce serait l'accuser de parjure. Mais d'autre part, on ne peut non plus nier qu'une personne restituant un objet perdu est forcément honnête, car dans le cas contraire, elle aurait assurément conservé le portefeuille pour elle seule. L'unique conclusion à laquelle nous puissions aboutir est que le portefeuille trouvé n'est pas celui du gouverneur, car le cas échéant, il aurait contenu deux mille roubles ! En conséquence, j'exige que le portefeuille trouvé soit rendu à mon client, car il appartient de toute évidence à celui qui l'a trouvé ! » A ces mots, le gouverneur devint écarlate et les magistrats comprirent aussitôt qu'il avait prêté un faux serment. Mais pour ne pas accuser leur supérieur de cette faute extrêmement grave, ils furent contraints d'accepter les arguments de l'avocat et d'exiger que le portefeuille contenant les mille roubles soit rendu à l'accusé. C'est ainsi que, sur les conseils de Rav Eliyahou Haïm Maizel, ce pauvre Juif sortit la tête haute de ce mauvais pas.

שְׁלָום בֵּית

Attention, critique !

Il est des éléments non modifiables sur lesquels on doit veiller à ne jamais émettre de critique

- 1.L'aspect physique de l'autre,
- 2.Ses traits de caractère fondamentaux,
- 3.Son origine communautaire et ou familiale,
- 4.Des révélations négatives qu'il a pu formuler à son propre sujet. En effet, il s'est livré à de telles confidences dans des moments de proximité particulière, lors desquels il sentait qu'il pouvait s'ouvrir à son interlocuteur. Aussi, le fait de l'attaquer en lui rappelant ses confidences va-t-il profondément le blesser. Cette rupture de confiance perdurera même après que le différend se sera estompé.

De même s'efforcera-t-on :

- 1.De réduire sa critique aux points réellement importants et fondamentaux, sans s'étendre sur des détails accessoires ;
- 2.Que la critique soit à l'échelle du sujet : nul besoin de réagir à un léger incident comme s'il s'agissait d'une grande catastrophe.
- 3.De veiller au rythme avec lequel l'on fait des remarques à son conjoint. Trop de critiques tuent les critiques, même si elles portent sur des sujets importants. Si une personne essuie à longueur de journée des observations sur chacun de ses faits et gestes, elle finira par se dire : « Quoi que je fasse, je ne reçois que des reproches. Jamais il (elle) ne saura apprécier ce que je fais pour lui (elle). S'il en est ainsi, pourquoi devrais-je me fatiguer ? »

Notons aussi que lorsqu'une personne agit par peur de la critique, mais pas sincèrement, elle ne sera pas satisfaite de son sort. Elle accumulera de l'amertume, dont l'influence se fera sentir dans l'atmosphère du foyer. Quant au « censeur »,

même s'il y gagne peut-être à court terme par le fait que l'on exaucera pleinement ses désiderata, il y perd à long terme la bonne ambiance et la joie de vivre, si indispensables au maintien de la famille ! Celui qui est enclin à la critique se crée donc lui-même des difficultés de communication. Même ses paroles anodines risquent d'être interprétées comme des critiques et l'autre risque de s'en irriter. L'époux critique se sera ainsi lui-même pris au piège et aura lui-même générée cette tension où chaque réaction de sa part laisse subodorer la critique. Combien de fois la seule perspective de son retour à la maison provoque-t-elle de véritables angoisses : « Si seulement il pouvait rester bloqué, que je n'aie pas besoin de lui faire toutes ses volontés, ni de ranger la maison comme il aime ou d'affronter sa mine renfrognée et sa voix tonitruante !... » Et la mère de mettre ses enfants en garde : « Papa se mettra très fort en colère, lorsqu'il sera de retour et qu'il verra... » Ou bien le père d'avertir : « Maman risque bien de piquer sa crise, si vous ne... »

Habayit Hayéhoudi

חִינּוֹךְ

Trois vilains défauts

Réfléchissons à présent sur les « trois vilains défauts » qui peuvent animer le parent à savoir : la jalousie, l'orgueil et la colère.

Nous allons pour chacun d'eux citer un exemple : J'ai remarqué que le fils de mon voisin est très obéissant. Par exemple, à chaque fois que sa mère lui demande d'accomplir une tâche quelconque, il s'exécute sans qu'il n'y ait besoin de le lui répéter. Il est serviable, gentil et sage. C'est alors que je m'interroge : pourquoi n'en est-il pas de même chez moi ? Pourquoi mon fils à moi ne se comporterait pas de la même manière ? C'est décidé : cet état de fait inacceptable doit changer. Désormais, les enfants devront aider à la maison ! En tant que parent, je dispose même d'une arme redoutable pour mener à bien mon dessein : mon autorité. C'est elle que je vais employer pour faire comprendre à mes enfants qu'à partir d'aujourd'hui, ils devront m'obéir et participer aux tâches quotidiennes du foyer. Il ne peut en apparence s'agir là que d'une intention tout à fait louable de la part du parent-éducateur, puisque le fait d'aider ses parents relève de l'obligation d'accomplir du Hessed et d'honorer ses parents, Mitsvot tout à fait essentielles. Seul un œil aiguisé parvient à y déceler une once de jalousie... Second cas : Je reçois des invités à la maison. Naturellement, je souhaite que mes enfants viennent les saluer poliment et avec le sourire, qu'ils se comportent bien afin que tout ce petit monde puisse constater à quel point ils sont bien élevés. Si tout se déroule comme prévu, je pousse un soupir de satisfaction. C'est bon, l'impression que j'ai donnée à mes invités a été bonne. Si cette situation peut vous sembler familière et anodine, il n'en est rien, car elle relève en réalité d'un désir effréné de reconnaissance de la part du parent.

Enfin troisième et dernier cas : j'avais prévu telle chose et mes plans ont été annulés, ma volonté n'a pas été accomplie. Je suis donc en colère. Evidemment, les enfants ont bon nombre d'occasions de transgresser notre volonté, ce qui a pour conséquence de mettre nos nerfs à dure épreuve.

Ces trois saynètes se sont très probablement produites dans la vie de chacun d'entre nous. Il nous faut donc réfléchir de plus près à ces situations et à ce qu'elles impliquent au niveau de l'éducation de nos enfants. Selon l'approche que nous adopterons en tant que parents et le message que nous délivrerons à nos enfants à travers elle, nous pourrons incarner au choix soit le « parent-tyran » soit le « parent-éducateur ».

Expliquons davantage. En réalité, en tant que parent, je suis bien conscient de l'existence de ces défauts chez moi, à savoir la jalousie, l'orgueil et la colère et je ressens naturellement le besoin de les dissimuler et ce, en jouant sur les apparences. De fait dans cette démarche, je ne cherche pas à éduquer mes enfants, mais plutôt à m'en servir comme faire-valoir. C'est ainsi que je vais adopter envers eux toutes sortes de comportements qui sont aux antipodes de mes devoirs d'éducateur mais qui présentent cependant l'avantage de me rassurer sur mon rôle de parent. Est-ce parce que j'ai constaté que le fils de mon voisin est plus serviable que le mien que ce dernier devrait soudainement se comporter ainsi ? Dans le premier exemple que nous avons donné, il est certes question d'inculquer à l'enfant les valeurs essentielles que sont le Hessed et le respect des parents, cependant n'oublions pas que la fin ne saurait justifier les moyens. Le moyen que le parent va employer pour inculquer une valeur à son enfant se doit lui aussi d'être éducatif. Or l'autorité que va utiliser le parent pour imposer à son enfant tel ou tel comportement est problématique et ne sera évidemment pas acceptée par l'enfant.

« Tu vas aider ta mère parce que je l'ai décidé, point final ! » : c'est hélas ainsi que le parent s'y prend parfois pour imposer les valeurs qu'il juge essentielles. Alors qu'en réalité, il y a un âge où l'enfant aide effectivement à la maison, non pas parce qu'on le lui impose, mais parce qu'il aura appris durant des années ce qu'est le Hessed et le respect des parents. Or dans le cas que nous avons cité, le parent exige une telle attitude de son enfant parce que, et ce dernier ne le saura probablement jamais, il l'a vue chez son voisin. Ce que le parent omet, c'est qu'une telle attitude chez le fils du voisin est le fruit d'une éducation qui a exigé de ses parents patience et investissement. Il ne s'agit pas d'un ordre venu d'en-haut et aussitôt exécuté. Exiger de nos enfants des propos ou des comportements, c'est finalement se leurrer en pensant qu'on les a effectivement éduqués, alors qu'en réalité nous leur aurons simplement imposé par la force d'agir à notre guise.

Dans le même ordre d'idées, un père qui aurait rêvé d'être un grand Talmid Hakham et qui, pour toutes sortes de raisons, n'aurait jamais réalisé son rêve, pourrait ressentir le besoin de reporter son désir sur son fils : « Tu deviendras Talmid Hakham ! » Ce que ce père oublie de prendre en compte, c'est que son fils a peut-être pour sa part d'autres projets ! Il peut certes être un bon Juif, étudier et accomplir la Torah, mais cependant il souhaite aussi exercer un métier. Exiger de lui de réaliser les rêves auquel nous n'avons pas pu accéder est-il souhaitable et réaliste ? S'agit-il là d'une démarche éducative ou d'une grave erreur de la part du parent ? Idem pour le père qui souhaite faire de son fils un médecin, un avocat etc., alors que celui-ci a des dons dans un tout autre domaine.

Or si les intentions du parent peuvent sembler relever de l'éducation, il n'en est en réalité rien. Il s'agit de tyrannie déguisée en démarche éducative. La Torah dit bien : « Eduque le jeune selon son chemin » (Michlé 22, 6). Le parent doit donc absolument se donner la peine de découvrir ce chemin et engager une véritable réflexion quant à son rôle d'éducateur.

Education des Enfants : Mitsva en Or

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°191 DEVARIM / 9 BEAV

Cette année le jeûne du 9 Av va tomber ce Chabath. Or puisque le Chabath a été donné pour qu'on profite de sa sainteté, le jeûne sera finalement déplacé au dimanche 10 Av. Seulement les Poskims se sont penchés sur cette donnée de savoir si lorsque le jeûne a été repoussé au dimanche: a-t-il été entièrement déraciné au dimanche ou non; sa véritable date reste le Chabath (9 Av) tandis que le dimanche est un "dépannage" du Chabath. Plusieurs incidences existent, l'une d'entre elle, sera de savoir si un **jeune homme qui fait sa Bar Mitsva ce dimanche 10 Av devra faire le jeûne** ou non. Si on considère que les Sages ont déraciné la date au 10 Av il devra sans aucun doute faire le carême (puisque le dimanche est devenu la vraie date du jeûne). Cependant, si on considère que la date du jeûne reste le Chabath seulement le dimanche vient en substitut du Chabath, notre Bar Mitsva ne sera pas redevable de jeûner car la veille il était encore exempt des Mitsvots! Pour mieux comprendre notre sujet on rapportera une Halacha qui lui ressemble. Au cas où -que Dieu nous en garde- un homme perd un proche, la loi juive stipule qu'il prendra le statut d'"Onen". Tant que son proche n'est pas enseveli, il sera quitte de toutes les Mitsvots positives (car il doit veiller à son enterrement **en bonne et due forme** d'après la loi juive trois fois millénaires...). C'est uniquement après l'enterrement qu'il sera redevable des Mitsvots! Qu'en est-il du Motsé Chabath (alors que le corps n'est pas encore enterré)? Les Poskims **tranchent qu'il ne dira pas la Havdala**. C'est uniquement après qu'il ait enseveli son mort -le lendemain- qu'il devra dire la Havdala (uniquement sur le vin). Or, il existe un avis -rapporté dans le Roch (3^e Chap de Bérahot siman 2) que puisque le samedi-soir notre homme était exempt de la Mitsva de la Havdala: il ne pourra pas effectuer la Havdala même le lendemain! Cependant, un 2^e avis le rend redevable de la Havdala et ce, jusqu'au mardi (c'est-à-dire qu'il considère que **tous les jours sont redevables de la Mitsva**). Le Michna Broura tranche comme ce 2^e avis (Siman 71 sq10). On voit donc que lorsqu'on a raté le coche de la Mitsva: il existe une discussion si le rattrapage qu'on effectuera le lendemain est assimilé à un substitut du samedi soir ou que tous les jours (jusqu'au mardi) sont redevables de la Mitsva de la Havdala. Revenons à notre 9 Av. Le Choul'han Arouh stipule que durant ce Chabath les règles de deuil (propre au 9 Av) ne s'appliqueront pas. Or, le Rama (coutume Ashkénaze) mentionne qu'il sera tout de même interdit de faire la Mitsva avec sa femme. Autre point, le Rama mentionne qu'on ne devra pas se promener ce samedi dans l'après-midi et aussi on évitera d'étudier les "Chapitres des pères" (Pirké Avot) car on devra différencier notre étude habituelle des autres Chabaths. (Le Choul'han Arouh ne rapporte quant à lui aucune restriction). Autre Halaha, cette année la coutume Séfarade considère qu'il n'existe pas de lois concernant "la semaine où tombe le 9 Av". En effet, toutes les autres années la semaine dans laquelle tombe le jeûne du 9 Av: les règles de deuil seront plus rigoureuses. Par exemple il sera interdit de se laver, laver les vêtements repasser etc. Or, le choulhan Arouh rapporte deux avis qui s'appliquent à la semaine de deuil dans le cas où le 9 Av tombe le Chabath (et sera déplacé au dimanche). Le premier avis tranche qu'il n'existe pas "de semaine du 9 Av" (le 2^e avis sera plus sévère). Cependant, le principe dans les Poskims est de trancher la Halaha d'après le 1^e avis (Stam-Véyéch) tandis que le Rama considère que toutes les lois

commencent depuis le début du mois (O.A 551.4)!

De tout cela **on voit un fil conducteur**. D'après l'avis du Choulhan Harouh il semble que le jeûne ait été entièrement déplacé au dimanche. Nécessairement durant les Chabaths (la veille) il n'y aura pas de lois particulières. Tandis que suivant le Rama il semble que la date du jeûne du 9 Av reste le Chabath et c'est seulement par impossibilité qu'on jeûnera le 10.

D'après ce calcul, il semble donc que si notre jeune Bar Mitsva fête son anniversaire le dimanche 10 Av, d'après le 1^e avis du Choul'han Arouh il devra jeûner, mais d'après le Rama (suivant l'explication du Avné Nézer) il se pourrait qu'il n'en ait pas l'obligation, car puisque la veille du dimanche (ce Chabath) il n'était pas encore Bar Mitsva, donc finalement même ce dimanche il en sera exempté! (Au niveau de la Hala'ha, il faudra se renseigner auprès de son Rav).

De tout ce développement on remarquera tout du moins une chose: combien les Sages à travers les époques ont insisté pour que la communauté conserve et pratique les lois du 9 Av. Seulement on devra se poser une question: finalement, cette grande destruction (des deux TEMPLES) fait partie du passé! Or un principe existe dans le judaïsme: on ne pleure pas sur des événements passés! Comme avec le Roi David qui a beaucoup pleuré la perte de son jeune fils au point que le prophète Nathan est venu l'admonester afin qu'il cesse de se lamenter!

La réponse que l'on propose, c'est de savoir que la perte des Temples et l'exil de notre terre est palpable de nos jours! En effet, à l'époque du Temple celui qui avait un doute, venait à Jérusalem pour demander la voie à suivre auprès des juges du Sanhédrin qui siégeait dans son enceinte! Et dans le cas où il n'y avait pas de réponses, les Cohanim se tournaient vers Hachem à l'aide du Pectoral du Cohen Gadol. De plus, la Guémara enseigne que si les gentils avaient été au courant de l'importance du Temple (combien il était source de bénédiction pour le monde entier), ils auraient placé tout autour des gardes jours et nuits!

On finira par un mot de l'Admour Aharon de Belz Zatsal qui disait: "Quand viendra le Mashiah on aura des regrets sur notre période (celle où le Temple n'est pas encore reconstruit)..." C'est-à-dire que le Rav vivait dans l'espoir constant de la venue du Mashiah et de la révélation d'Hachem sur terre. Cet engouement est propre aux années de notre exil, car lorsqu'il y a éloignement: l'homme désire se rapprocher d'Hachem. Or lorsque viendra le Messie on aura un certain regret de ne plus vivre avec cet engouement...

Tout ce que fait Hachem...

Cette semaine on rapportera une anecdote assez impressionnante qui nous ramènera à une période triste de notre histoire, celle de la 2^e Guerre mondiale et de tous les affres qu'a pu subir le Clall Israel. En fait, notre histoire vécue commence quelques années plus tôt. Il s'agit d'un jeune garçon de 7 ans: Itshak Saloutski; qui habite avec sa famille quelque part en Europe Centrale. Durant ces années 30, la famille possédait une fabrique de pain et notre garçon zélé aidait son père dans les différentes tâches. Malheureusement, une fois après avoir mis la main à la pâte il a malencontreusement placé sa main sur une plaque brûlante: cela entraîna des douleurs atroces. De suite ses parents l'envoyèrent dans un hôpital de la ville. A l'époque,

Ne pas jeter (sauf gueniza) -Veiller à ne pas lire cette feuille pendant la prière ou la lecture de la Tora - Dons et encouragements Tel: 00972-3-9094312

les transplantations de peaux étaient à leur balbutiement: les moyens étaient rudimentaires! Cependant, vu l'état désastreux les médecins firent de leur mieux pour calmer les douleurs et prirent un morceau de peau au niveau de sa jambe et firent tant bien que mal la transplantation. Les résultats ne furent pas si mauvais: la chair de la main qui était à vif fut recouverte d'une nouvelle peau et les douleurs diminuèrent. Tout le temps de la rééducation la mère d'Ytshak gardait espoir en disant à son fils: **Motek/mon cheri, tout ce que Dieu fait: c'est pour le bien!!** Les années passèrent et arrivèrent les nuages très sombres de la guerre. Les nazis -maudits soient leur nom- envahirent la Pologne et par la suite les différents pays limitrophes et firent de ces régions: Juden Rein/ vidées de leur population juive. Et pour la famille Saloutski leur sort ne différa pas du reste de la communauté. D'une manière générale les Nazis rassemblaient les Juifs dans des quartiers de la ville (le Ghetto) et progressivement, à force de faire des sélections pour les camps de concentrations, ils vident les Juifs du quartier. En final toutes ces populations se retrouvèrent dans les différents camps qui se trouvaient dans le pays maudit de Pologne. Avec le temps, il ne restait plus de toute sa famille que notre jeune garçon (âgé de 16 ans) et de sa jeune sœur de 4 ans. Comme il ne restait plus qu'elle, Ytshak la gardait comme la **prunelle de ses yeux**. C'était plus encore qu'une petite sœur: c'était le souvenir vivant de toute sa famille qui venait de disparaître ! Notre garçon ne faisait jamais rien s'il n'était pas assuré de la sécurité de sa toute jeune sœur. A chaque fois qu'il sortait en dehors de l'appartement pour aller glaner quelques pommes de terre ou oignons, il faisait toujours attention que sa petite sœur soit paisiblement endormie où qu'elle ait une quelconque occupation. Une fois il partit faire la prière de l'après midi (dans unes des synagogues qui fonctionnait encore). Cependant quand il revint dans l'appartement il vit la porte ouverte! Et à côté de la maison, les voisins étaient terrorisés car les Allemands avaient fait irruption dans l'immeuble quelques temps plus tôt! Notre jeune se rua à l'intérieur de l'appartement et découvrit que sa petite sœur avait disparu! Son cœur chavirait: sa jeune sœur représentait tout son monde qui venait de s'écrouler: le souvenir de la famille réunie, des Chabath chaleureux et du bien-être familial! Notre garçon était alors submergé par l'émotion, le chagrin et la colère! **"Non, les nazis ne prendront pas ma petite Sarah!"** C'est alors que l'incroyable se produisit: notre jeune adolescent descendit quatre à quatre les escaliers en colimaçon de l'immeuble polonais et sortit dans la rue, fonça en direction du fief des S.S. en plein Ghetto!! Notre jeune Itshak entra précipitamment dans la bâtisse bourgeoise et à peine dans le hall de l'immeuble cria à tue-tête: **rendez-moi ma petite sœur!!** Les cris parvinrent jusqu'aux oreilles du supérieur SS qui siégeait dans une des chambres à l'étage. Il sortit précipitamment en direction du fauteur de trouble. Le Nazi comprit vite de quoi il s'agissait. Le gradé nazi cria en direction du jeune adolescent: "Sale Juif, tu sais que je suis à deux doigts de sortir mon revolver pour en finir avec toi! Pour quelle raison cries-tu?!" Le jeune répondit qu'il demandait aux Allemands qu'ils lui rendent sa sœur! Le Nazi le regarda avec toute sa cruauté et dira: **"S'il te pousse des poils dans la paume de ta main: je te rendrai ta sœur! Sinon je t'envoie une balle dans ton crâne pour ton insolence et ta sœur finira en fumée à**

Auschwitz!" La tension était à son comble, c'est alors que notre garçon retroussa sa chemise et découvrit son avant-bras et ouvrit en grand sa main: **des poils poussaient dans la paume de sa main!!** Le Nazi n'en revenait pas et criera: "Vous les Juifs, vous êtes de vrais magiciens!!". Sur ce, il libéra la jeune sœur ainsi que le grand Frère! En final, ce garçon survivra à la guerre et s'installera dans la ville religieuse des USA: Monsey. Depuis il relatait à toutes ses connaissances cet incroyable épisode. Fin de l'histoire véritable qui vient nous apprendre que bien des fois la vie n'est pas si facile, comme cette opération chirurgicale ratée (esthétiquement) et qui, sur le moment a certainement beaucoup gêné notre jeune adolescent! **Mais finalement sa main ratée est devenue le vecteur du grand prodige!** Les Sages -de mémoire bénie- le disent bien: "les chemins de la Providence sont souvent obscures".

Coin Halaha: Ce Motsé Chabath débutera le jeûne du 9 Av (déplacé). On fera la Séouda Chlichit (le 3^e repas) comme à son accoutumée mais **on fera attention de finir son repas avant le coucher du soleil** (en Israël vers 19h30). A la tombée de la nuit on dira: "Barouh Hamavdil Bein Quodech Léhol" et seulement après on pourra enlever les chaussures de cuir et les habits du Chabath pour se rendre à la synagogue en habit de semaine et chaussures en toiles. A la sortie du Chabath on ne fera pas la Havdala (uniquement on bénira sur une nouvelle flamme à la synagogue). Le jour du 9 Av on n'aura pas le droit de manger et de boire, de se oindre et de se laver (un tant soit peu: à l'eau froide ou l'eau chaude), on ne pourra pas porter des chaussures en cuir et enfin de faire la Mitsva avec sa femme. On veillera à ne pas s'assoir sur une chaise plus haute que 30 cm (jusqu'au milieu de la journée). Dans le cas où on a sali un membre du corps, on pourra laver l'endroit sale. C'est lors des ablutions du matin au lever du lit qu'on pourra se laver ses mains: uniquement jusqu'à la jonction des doigts avec le reste de la main. Il sera aussi interdit d'étudier la Thora car elle réjouit les cœurs, uniquement on pourra étudier grossièrement les passages qui traitent de domaines tristes. A la sortie du jeûne on fera la Havdala uniquement sur une coupe de vin.

"Celui qui participe au deuil du 9 Av, verra Jérusalem dans toute sa joie..."

Chabath Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut David Gold

On souhaitera une belle bénédiction au Rav Chimon Adida et à son épouse à l'occasion du mariage de sa fille. Invé Haguéfen BéInvé Haguéfen Davar Naé Ou Mitkabel. Mazel Tov!

On prierà pour la santé de Yacov Leib Ben Sara, Chalom Ben Guila parmi les malades du Clall Israel.

Pour la descendance d': Avraham Moché Ben Simha, Sarah Bat Louna; et d'Eléazar Ben Batchéva

Léilouï Nichmat: Moché Ben Leib; Eliahou Ben Raphaél; Roger Yhia Ben Simha Julie; Yossef Ben Daniéla זצ"ה que leurs souvenir soit source de bénédictions.

Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Dévarim
5779
Numéro 11

Parole du Rav



Il est écrit dans la Torah : "Car l'homme est un arbre des champs". L'homme a des racines très profondes comme un arbre. Chaque Juif est important, même le Juif le plus simple ne le méprise pas car il a des fondations profondes que sont les saints patriarches. Dans l'arbre il y a un grand message pour l'homme. Tu le vois chargé de fruits, rempli de pousses, tu sais que sans floraison et passage de l'hiver il n'y aurait rien eu. Alors si des épreuves arrivent à quelqu'un jamais il ne devra dire "Malheur à moi" mais "Merci Hachem" car Hachem le prépare à une nouvelle floraison, comme un arbre en hiver qui semble mort mais qui renaitra au printemps.

Alakha & Comportement



Un sage en Torah donnant des cours en public, ne devra pas annuler sa prestation si cela lui donne un sentiment d'orgueil. Bien qu'un Talmid Haham ne doit pas être prétentieux quand il transmet son savoir, si ce sentiment l'envahit il faut qu'il travaille sur ses traits de caractère pour arriver à dispenser son cours seulement pour la gloire du ciel. Car celui qui sauve une personne du peuple juif c'est comme si il avait sauvé le monde entier, ce qui est encore plus profond pour qui sauve une âme d'Israël en la ramenant près de sa source spirituelle. Toutes les paroles du sage doivent sortir de son cœur pour qu'elles soient entendues pour la gloire du ciel. (Hévé Aarets chap 1 - loi 15 - page 427)

Les paroles des sages sont agréables à entendre.

Nous commençons avec l'aide d'Hachem le cinquième Houmach, celui de "Dévarim" contenant toutes les dernières paroles transmises par Moché Rabbénou au peuple d'Israël quelque temps avant sa disparition. Note maître commença la diffusion de ses paroles le jour de Roch Hodech Chévat jusqu'au jour de sa mort le 7 Adar.

En fait, le jour de son décès, Moché Rabbénou n'a pas dit de paroles de Torah, ni de paroles de réprimandes comme Rachi nous explique les paroles de Moché Rabbénou : «J'ai cent vingt ans aujourd'hui, je ne peux plus ni sortir et ni venir» (Dévarim 31,2) sortir et venir selon les paroles de Torah. Qu'est-ce que cela nous apprend ? Que les sources de la sagesse lui furent retirées et qu'il ne pouvait plus venir (apprendre) et plus sortir (instruire le peuple), pour maintenir ce qui a été dit : «Il n'y aura pas de règne le jour de la mort» (Koélet 8,8). Nous pouvons conclure que le livre de Dévarim a duré 36 jours exactement. Le Or Ahaïm Akadouch nous dit que ce chiffre est indiqué en allusion dans le tout début de la Paracha de cette semaine : **אֶלְהָ הַדְּרִים, אֲשֶׁר דָּבָר מֹשֶׁה** : le mot **אֶלְהָ** a pour valeur numérique 36.

Sur le début de la Paracha : Voici les paroles que Moché adressa à tout Israël devant le Jourdain, dans le désert, dans la plaine en face de Souf, ... Rachi explique :



Etant donné que ce qui va suivre est constitué par des remontrances, et que le texte énumère ici tous les lieux où ils ont irrité Hachem, il les dissimule et ne les cite que par allusions, afin de ménager l'honneur du peuple d'Israël. Ce qui veut dire : Dans ce verset, Moché notre maître réprimande

le peuple sur toutes les mauvaises actions qu'ils ont perpétrées pendant 40 ans dans le désert en rappelant non pas la faute mais l'endroit où elle a eu lieu.

Rachi rentre dans le détail et indique :

***Désert** : Allusion au fait qu'ils ont irrité Hachem en disant : «Pourquoi ne sommes-nous pas morts de la main d'Hachem, en Égypte, assis près des marmites de viande



en nous rassasiant de pain, tandis que vous nous avez amenés dans ce désert, pour faire mourir de faim tout ce peuple!

***Arava** : Allusion à la faute de Baal Péor à Chittime dans les plaines (arava) de Moav.

***Mol Souf** : Allusion à l'épisode face à la mer rouge quand ils ont dit à Moché Rabbénou : «Est-ce faute de trouver des sépulcres en Égypte que tu nous as conduits mourir dans le désert ? Quel bien nous as-tu fait, en nous tirant de l'Égypte?» (Chémot 14,11) et pendant la traversée comme il est écrit : «Ils se révoltèrent dans la mer des joncs» (Téhilim 106,7).

Photo de la semaine



Citation Hassidique

«Si nous voulons mériter tous les bienfaits extraordinaires qu'Hachem souhaite très certainement nous gratifier, il faut impérativement être confiants. Si le peuple juif a peur, si les gens doutent aucun miracle ne peut se produire. Les gens dans la vie desquels se passent de grandes choses sont ceux qui ont décidé d'être sereins. Il n'y a pas de défit plus grand que d'être confiant. Lorsqu'on est serein, Hachem nous octroie tout ce qu'il avait prévu de nous donner».

Rav Yossef Haïm Sitruk

* **Ben Parane** : Allusion à la faute des explorateurs qui eut lieu dans le désert de Parane.

* **Ben Tofel vélavane** : Allusion au fait qu'ils ont irrité Hachem avec leurs paroles au sujet de la Manne (pain céleste) en disant : «Nous sommes excédés de ce misérable aliment» (Bamidbar 21,5).

* **Véhatsérote** : Allusion sur la querelle de Korah et de ses partisans, qui n'ont pas appris de la punition de Myriam qui a mal parlé sur Moché Rabbénou tout cela se passa à Hatsérote.

* **Védi Zahav** : Allusion à la faute du veau d'or qui fut créé avec énormément d'or comme il est écrit : «Cet or, dont on se servait en l'honneur de Baal» (Osée 2,10).

De toutes ces étapes, nous voyons que notre Maître Moché sermonne le peuple d'Israël par sous-entendus mais pas frontalement avec un langage dur et piquant. De cette manière de faire nous devons apprendre comment nous comporter quand on veut faire des remontrances à quelqu'un. Il est interdit de le réprimander par des paroles dures, agressives, remplies de reproches en lui procurant des souffrances et de la honte par nos paroles. Il faut savoir le faire avec douceur, attention et choisir chacun de nos mots pour ne pas froisser en sachant être concis et sans éléver la voix.

Il faut avoir un tel comportement car c'est dans la nature de l'homme, d'apprécier recevoir de l'attention, de se sentir aimé et quand il doit écouter de la morale il ne l'acceptera que si c'est fait avec tact et douceur ou sinon il s'éloignera et n'acceptera pas les reproches.

Même quand Akadoch Barouhou est venu réprimander la prophétesse Myriam et Aharon le Cohen sur les paroles de médisance à l'égard de Moché Rabbénou, il a commencé son reproche par des paroles douces comme une demande : «Ecoutez de grâce mes paroles...» (Bamidbar 12,6). Et Rachi nous dit là-bas "de grâce" est un langage de demande avec politesse. Bien qu'il y ait eu manquement dans leur façon de parler contre Moché, Hachem a pris soin de mettre "des gants" pour leur montrer leur erreur. Donc si Hachem dans sa grandeur fait en sorte de ne pas froisser Myriam et Aharon pour les rappeler à l'ordre, à plus forte raison nous qui sommes de simples être limités, nous devons apprendre comment faire des remontrances, savoir comment rappeler à l'ordre avec tact et savoir vivre quelle que soit la personne se trouvant en face de nous et quel que soit son niveau social.

“Celui qui doit faire un reproche doit savoir adapter son discours à celui qui se trouve face à lui”.

Le Rambam écrit à ce sujet : celui qui doit faire des critiques à son ami que ce soit vis-à-vis de son comportement envers les autres ou envers Hachem devra le faire dans un langage soutenu, en lui expliquant qu'il ne tire aucun plaisir de cette réflexion mais qu'il pense à lui et à son monde futur. Il ne devra pas avoir un visage exprimant la dureté ou l'énerver pour ne pas faire pâlir son visage car il est interdit de faire honte à son prochain en public ou en privé, celui qui fait cela entraînera une faute sur ses épaules.

A vu de ces explications : Un sage dispensant un cours de Moussar (pensée juive) ou de réprimandes devra peser avec le plus grand soin chaque mot qu'il emploiera pour ne pas que l'assistance se sente humiliée par ses propos et il faudra faire très attention à ne pas blesser même la personne la plus éloignée du judaïsme et que son humiliation la pousse à quitter le cours.

De plus il est impératif de se comporter de la sorte dans sa propre maison. Un parent qui voit un de ses enfants chéris faire quelque chose de pas très bien ou manquer de savoir vivre, ne devra pas s'emporter et lui faire blanchir la face puisqu'il est certain que de cette manière la réprimande n'atteindra pas le cœur de l'enfant mais bien au contraire l'éloignera. Le père ou la mère devra faire preuve de patience et garder pour lui cet incident, jusqu'au moment opportun où ils pourra lui en parler avec douceur et tolérance. Si les parents arrivent à réprimander de cette façon il est certain qu'ils arriveront à atteindre le cœur de leur progéniture.

Viens et apprends de notre saint patriarche Yaakov Avinou lorsqu'est arrivé à ses oreilles le comportement déplacé de son fils Réouven (après la mort de Rahel, Yaakov avait placé son lit dans la tente de Bilha la servante de Rahel, en voyant

cela Réouven a pris la couche de son père et l'a placée dans la tente de sa mère Léa) il est écrit: «Israël a entendu, or les fils de Yaakov étaient 12» (Béréchit 35,22). Nous voyons que Yaakov en entendant cela a fait preuve de retenue et a reçu son fils avec la même expression de gentillesse comme avec ses autres frères sans faire de différence comme on le voit dans le verset : Les enfants de Yaakov étaient 12 c'est-à-dire qu'ils ont tous reçu de la part de leur père la même attention et le même amour sans mettre de côté celui qui a fauté. Pourquoi ?? Yaakov Avinou a eu peur qu'en réprimandant sur le moment son fils Réouven, ce dernier soit blessé, s'éloigne de la maison paternelle et ce tourne vers Essav le mécréant. C'est pour cela qu'il a préféré se contenir et effacer cela de son cœur durant de nombreuses années jusqu'au jour de sa mort. Alors à cet instant il a réprimandé son fils car il savait que c'était le moment idéal pour le faire et pour que ces paroles s'inscrivent dans son cœur.

Pour notre plus grand malheur, beaucoup de jeunes hommes et de jeunes filles de bonnes familles juives ont quitté le chemin de notre sainte Torah en arrivant à l'âge adulte bien qu'ils faisaient partie des élèves les plus brillants et des talents en devenir car leurs parents ou leurs enseignants avaient l'habitude de les réprimander avec violence, en hurlant et en utilisant des mots blessants et humiliants et non pas un langage doux et précieux rapprochant les cœurs.

Il y a quelques années est venu devant le Rav Yoram Abargel Zatsal un juge important, un sage exceptionnel les yeux remplis de larmes qui inondaient ses joues. Avec une grande souffrance il lui raconta que sa fille ainée repoussait le joug divin et qu'il ressentait cela comme un vrai décret de mort. En voyant dans quel état de douleur il était, le Rav a décidé de l'aider. Il demanda à s'entretenir avec sa fille quelques minutes pour essayer de comprendre la racine du problème. A sa grande surprise, la fille explosa en sanglots et dit au Rav Yoram : «Les humiliations et les coups que j'ai reçus de la part de mon père à l'âge de quatre ans je ne les oublierai jamais. Désormais rien au monde ne pourra me faire revenir en arrière». Les paroles de cette jeune fille ont transpercé le cœur du Rav et il a compris qu'il ne servait à rien de lui mettre la pression pour lui faire faire Téchouva. La seule chose que le Rav ait pu faire a été d'expliquer au père que son attitude brutale était la raison de sa souffrance et qu'à partir de ce jour il devra changer son comportement envers le reste de ses enfants pour ne pas entraîner un tel résultat. Nous apprenons de cette histoire que tout ce que font les parents à leurs enfants au début de leur éducation, reviendra tôt ou tard comme un boomerang.

Donc si vous avez un enfant difficile, supportez-le avec une grande indulgence, comportez-vous avec lui seulement dans la conciliation, trouvez des instants pour lui montrer votre amour, enlacez-le, embrassez-le et réjouissez-le énormément. Toujours être avec lui dans le don sans rien attendre et par le mérite de cet investissement, vous capterez son cœur et son âme et avec l'aide d'Hashem avec le temps il se calmera et arrêtera de son plein gré de faire des problèmes.

“Les paroles des sages dites avec douceur sont mieux écoutées”.

saints amoraïms Rabba Bar Rav Ouna et Rabba Bar Bar Hana nous éclairent en disant : C'est exactement pareil lorsqu'un père ou une mère veut qu'un de ses enfants aide à la maison. Il faut savoir demander avec gentillesse avec une voix douce et posée pour toucher le cœur de nos enfants comme l'a dit le roi Salomon : «Les paroles des sages dites avec douceur sont mieux écoutées» (Koélet 9,17).

“Yaakov Avinou a eu peur qu'en réprimandant Réouven se dernier se tourne vers Essav”.

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Dévarim Paracha Dévarim Maamar 1 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zal





Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
France	Paris	20:59 22:10
France	Lyon	20:40 21:48
France	Marseille	20:32 21:37
France	Nice	20:26 21:31
USA	Miami	19:43 20:37
Canada	Montréal	19:53 21:00
Israël	Jérusalem	18:49 20:08
Israël	Ashdod	19:01 20:10
Israël	Netanya	19:01 20:10
Israël	Tel Aviv-Jaffa	19:02 20:11

Hiloulotes :

10 Av	: Issahar Ben Yaacov
11 Av	: Rabbi Itshak Blazer
12 Av	: Rabbi Yossef lovetone
13 Av	: Rabbi Eliaou Maaravi
14 Av	: Rabbi Mordéhai Berdugo
15 Av	: Nahoum Ich Gamzou
16 Av	: Rabbi Moché farado

Pour la réussite de :

Nétanel Yaacov ben Sarah
 Hannah bat Edith
 Naomi bat Hannah
 Adam ben Hannah
 Nava bat Hannah

Le 6 février 1838, naquit en Biélorussie Israël Meir HaCohen qu'on surnommera plus tard le Hafets Haïm du nom de son premier ouvrage, Sefer Hafets Haïm qui traite des lois de la médisance. Il rédigera l'ensemble de livres mondialement connu qui se doit d'être dans chaque maison juive : Le Michna Beroura. Après s'être marié, il vécut dans la ville de Radin, où il a fondé la célèbre Yeshiva de Radin, qu'il a dirigée pendant plusieurs années. Le Hafets Haïm œuvra toute sa vie au rapprochement de la délivrance finale. Puisque le deuxième temple fut détruit par la médisance il mettait un point d'honneur à diffuser auprès du plus grand nombre son ouvrage concernant la médisance afin que le peuple juif prenne conscience de l'importance de cette faute qui paraît anodine.

Un jour, un élève de la Yéchiva fut surpris en train de fumer en cachette le jour saint du Chabbat. Après l'avoir attrapé et sermonné, on le fit venir chez le Hafets Haïm qui était à ce moment-là le Roch Yéchiva pour décider de la suite des événements. Pendant 10 bonnes minutes, notre élève resta enfermé dans le bureau du Rav sans aucune autre personne. A la fin de son entretien privé, le jeune homme sortit du bureau en pleurs et en exprimant son plus profond repentir. Personne n'osa demander ni au Rav, ni à l'élève qu'est ce qui s'était passé pendant cet entretien ce qui resta une énigme pendant de nombreuses années.

Des années passèrent et un jour pour renforcer son auditoire dans le respect du Chabbat un Rav raconta cette histoire en concluant : «Il est bien triste que personne n'ait eu le courage de demander à l'élève ce que le Hafets Haïm lui avait dit afin d'éveiller son cœur à la téchouva et au respect du Chabbat». Après son cours, une fois que toute l'assistance avait pris congé, le Rav s'apprêta à sortir de la synagogue et là, il aperçut un homme d'un certain âge assis avec la tête baissée et les yeux fermés. Le croyant endormi, le Rav s'approcha de lui pour lui demander gentiment de quitter les lieux mais en s'approchant il s'aperçut qu'il s'était évanoui. Le Rav avec beaucoup de tact et de douceur le ranima et lui demanda si tout allait bien ou s'il avait besoin de soins... L'homme lui répondit la gorge serrée : «Vous savez Rav je me suis évanoui...car c'est moi l'élève de l'histoire avec le saint et vénéré Hafets Haïm dont vous avez parlé pendant votre cours de Torah». N'en croyant pas ses oreilles, il le supplia de lui révéler les paroles du Grand maître le jour de leur entretien exclusif. Alors l'homme lui dit : «On m'a introduit dans le bureau du Hafets Haïm, pour être réprimandé à cause de l'acte honteux que j'avais perpétré pendant Chabbat. En entrant, le Rav me fit asseoir face à lui et m'a tenu les mains entre les siennes en me regardant avec beaucoup d'amour, de compassion et de pitié. Pendant 10 minutes il ne m'a pas sermonné ou blâmé, il a juste pleuré de tout son être en répétant inlassablement : "Oh le saint et vénéré Chabbat, Oh le saint et vénéré Chabbat". J'ai senti mon corps être transpercé par une décharge de sainteté, mon corps se mit à trembler et je pleurai avec notre maître. J'ai regretté complètement ma transgression et encore aujourd'hui je me repens de cet acte. En vous entendant raconter mon histoire j'ai été tellement ému de ce souvenir avec le Hafets Haïm que je me suis évanoui».

Vers la fin de sa vie, le Hafets Haïm appela dans sa chambre un de ses élèves préférés. Il ouvrit la bouche et lui montra que malgré son âge avancé (95 ans), il ne lui manquait pas une seule dent. En voyant la surprise sur le visage de son élève, le Hafets Haïm lui expliqua que toute sa vie, il avait gardé, sa bouche et ses paroles, veillant à ne pas faire de médisance sur aucun Juif, donc, mesure pour mesure, Hachem dans sa grande bonté avait veillé toute sa vie sur sa dentition.

Le Hafets Haïm quitta ce monde le 24 Eloul 5693 (1933), laissant des centaines d'élèves dans le monde entier. Jusqu'à aujourd'hui l'héritage du Hafets Haïm inspire les maisons juives du monde entier.



Bet Amidrach Haméir Laarets
Tel : 08-3740200 / Fax : 077-2231130
BP 345 Code Postal 80200
mail : office@hameir-laarets.org.il

Pour recevoir le feuillet dans votre synagogue ou dédicacer
 un numéro contactez-nous : Isr : 054.6973.202 / Fr : 01.77.47.29.88
 Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza